



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

3

Compte d'Etat

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2008

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.08f

Remarques importantes

Introduction de la RPT: La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La nouvelle répartition des tâches entraîne de nombreux allègements et excédents de charges pour la Confédération dans les différents groupes de tâches. La comparaison avec l'année précédente en est rendue plus difficile. C'est pourquoi, dans les représentations par groupes de tâches, une colonne supplémentaire fournit un taux de croissance corrigé indiquant l'évolution des dépenses sans les distorsions liées à la RPT. Dans les autres tableaux, des notes de bas de page signalent les modifications de structures dues à la RPT.

Présentation selon l'optique des comptes et des crédits: la structure du compte de financement, du compte de résultats et du bilan reprend celle du plan comptable général de la Confédération (présentation comptable, soit selon l'optique des comptes). L'Assemblée fédérale approuve toutefois les charges et les dépenses d'investissement sous la forme de crédits (optique des crédits). Les crédits dépendent de priorités politiques et peuvent diverger de la structure du plan comptable dans des cas particuliers. Contrairement au compte de résultats, les crédits et les postes de revenus englobent également les charges et les revenus provenant de l'imputation des prestations entre unités administratives. Ces charges et revenus, en revanche, ne figurent pas dans l'optique selon les comptes. Les tomes 1 et 3 suivent l'optique selon les comptes, tandis que les tomes 2A et 2B sont présentés selon l'optique des crédits.

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Vue d'ensemble des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires concernant les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. Le chapitre «Compte annuel», qui comprend le compte de financement, le compte de résultats, le bilan, l'inventaire des capitaux propres et l'annexe, joue un rôle central. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres. Le *tome 2* présente toutes les données en rapport avec les crédits. Il met en évidence la manière dont ces derniers ont été utilisés, en comparaison avec ce qui était prévu au budget. Les crédits budgétaires et les postes de revenus présentés dans le tome 2 (chapitre «Postes comptables») prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des presta-

tions entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le *tome 2A* et les exposés des motifs dans le *tome 2B*. Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les recettes et les postes de dépenses ainsi que les domaines transversaux et la GMEB. La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du budget de la Confédération (tomes 1 à 3). En 2008, il s'est agi des comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires, du fonds d'infrastructure, du domaine des EPF et de la Régie fédérale des alcools.

Explications complémentaires et statistiques

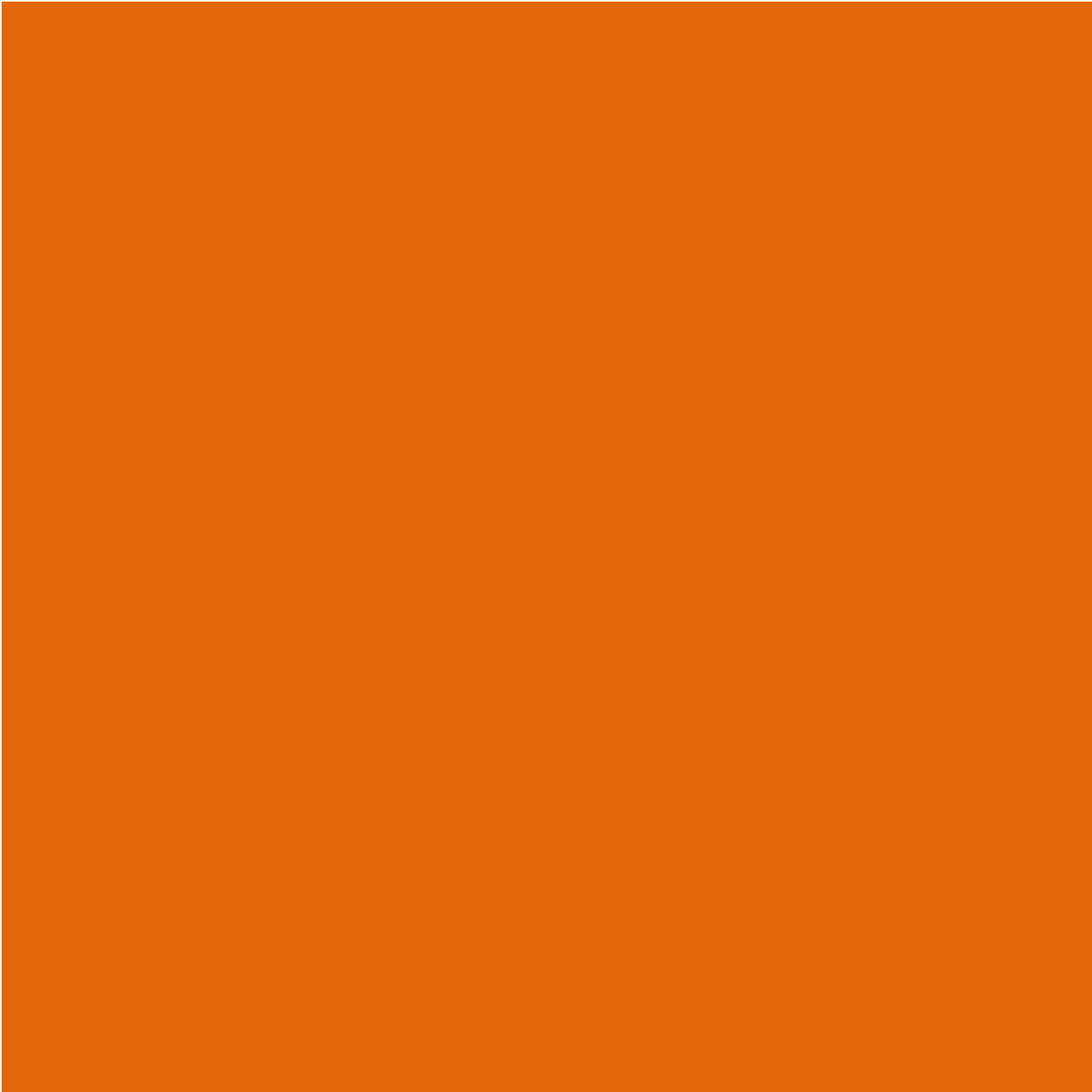
Page

Explications complémentaires

1	Explications complémentaires	9
11	Impôt fédéral direct	10
12	Impôt anticipé	11
13	Droits de timbre	14
14	Taxe sur la valeur ajoutée	15
15	Impôt sur les huiles minérales	16
16	Redevance sur le trafic des poids lourds	16
17	Profil temporel des recettes de la Confédération	17
2	Evolution des dépenses par groupe de tâches	19
21	Prévoyance sociale	20
22	Finances et impôts	21
23	Trafic	23
24	Défense nationale	24
25	Formation et recherche	24
26	Agriculture et alimentation	26
27	Relations avec l'étranger - coopération internationale	27
28	Autres groupes de tâches	28
3	Fonctions transversales	29
31	Personnel	29
32	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	31
33	Trésorerie fédérale	33
34	Charges de conseil	36
35	Communication	37
4	Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	39
5	Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	43
6	Programmes d'allégement budgétaire 2003 et 2004: état de la mise en oeuvre	47
7	Imputation des prestations entre unités administratives	49
8	Rapport sur le train de mesures destinées à renforcer le système financier suisse	51

Tableaux statistiques**53**

A	Aperçu	57
B	Compte de financement	61
C	Compte de résultats	83
D	Bilan	91
E	Trésorerie fédérale	101
F	Personnel	105



mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Recettes ordinaires	58 092	57 976	63 894	5 802	10,0
Recettes courantes	57 727	57 769	63 643	5 916	10,2
Recettes fiscales	53 336	53 455	58 752	5 416	10,2
Impôt fédéral direct	15 389	16 359	17 513	2 124	13,8
Impôt anticipé	4 230	3 026	6 460	2 230	52,7
Droits de timbre	2 990	2 925	2 975	-15	-0,5
Taxe sur la valeur ajoutée	19 684	20 470	20 512	828	4,2
Autres impôts à la consommation	7 380	7 116	7 517	138	1,9
Impôt sur les huiles minérales	5 086	4 955	5 222	136	2,7
Impôt sur le tabac	2 186	2 056	2 186	-1	-0,0
Impôt sur la bière	107	105	110	3	2,7
Redevances sur la circulation	2 016	1 996	2 137	121	6,0
Impôt sur les véhicules automobiles	358	340	363	5	1,4
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	322	306	333	11	3,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 336	1 350	1 441	105	7,8
Droits de douane	1 040	980	1 017	-23	-2,2
Impôt sur les maisons de jeu	449	432	455	6	1,4
Taxes d'incitation	156	151	163	7	4,7
Autres recettes fiscales	3	0	3	-0	-6,8
Patentes et concessions	1 345	1 258	1 331	-14	-1,0
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	223	221	235	12	5,5
Bénéfice versé par la BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	45	28	42	-4	-8,0
Recettes de la vente aux enchères de contingents	193	154	196	2	1,1
Autres patentes et concessions	50	22	25	-25	-49,2
Recettes financières	1 280	1 383	1 719	439	34,3
Recettes d'intérêts	664	659	715	51	7,7
Recettes de participations	509	707	905	396	77,9
Autres recettes financières	107	17	99	-8	-7,4
Autres recettes courantes	1 766	1 673	1 840	74	4,2
Compensations	1 391	1 239	1 441	51	3,6
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	138	129	140	2	1,8
Emoluments pour actes administratifs	293	278	305	12	3,9
Remboursements	113	82	186	72	63,8
Fiscalité de l'épargne UE	121	122	147	26	21,8
Autres compensations	725	628	663	-62	-8,6
Recettes diverses	375	434	399	23	6,2
Recettes d'investissement	365	207	252	-113	-31,0

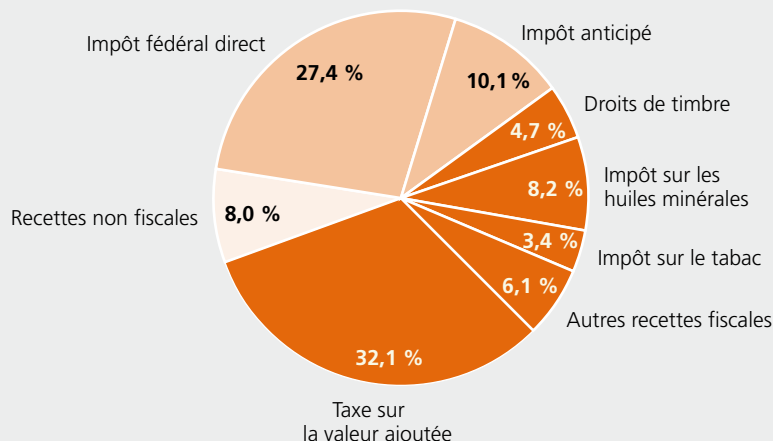
La composition des recettes ordinaires enregistrées par la Confédération en 2008 est présentée dans le graphique se trouvant sur la page suivante. La forte croissance des recettes par rapport à l'année précédente a été observée principalement dans le cas de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé. Il en résulte une modification de la structure des recettes. Par rapport à 2007, la part des impôts directs (impôt fédéral direct et impôt anticipé) dans les recettes ordinaires de la Confédération s'accroît de 3,7 points à 37,5 %. La part des impôts indirects (c'est-à-dire de

toutes les autres recettes fiscales) diminue de 58,0 % à 54,4 % en raison d'une progression inférieure à la moyenne. Compte tenu des causes de l'augmentation marquée des recettes provenant de l'impôt fédéral direct (paiement plus rapide) et de l'impôt anticipé (taux de remboursement plus bas), leur part pourrait à nouveau reculer ces prochaines années.

L'évolution de différentes composantes des recettes fédérales ordinaires est commentée en détail ci-dessous.

Structure des recettes 2008

Recettes ordinaires
C 2008: 63 894 mio



11 Impôt fédéral direct

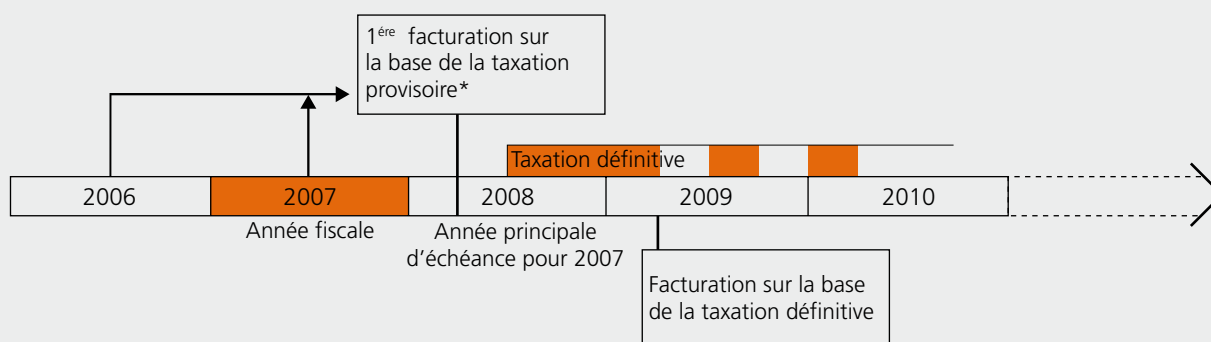
mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Impôt fédéral direct	15 389	16 359	17 513	2 124	13,8
Part en % des recettes ordinaires	26,5	28,2	27,4		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	6 860	8 136	8 509	1 649	24,0
Impôt sur le revenu des personnes physiques	8 664	8 373	9 097	433	5,0
Imputation forfaitaire d'impôt	-135	-150	-93	42	31,2

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'encaissement de l'impôt d'une période fiscale donnée peut s'étendre sur plusieurs années, en raison de la procédure de perception et de taxation. Un à deux ans au moins s'écoulent entre l'établissement de la première facture provisoire fondée sur la dernière déclaration d'impôt et la taxation définitive ou la perception ultérieure de l'impôt fédéral direct par les cantons (voir le schéma). 2008 était l'année d'échéance principale pour la période fiscale 2007. Environ 80 % des recettes de la période fiscale précédente sont enregistrées durant l'année d'échéance principale. Le solde provient de périodes fiscales antérieures et dans une faible mesure d'autres échéances (p. ex. impôts à la source). Des hypothèses de répartition établies sur la base de ces valeurs empiriques jouent, conjointement avec les revenus prévus, un rôle important dans l'estimation des recettes de l'impôt fédéral direct.

En 2008, les recettes ont dépassé de 1,2 milliard les prévisions budgétaires. Cet écart peut s'expliquer par une sous-estimation des revenus ou par une modification de la répartition sur les divers exercices des revenus prévus. Les revenus inscrits au budget

peuvent être vérifiés au moyen des décomptes des cantons relatifs à l'impôt fédéral direct. Cette vérification porte sur le nombre d'impôts déjà facturés et sur le nombre de factures supplémentaires susceptibles d'être établies par les cantons compte tenu des valeurs empiriques. *Dans la perspective actuelle*, une sous-estimation de ces revenus paraît peu probable. Les décomptes cantonaux révèlent en revanche pour 2008 un écart marqué en matière de répartition des recettes. Les recettes durant l'année d'échéance principale et - notamment en ce qui concerne les personnes physiques - les recettes de périodes antérieures ont en effet été nettement plus élevées qu'à l'ordinaire. En d'autres termes, l'imposition par les cantons et le paiement par les contribuables ont été plus rapides que prévu. Cette tendance, dont les causes ne sont pas clairement identifiables, s'observe depuis quelques années et elle s'est accentuée en 2008. L'excédent budgétaire découlant très largement d'un changement d'attitude des contribuables et des cantons, il convient de ne pas tabler sur de futures recettes supplémentaires. Les recettes provenant de l'impôt fédéral direct pourraient au contraire être inférieures aux estimations initiales, étant donné qu'une partie des recettes attendues pour 2009 et 2010 ont déjà été enregistrées en 2008.

Impôt fédéral direct



* La taxation provisoire s'effectue en grande partie encore sur la base des indications concernant les revenus de 2006. La déclaration d'impôt portant sur les revenus acquis en 2007 n'est évaluée qu'au courant des années 2008 ou 2009.

12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Impôt anticipé	4 230	3 026	6 460	2 230	52,7
Part en % des recettes ordinaires	7,3	5,2	10,1		
Impôt anticipé (Suisse)	4 211	3 000	6 446	2 236	53,1
Retenue d'impôt, Etats-Unis	19	26	14	-5	-27,9

Le rendement de l'*impôt anticipé (Suisse)* résulte de la différence entre les rentrées (30,0 mrd) et les remboursements (23,5 mrd). En raison de la faiblesse des demandes de remboursements en comparaison des rentrées qui reflètent encore la situation économique favorable de l'année 2007 et de début 2008, il a atteint un niveau élevé pour la 4^e année consécutive. Il a ainsi enregistré un montant largement supérieur à l'estimation pluriannuelle de trois milliards figurant au budget. Cela correspond à l'évolution à laquelle on peut s'attendre dans une phase conjoncturelle encore relativement favorable. Dans les périodes de croissance économique, le rendement de cet impôt est en effet tendanciellement plus élevé qu'en période prolongée de ralentissement conjoncturel. Avec 6,4 milliards, le rendement de cet impôt a toutefois été le plus élevé jamais enregistré. Dix pour cent du produit de l'impôt sont versés aux cantons.

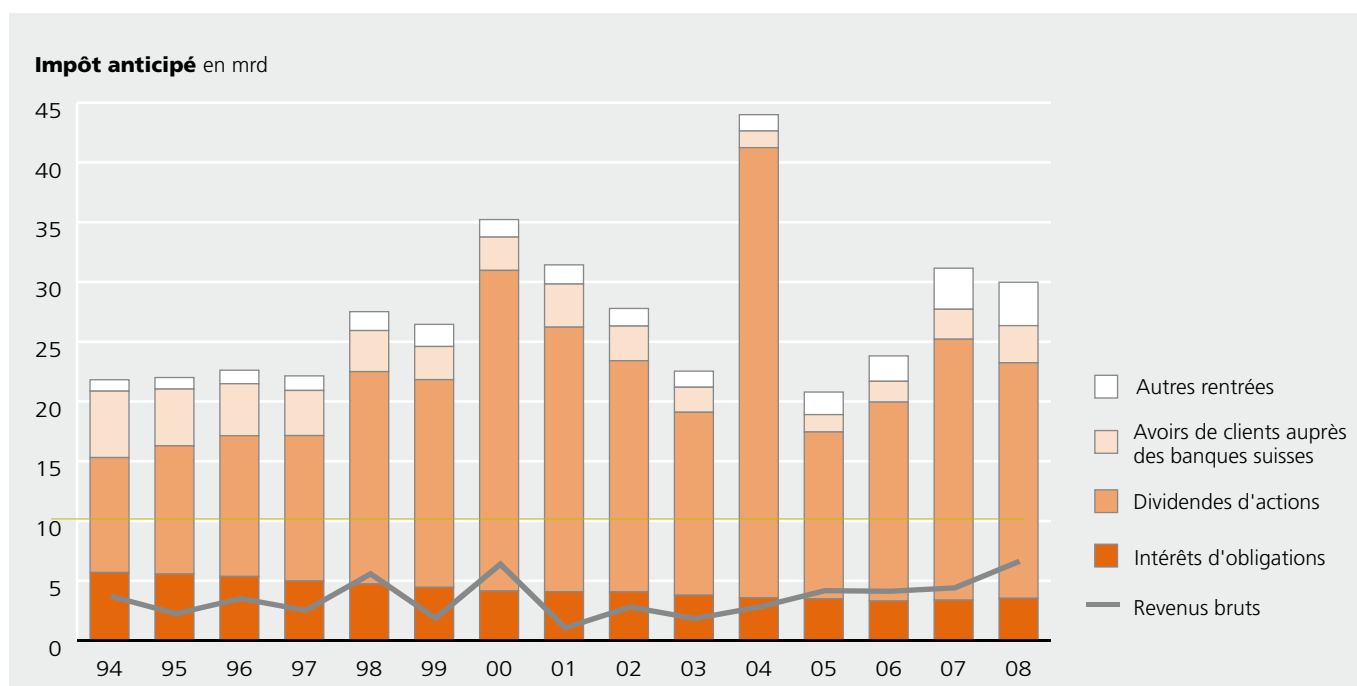
Depuis de nombreuses années, le produit de l'impôt anticipé enregistre de fortes fluctuations. Outre les variations dues aux modifications des modalités de comptabilisation, cette volatilité trouve son origine également dans deux facteurs majeurs:

- D'abord, il s'agit d'une recette fiscale dont le montant est obtenu par une *soustraction*, à savoir les rentrées (les montants retenus à la source) moins les remboursements effec-

tués sur demande. Les fluctuations enregistrées par chacun des deux éléments de cette opération peuvent dès lors se compenser, du moins en partie, ou au contraire se cumuler. Etant donné l'ampleur des montants en jeu (voir tableau ci-après), une petite modification dans la progression d'un de ces éléments génère une variation pouvant rapidement se chiffrer en centaines de millions.

Les rentrées sont notamment influencées par un grand nombre d'éléments fluctuants. Elles sont largement tributaires du volume des dividendes distribués. Dès lors, elles dépendent non seulement de l'évolution conjoncturelle, mais également de l'évolution particulière des diverses branches économiques et de facteurs ponctuels, comme la politique des entreprises en matière de dividendes ou de rachat d'actions. Dernièrement, le cycle financier a marqué l'évolution de cette catégorie de rentrées.

- Ensuite et surtout, il existe un *décalage temporel* plus ou moins long entre la comptabilisation des rentrées et la date de dépôt des demandes de remboursement s'y rapportant. De ce fait, les *variations non concomitantes* dans l'évolution des rentrées et des remboursements peuvent être à l'origine d'écarts substantiels.



Dans ces conditions, la *quote-part de remboursements* varie sensiblement d'une année à l'autre, sous l'effet des fluctuations, cycliques ou autres, des rentrées, alliées au décalage temporel existant entre rentrées et remboursements.

Etant donné l'impossibilité d'intégrer, dans l'estimation budgétaire, des éléments ponctuels à l'origine de la volatilité du produit de l'impôt, éléments qui sont imprévisibles par nature, la budgétisation se fonde, depuis 2004, sur le montant enregistré en moyenne pluriannuelle.

En 2008, les *rentrées* ont cessé de progresser, atteignant 30 milliards, contre 31,2 milliards l'année précédente. Le recul enregistré (-1,2 mrd, soit -3,8 %) trouve notamment son origine dans la diminution des rentrées issues des dividendes versés par le secteur bancaire et la suspension progressive des grands programmes de rachat d'actions. Au total, après opérations de régularisation de fin d'année (-1,1 mrd), cette catégorie de rentrées s'est chiffrée à 19,7 milliards, contre 21,8 milliards l'année précédente, soit une baisse de 9,7%. En revanche, les rentrées provenant des avoirs de clients dans les banques ont sensiblement progressé, passant de 2,5 milliards à 3,1 milliards (+23,7%). Quant aux rentrées découlant des obligations (3,5 mrd) ainsi que celles résultant des parts de fonds de placement, elles ont également augmenté, mais dans une moindre mesure (+4,6 % et +5,7 %).

S'agissant des *remboursements*, les demandes à cet effet peuvent être présentées avec un décalage plus ou moins long, en général au plus tôt à l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la prestation est imposable. Les statistiques disponibles permettent de différencier les remboursements en fonction des ayants droit ci-dessous:

- Les *personnes physiques domiciliées en Suisse*, qui font l'objet d'un décompte établi par les cantons. Elles peuvent présenter une demande en remboursement au plus tôt à l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la prestation imposable est échue.
- Les *personnes morales ayant leur siège en Suisse*, qui, si elles ont droit au remboursement d'un montant d'au moins 4 000 francs et si elles en font la demande, peuvent obtenir au cours de l'année d'échéance déjà le remboursement des trois quarts du montant présumé sous la forme d'acomptes trimestriels. A noter que, depuis 2001, les dividendes versés à l'intérieur d'un groupe suisse peuvent faire l'objet d'une déclaration. Dans de tels cas, l'impôt anticipé n'est ni retenu, ni remboursé intégralement par la suite. Cette modification a permis de supprimer les complications liées à cet impôt. Elle a été étendue, dès juillet 2005, aux dividendes payés par une filiale suisse à une société-mère domiciliée dans un pays de l'Union européenne ou un Etat ayant conclu une convention de double imposition.
- Les *personnes domiciliées ou ayant leur siège à l'étranger* bénéficiant d'une convention internationale en vue d'éviter les doubles impositions (CDI) peuvent présenter une demande de remboursement immédiatement après la retenue de l'impôt.

En 2008, les *remboursements* se sont chiffrés à 23,5 milliards (voir tableau), marquant ainsi une baisse (-12,6 %) nettement plus forte que celle enregistrée par les rentrées. En termes absolus, ce recul est dû avant tout aux remboursements aux personnes morales établies en Suisse; ils ont diminué de 3,55 milliards (-18,0%).

Impôt anticipé - composantes et quote-part de remboursements

mio CHF	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Rentrées	35 230	31 437	27 785	22 544	44 008	20 791	23 818	31 152	29 980
Variation en %	33,2	-10,8	-11,6	-18,9	95,2	-52,8	14,6	30,8	-3,8
Remboursements	29 028	30 585	25 180	20 911	41 388	16 811	19 891	26 941	23 534
Variation en %	17,1	5,4	-17,7	-17,0	97,9	-59,4	18,3	35,4	-12,6
Confédération	20 118	17 933	13 657	9 386	9 751	10 051	13 713	19 690	16 140
Cantons	3 548	4 428	4 030	4 057	3 444	3 074	3 374	3 277	4 042
CDI	5 362	8 224	7 493	7 468	28 193	3 686	2 804	3 974	3 351
Impôt anticipé	6 202	852	2 605	1 632	2 621	3 978	3 927	4 212	6 446
Variation en %	273,0	-86,3	205,7	-37,3	60,6	51,8	-1,3	7,2	53,1
Quote-part de remboursements en %	82,4	97,3	90,6	92,8	94,0	80,9	83,5	86,5	78,5

Les remboursements à des requérants résidant à l'étranger ont également reculé (-0,6 mrd, soit -15,7%). Seules les demandes de remboursements à des personnes physiques résidant en Suisse ont progressé (+23,4%). Conformément aux nouvelles règles de comptabilisation appliquées, le total des remboursements tient compte des opérations de régularisation en fin d'année. Ces dernières ont porté sur un montant de 1,7 milliard, correspondant aux demandes de récupération de l'impôt annoncées jusqu'au 10 janvier 2009 ou attendues avec certitude et concernant des montants retenus en 2008, découlant en particulier des programmes de rachat.

Reflet de l'évolution contrastée des rentrées et des remboursements, la *quote-part des remboursements* (remboursements en pour cent des rentrées) a été particulièrement faible (voir tableau). Elle a atteint seulement 78,5 %, après 86,5 % en 2007. En fait, elle n'a jamais été aussi basse depuis plus de 10 ans. Ces dernières années, elle s'est située en moyenne aux environs de 88%.

La faiblesse de la quote-part de remboursements tend à indiquer que le décalage temporel entre les rentrées et les remboursements est devenu plus important. On ne peut toutefois analyser les raisons d'une telle évolution qu'à l'aide de statistiques détaillées qui *permettraient d'attribuer tel remboursement à telle rentrée*. A défaut de telles informations, on ne peut, pour l'instant, savoir si d'autres éléments sont à l'oeuvre, tel un changement du comportement de certains agents économiques ou des réallocations de portefeuilles (part de la fortune mobilière suisse en mains étrangères).

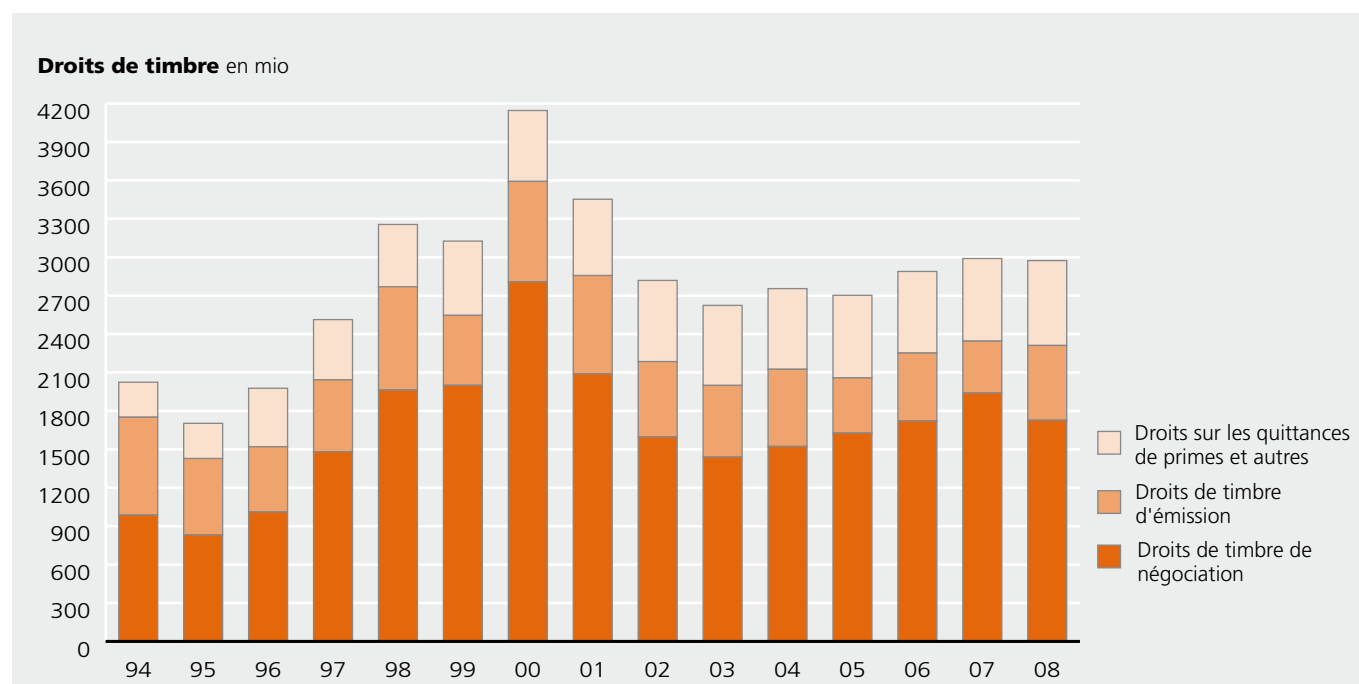
Précisons encore que le droit au remboursement de l'impôt anticipé s'éteint si la demande n'est pas présentée dans les trois ans après l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la prestation est échue ou a été exécutée. Il est dès lors fort possible que la faiblesse des demandes de remboursements constatée en 2008 soit suivie d'une progression prononcée des demandes de remboursements présentées en 2009 ou ultérieurement.

13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Droits de timbre	2 990	2 925	2 975	-15	-0,5
Part en % des recettes ordinaires	5,2	5,0	4,7		
Droit de timbre d'émission	405	525	584	179	44,2
Droit de timbre de négociation	1 940	1 750	1 727	-213	-11,0
Titres suisses	280	250	250	-30	-10,7
Titres étrangers	1 660	1 500	1 477	-183	-11,0
Droit sur les quittances de primes et autres	645	650	663	19	2,9

Parmi les recettes fiscales, les *droits de timbre* sont les plus directement influencés par les évolutions des marchés financiers et, en particulier, des marchés boursiers. Ces droits proviennent en effet en large partie de l'imposition des transactions sur titres en Bourse, ainsi que des émissions d'emprunts obligataires et de droits de participation. En Suisse, ces dernières dépendent, dans une mesure non négligeable, de la demande du secteur financier. Les turbulences qui affectent les marchés financiers depuis l'été 2007 ont ainsi marqué l'évolution des droits de timbre en 2008 déjà. Les *droits de négociation* ont subi un net recul par rapport au résultat de l'année précédente, mais le manque à gagner a été largement compensé par un surplus de recettes provenant du *droit d'émission*. Dès lors, le produit des droits de timbre a finalement été proche du montant inscrit au budget (+50 mio), alors même que la crise financière qui a marqué l'année 2008 n'était pas encore prévisible au moment de la mise au point du budget au début de l'été 2007.

Une stagnation des *droits de négociation* au niveau de 2006 était prévue au moment de l'élaboration du budget, en raison des nouvelles possibilités de placement exonérées. Ainsi, le produit des droits de négociation, bien qu'ayant sensiblement reculé après une année 2007 caractérisée par des recettes fort élevées, a néanmoins presque correspondu à l'estimation budgétaire (-23 mio). L'écart modéré *par rapport au budget* est dû à la faiblesse des droits encaissés dans le secteur des titres étrangers, qui sont à l'origine de quelque 85 % des droits de négociation. Les droits provenant du commerce des titres suisses ont, en revanche, été conformes aux prévisions. *Par rapport à l'année précédente*, la baisse des droits de négociation s'explique, à l'évidence, par la chute des cours boursiers à l'échelle mondiale. La diminution de ces droits s'avère toutefois peut-être un peu moins forte qu'on pourrait l'imaginer au premier abord. Les réallocations de portefeuilles jointes à une certaine constance des montants à la recherche d'opportunités de placement ont vraisemblablement contribué à limiter quelque peu les pertes fiscales dans ce secteur.



Les *droits d'émission* ont été supérieurs de 59 millions au montant budgétisé. Ce surcroît masque toutefois des évolutions divergentes. D'une part, les droits prélevés sur l'émission de droits de participation ont connu un net rebond, en raison notamment de la recapitalisation d'une grande banque. Ils ont ainsi été à l'origine d'un surcroît substantiel de recettes non prévu (+160 mio). Par contre, les droits provenant de l'émission d'obligations et de papiers monétaires ont été sensiblement inférieurs au budget (-101 mio). Le manque à gagner s'explique par le recul global des nouvelles émissions d'emprunts obligataires et de leur

durée, dans un climat marqué par les incertitudes concernant l'évolution des marchés des capitaux et de la conjoncture.

Enfin, les revenus provenant des *quittances de primes d'assurances*, amendes et intérêts moratoires compris, ont continué d'augmenter, en ligne avec la croissance économique. Ils ont dépassé le budget de 13 millions (+2,1 %). La hausse des primes provenant des investissements effectués sous forme d'assurances-vie à prime unique a correspondu à la moyenne enregistrée dans ce secteur.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Taxe sur la valeur ajoutée	19 684	20 470	20 512	828	4,2
Part en % des recettes ordinaires	33,9	35,3	32,1		
Ressources générales de la Confédération	15 959	16 590	16 630	671	4,2
Fonds affectés	3 726	3 880	3 883	157	4,2
5 % en faveur de l'assurance-maladie	840	880	875	35	4,2
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 144	2 230	2 235	90	4,2
Part de la Conf. au % en faveur de l'AVS (17%)	439	460	458	18	4,2
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	302	310	315	13	4,2

Depuis 2007, les recettes sont indiquées selon le principe du fait générateur. Ainsi, les factures déjà établies et les décomptes des assujettis comptabilisés par l'administration sont imputés à titre de recettes pour l'année concernée. L'expérience montre que le montant des comptes débiteurs ouverts n'est pas perçu intégralement. Pour cette raison, des pertes sur débiteurs sont également enregistrées. Elles figurent séparément comme postes de charges.

Les recettes provenant de la TVA atteignent 20,5 milliards. Elles augmentent de 828 millions, soit de 4,2 %, par rapport au compte 2007. La croissance des recettes est ainsi supérieure aux dernières estimations de la croissance nominale du produit intérieur brut (+3,9%) pour 2008. Les recettes ne dépassent que légèrement les prévisions budgétaires (+42 mio).

En principe, l'évolution des recettes de la TVA suit de près celle de l'économie, étant donné que ces deux évolutions dépendent en premier lieu de la consommation privée. La croissance économique et la croissance des recettes provenant de la TVA peuvent toutefois présenter des différences, étant donné que la valeur ajoutée en Suisse - c'est-à-dire la base fiscale de la TVA - n'est que partiellement reflétée par le produit intérieur brut (les opérations réalisées dans les domaines du marché monétaire et

du marché des capitaux, exception faite de la gestion de fortune et des opérations d'encaissement, sont p. ex. exonérées de la TVA). Par ailleurs, les recettes de la TVA d'une année civile sont enregistrées essentiellement durant les trois premiers trimestres de l'année en question et durant le dernier trimestre de l'année précédente et non comme pour le produit intérieur brut annuel uniquement durant l'exercice comptable.

Le fait que les recettes provenant de la TVA ont, durant l'année sous revue, progressé plus fortement que le PIB nominal est dû à deux raisons. D'une part, la différence entre le produit intérieur brut et la base fiscale de la TVA a été plus marquée en 2008 que durant d'autres années. Les exportations et les services financiers exonérés de la TVA jouent en l'occurrence un rôle important. Compte tenu du ralentissement de l'expansion des exportations observé en 2008 et de la persistance de la crise frappant les marchés financiers, ces branches pourraient avoir contribué dans une moindre mesure que par le passé à la croissance du PIB. D'autre part, le résultat présenté comprend les recettes enregistrées durant le quatrième trimestre de 2007, où elles étaient élevées. Le dernier trimestre de 2008, caractérisé par un net recul de l'activité économique, ne se répercute pas encore sur les recettes de la TVA.

15 Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Impôt sur les huiles minérales	5 086	4 955	5 222	136	2,7
Part en % des recettes ordinaires	8,8	8,6	8,2		
Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	3 028	2 940	3 110	83	2,7
Surtaxe sur huiles minérales grevant carburants	2 039	1 990	2 089	51	2,5
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	20	25	22	2	10,6

Le produit de l'*impôt sur les huiles minérales* grevant les carburants dépend de différents facteurs. L'évolution du parc des véhicules automobiles et le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année sont déterminants. L'effectif total des véhicules à moteur n'a cessé de croître ces dernières années. Cette tendance ne se traduit pas nécessairement par une hausse parallèle de la demande de carburant, la consommation moyenne des nouvelles automobiles étant en général plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. Citons dans ce contexte l'accord passé entre le DETEC et les importateurs d'automobiles afin d'abaisser la consommation moyenne. De plus, l'introduction de l'étiquette Energie pourrait également avoir contribué à promouvoir les véhicules économes en carburant. Dernièrement, on constate toutefois une progression des véhicules à consommation plus élevée (véhicules tout terrain, avec climatisation, monospaces). S'agissant du nombre de kilomètres parcourus, leur progression dépend d'abord des conditions météorologiques qui peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.

Ensuite, les observations faites par le passé indiquent que tout essor conjoncturel stimule la consommation de carburant des entreprises et des particuliers. Enfin, la demande de carburant dans les zones frontalières influe sur les recettes. Elle dépend

pour l'essentiel de l'écart des prix en comparaison internationale.

En 2008, les recettes provenant de l'imposition des huiles minérales grevant les carburants ont enregistré une nette augmentation, la plus forte depuis 2001. La hausse des prix à la pompe qui a persisté jusqu'à l'été n'a, contrairement aux attentes, pas freiné la demande de carburant. Au contraire, la croissance économique encore robuste au premier semestre alliée à l'augmentation du parc automobile, avec un nombre croissant de véhicules lourds tout-terrain, ont eu pour effet une nouvelle progression de la consommation de carburant. Le tourisme à la pompe pourrait également avoir contribué à la forte augmentation des recettes de 2008. A défaut d'une statistique en la matière, on peut néanmoins penser que, dans un contexte de flambée des cours pétroliers, l'écart important des prix à la pompe en faveur de la Suisse, observé dans diverses régions frontalières, a été à l'origine d'un surcroît de recettes fiscales.

La moitié des recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants et la totalité du produit net de la surtaxe sont consacrées à des tâches en rapport avec le trafic routier.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 336	1 350	1 441	105	7,8
Part en % des recettes ordinaires	2,3	2,3	2,3		
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	712	879	940	228	32,1
Parts des cantons	436	440	470	34	7,7
Autres	188	31	31	-157	-83,5

La *redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)* est perçue en fonction du poids total du véhicule, de sa catégorie d'émission et des kilomètres parcourus. Les recettes de la RPLP ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne des recettes totales. Leur progression est d'abord due au relèvement des taux de la redevance, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. De même, le reclassement des véhicules EURO 2 (selon la catégorie d'émissions), qui sont passés de la catégorie de redevance II dans la catégorie I plus onéreuse, a aussi entraîné des recettes supplé-

mentaires. Les véhicules EURO 3 sont, en revanche, demeurés, pour une année encore, dans la catégorie de redevance III. Enfin, une nouvelle augmentation des transports de marchandises par route, dans le contexte d'une croissance encore relativement vigoureuse de l'économie dite réelle jusqu'à l'automne, a engendré un surcroît de recettes.

Par rapport au budget, la RPLP a rapporté nettement plus qu'estimé (+91 mio, soit +6,8%). L'écart trouve son origine dans une

sous-estimation du résultat de 2007 sur laquelle reposait la budgétisation, ainsi que dans une prévision trop prudente concernant l'évolution des transports routiers.

Selon les *principes comptables* en usage, les recettes qui sont comptabilisées durant un exercice particulier correspondent au montant total des créances de la Confédération pour l'année concernée, et non pas aux montants qui sont effectivement encaissés durant cet année. Dès lors, les créances qui font l'objet d'une contestation ne sont pas déduites du montant inscrit au compte. En 2008, environ 98 % des détenteurs de véhicules se sont acquittés de la redevance de manière régulière. A noter, par ailleurs, que, conformément au principe comptable du produit

brut, les pertes sur débiteurs sont inscrites sur un compte ouvert à cet effet, et non déduites des recettes.

Le produit de cette redevance est *affecté*: environ un tiers est redistribué aux cantons et deux tiers sont destinés au financement des grands projets ferroviaires et autres infrastructures de transports publics. Le reste contribue avant tout à financer les contrôles de police. A noter que, contrairement aux années précédentes, la Caisse fédérale ne bénéficie plus, depuis 2008, d'une part aux recettes de la RPLP, part qui était destinée à couvrir les coûts externes du trafic des poids lourds (2007: 150 mio) conformément au programme d'allègement budgétaire 2003.

17 Profil temporel des recettes de la Confédération

L'évolution économique enregistrée durant l'exercice 2008 a été très fortement marquée par la persistance des turbulences sur les marchés financiers internationaux. La crise financière mondiale a contribué à accentuer considérablement le ralentissement conjoncturel international.

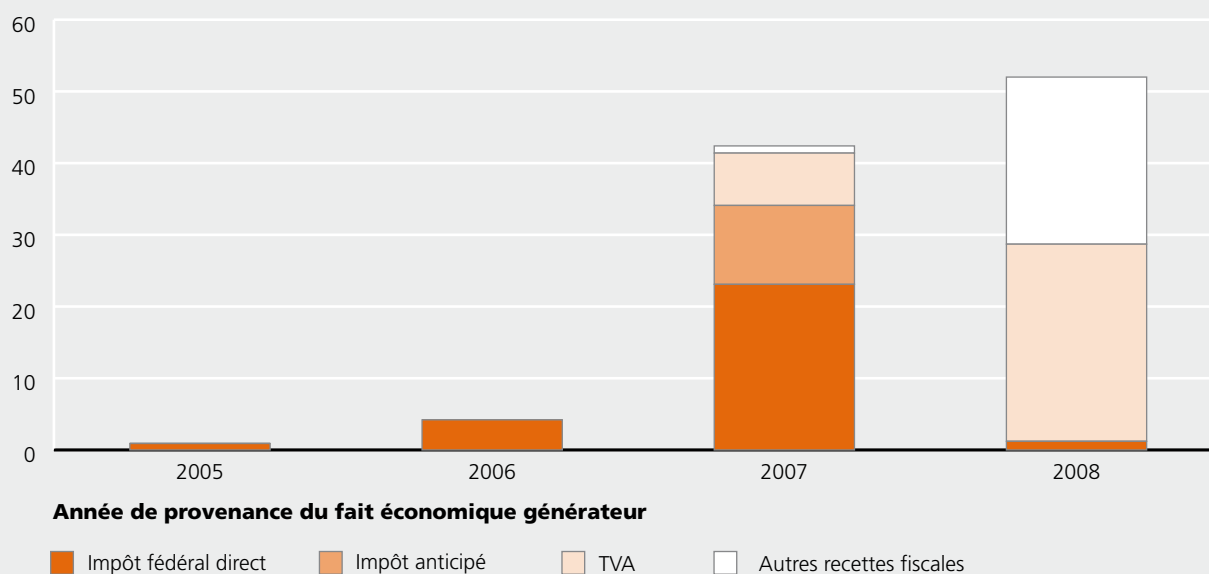
En sa qualité de petite économie ouverte, la Suisse n'a pas pu se soustraire au ralentissement extraordinaire de l'économie mondiale. L'évolution a notamment pesé fortement sur les exportations, qui ont reculé nettement depuis octobre 2008. Par ailleurs, l'économie suisse a souffert du recul de la croissance du secteur

indigène des services financiers, intervenu depuis le début de 2008. En conséquence, la croissance supérieure à la moyenne affichée par l'économie suisse durant quatre ans s'est interrompue brusquement au cours du deuxième semestre de 2008.

Le résultat du compte de la Confédération contraste avec l'évolution économique. Le compte ordinaire de la Confédération se solde en effet par un excédent marqué de 7,3 milliards, soit 6,2 milliards de plus que le montant budgétisé. Ce résultat s'explique presque entièrement par la forte croissance des recettes, qui est largement supérieure aux chiffres figurant dans le budget.

Profil temporel des recettes fiscales 2008

En % des recettes fiscales 2008



En l'occurrence, se pose la question de savoir comment ce considérable excédent de recettes est compatible avec le ralentissement conjoncturel décrit.

Cette évolution en apparence contradictoire résulte principalement du profil temporel des recettes. Ainsi, les recettes de la Confédération ne sont pas toutes générées par des activités économiques ayant lieu en cours d'exercice. Il existe, notamment dans le cas des recettes fiscales, des décalages temporels considérables entre l'activité économique soumise à l'impôt et l'encaissement de l'impôt par la Confédération. Par conséquent, l'exercice 2008 comporte une large part de recettes dont les créances se fondent sur des faits économiques générateurs datant d'années antérieures. Le graphique illustre cette situation pour les recettes fiscales de 2008.

Le décalage temporel entre le fait économique générateur et l'encaissement de l'impôt par la Confédération est fortement marqué avant tout dans le cas de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé. Ce décalage est moins marqué dans le cas des impôts à la consommation (indirects).

L'encaissement de l'*impôt fédéral direct* pour une période fiscale donnée s'étend ainsi sur plusieurs années en raison de la procédure de perception et de taxation (voir ch. 11). Durant l'exercice 2008, plus de 95 % des recettes étaient ainsi en rapport avec des années fiscales antérieures. En conséquence, les recettes provenant de l'impôt fédéral direct reflètent dans une large mesure la situation économique où se trouvaient les assujettis durant les années antérieures à 2008. La situation est comparable, mais à un degré moindre, dans le cas de la TVA. Environ 21 % des recettes enregistrées concernent encore l'année 2007 et, dans une moindre mesure, des années antérieures, de sorte que seul le reste découle de l'évolution économique intervenue en 2008.

Dans le cas de l'*impôt anticipé*, qui résulte du solde entre les montants retenus (reentrées) et les demandes de remboursement, les décalages par rapport au fait économique générateur sont de

deux ordres. D'abord, les reentrées de cet impôt proviennent en large partie de bénéfices réalisés l'année précédente; ainsi, elles sont dues pour environ deux tiers aux dividendes distribués. Ensuite, les remboursements portent en partie non pas sur les reentrées de l'exercice concerné, mais de l'exercice précédent. Dans ce contexte, l'estimation du décalage temporel affectant l'impôt anticipé bute avant tout sur le fait qu'il n'est pas possible de savoir sur quel fait générateur portent les reentrées qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de récupération durant un exercice particulier. A défaut, on a considéré, par simplification, pour l'estimation ci-dessous (voir graphique) que l'intégralité des recettes de l'impôt anticipé trouve son origine dans des bénéfices et rémunérations de l'année précédente.

S'agissant du *droit de timbre*, le droit de négociation échoit trente jours après l'expiration du trimestre durant lequel la créance fiscale est née. De ce fait, l'évolution du volume des transactions sur titres influence le produit des droits de timbre avec un retard d'un trimestre. Pour ce qui des autres droits de timbre, le décalage est d'un mois.

Dans l'ensemble, le compte de la Confédération est fortement marqué par le décalage temporel de l'encaissement de certains impôts. Compte tenu du niveau élevé des recettes provenant de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé, la part des recettes fiscales découlant d'activités économiques ayant eu lieu au cours des années précédentes est particulièrement importante. Selon le graphique, seulement un peu plus de 50 % des recettes fiscales découlent d'une activité économique exercée en 2008. L'autre moitié des recettes fiscales est en rapport avec des activités économiques ayant eu lieu au cours d'années antérieures. Cette constatation est importante lors de retournements conjoncturels tel que celui qu'a connu la Suisse en 2008. En 2008, le compte de la Confédération a encore été très nettement influencé par l'année de forte croissance 2007. Le ralentissement conjoncturel intervenu durant le deuxième semestre de 2008 n'aura par conséquent un impact sur les recettes qu'à partir de 2009.

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.% *		
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	53 965	56 854	56 598	2 632	4,9	4,4
Δ en % par rapport à l'année précédente	3,0	5,4	4,9			
Conditions institutionnelles et financières	2 162	2 396	2 273	111	5,1	5,1
Ordre et sécurité publique	813	894	836	24	2,9	5,4
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 274	2 486	2 394	121	5,3	5,3
Défense nationale	4 327	4 550	4 537	210	4,9	4,8
Formation et recherche (sans loyers des EPF)	4 708	5 181	5 057	349	7,4	6,0
Culture et loisirs	460	423	429	-31	-6,7	-5,6
Santé	264	225	220	-45	-16,9	-16,9
Prévoyance sociale	16 933	17 605	17 434	501	3,0	2,7
Trafic	7 349	7 603	7 538	190	2,6	6,4
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	655	623	651	-4	-0,5	5,1
Agriculture et alimentation	3 601	3 566	3 551	-50	-1,4	-1,2
Economie	398	426	405	7	1,9	2,5
Finances et impôts	9 753	10 515	10 991	1 238	12,7	6,7

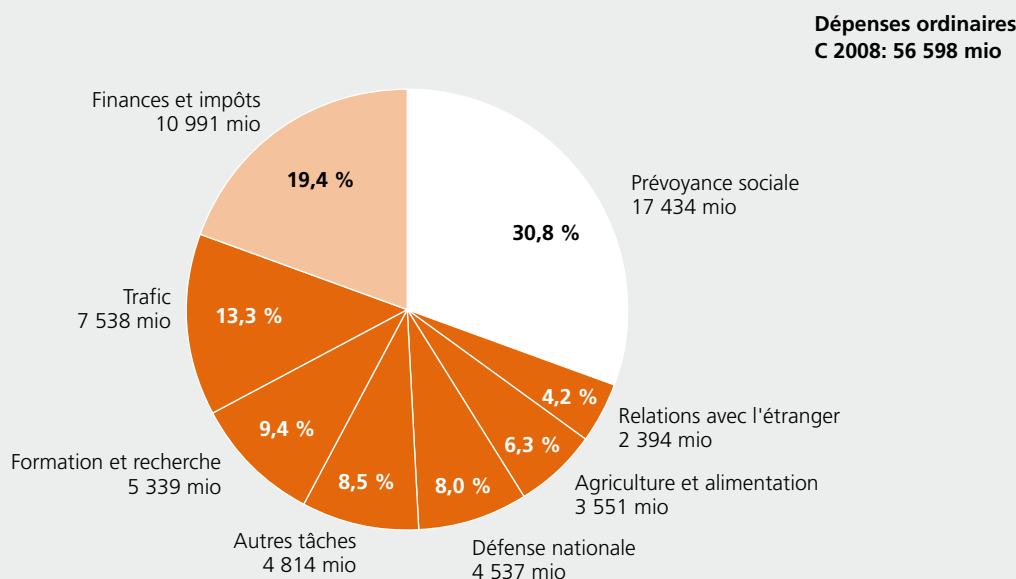
* Taux de croissance corrigé: sans les distorsions dues à la RPT (cf. tome I, ch. 32).

En 2008, le total des dépenses de la Confédération s'est accru de 2,6 milliards, soit de 4,9 %. Un peu plus de 40 % de cette hausse découle de comptes de passage et des parts du fonds pour les grands projets ferroviaires aux recettes de la Confédération. La hausse s'explique également à raison de 20 % (580 mio) par de nouvelles tâches ayant un effet unique sur le niveau total des dépenses (financement de projets d'agglomération par le biais du fonds d'infrastructure, compensation des cas de rigueur dans le cadre de la RPT). Abstraction faite des comptes de passage et des effets uniques, la hausse est modérée et n'atteint que 1,8 % (+960 mio). Les groupes de tâches trafic et formation et recherche, jugés prioritaires, affichent une croissance supérieure à la moyenne. Cette situation se reflète au niveau de la structure des dépenses.

Outre la prévoyance sociale et les finances et impôts, caractérisés par des dépenses non influençables ou fortement liées, et représentant environ la moitié du budget de la Confédération, le trafic et la formation et recherche constituent les principaux groupes de tâches.

L'évolution des dépenses par groupes de tâches figure plus en détail dans les chapitres suivants. Il convient de souligner que l'introduction de la RPT, au début de 2008, a entraîné des distorsions considérables. Par conséquent, un taux de croissance hors distorsions («corrigé») est également présenté pour chaque groupe de tâches (à ce sujet, voir également le tome I, ch. 32).

Structure des dépenses par groupe de tâches 2008



21 Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr. % *		
Prévoyance sociale	16 933	17 605	17 434	501	3,0	2,7
Part en % des dépenses ordinaires	31,4	31,0	30,8			
Assurance-vieillesse	7 984	9 327	9 322	1 338	16,8	3,6
Assurance-invalidité	4 492	3 685	3 655	-837	-18,6	1,0
Assurance-maladie	2 263	1 837	1 806	-457	-20,2	2,7
Prestations complémentaires	711	1 059	1 127	416	58,5	3,1
Assurance militaire	232	252	252	21	9,0	9,0
Assurance-chômage/service de l'emploi	302	313	314	11	3,8	3,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	110	129	99	-11	-10,0	-5,4
Migrations	791	951	812	21	2,6	2,6
Aide et assistance sociales	48	52	47	-1	-1,4	-1,4

* Taux de croissance corrigé: sans les distorsions dues à la RPT (cf. tome I, ch. 32).

Les dépenses liées à la prévoyance sociale sont inférieures de 170 millions au montant budgété, en raison notamment de l'évolution des dépenses relevant de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile. Toutefois, corrigées des effets de la RPT, ces dépenses augmentent de 460 millions (2,7 %) par rapport à l'exercice précédent.

En plus de sa participation de 19,55 % aux dépenses annuelles de l'*assurance vieillesse et survivants*, la Confédération verse le produit de l'impôt sur les maisons de jeu ; à noter qu'au début de l'année 2008, les recettes de 2006 ont été créditées à l'AVS. Enfin, la Confédération transfère à l'assurance 83 % du produit de la TVA engendré par le pour-cent démographique. En 2008, les dépenses de l'AVS se sont montées à 33,9 milliards, d'où une hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance des dépenses est liée à la démographie. Les charges d'assurance vieillesse plus élevées par rapport aux changements affectant les dépenses de l'AVS sont dues au versement de la part de la TVA (+4,3 % par rapport à l'année précédente) et notamment à une forte hausse du versement des recettes dégagées par l'impôt sur les maisons de jeu (+14 %).

La Confédération finance 37,7 % des dépenses de l'*assurance-invalidité* (AI). Les coûts de l'AI, soit 9,5 milliards, se répartissent essentiellement entre les prestations financières (environ 75 %) et les dépenses pour les mesures individuelles (environ 15 %). Corrigée des effets de la RPT, l'AI a affiché l'an passé une croissance nulle au niveau du nombre de rentes et des dépenses. En raison d'un défaut de financement, l'AI a enregistré en 2008 un déficit de 1,4 milliard. Du fait du report de perte de l'AI dans le bilan du fonds de compensation de l'AVS, à hauteur de 12,8 milliards à fin 2008, les charges d'intérêt en ce qui concerne l'AI ont atteint 400 millions. La part financée par la Confédération s'est élevée à 150 millions. Ces charges d'intérêt contribuent de manière significative à la croissance des dépenses de la Confédération en faveur de l'AI.

Du fait de l'entrée en vigueur de la RPT, la couverture des besoins vitaux dans le cadre des *prestations complémentaires* (PC) est assumée par la Confédération, tandis que les PC servant à couvrir les frais de home supplémentaires ainsi que les frais de maladie

et d'invalidité sont totalement à la charge des cantons. La Confédération finance cinq huitièmes des dépenses relatives aux besoins vitaux et les cantons trois cinquièmes. Depuis 2008, la Confédération indemnise les cantons pour les frais administratifs liés aux PC. Concernant les PC à l'AVS, les dépenses sont en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente, abstraction faite des distorsions induites par la RPT. En revanche, pour les PC à l'AI, les dépenses de la Confédération augmentent de 1 %. Cette progression modérée reflète surtout la stabilisation du nombre de rentes.

En 2008, les recettes affectées provenant de l'*imposition de l'alcool et du tabac* se sont montées à 2420 millions, soit 11 millions de plus que l'année précédente. La part fédérale de 17 % aux recettes dégagées par le point de TVA perçu depuis 1999 pour couvrir le surcroît de dépenses de l'AVS dû à l'évolution démographique, se monte à 453 millions. Ces recettes affectées au financement des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC, permettent de couvrir 25,2 % des dépenses, soit 1,5 % de moins que l'année précédente.

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'*assurance-maladie* concernent la réduction des primes individuelles. En excluant les effets de la RPT, la contribution fédérale est en hausse de 61 millions (+2,7 %) par rapport à 2007. Cette hausse est liée à l'évolution des coûts de la santé, sur lesquels la Confédération se base pour octroyer des contributions à la réduction des primes à concurrence de 7,5 %. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes d'assurance maladie sont partiellement couvertes par des recettes affectées. 5 % du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (déduction faite des parts de l'AVS et du fonds pour les grands projets ferroviaires) sont affectés à la réduction des primes de l'assurance-maladie des classes de revenus inférieures ce qui représente 875 millions en 2008. Au total, les ressources affectées couvrent 38 % des dépenses de la Confédération destinées à la réduction des primes.

La Confédération finance entièrement les coûts de l'*assurance militaire*. En 2008, les dépenses à ce titre étaient supérieures de 21 millions à celles de 2007 et conformes au budget. Toutefois, la Confédération a bonifié à la SUVA 25 millions de trop au titre

de prestations d'assurance, montant que la SUVA a restitué au début de 2009.

En vertu de l'art. 90a de la loi fédérale sur l'assurance-chômage, la participation de la Confédération à l'*assurance-chômage* s'élève à 0,15 % de la somme des salaires soumis à cotisations. Conformément au programme d'allègement budgétaire 2004, cette participation a été réduite à 0,12 % pour les années 2006 à 2008. Les dépenses se sont accrues de 11,5 millions par rapport à 2007, en raison de la croissance des salaires.

Les dépenses pour la *construction de logements à caractère social* englobent à raison de 88 % des réductions supplémentaires de loyers, pour lesquelles aucune nouvelle subvention n'est accordée depuis le début de l'année 2002, si bien que ces dépenses sont en recul. La conjoncture favorable de ces dernières années a par ailleurs entraîné un recul du nombre d'ayants droit plus important que prévu dans le budget. Si l'on fait abstraction des effets de la RPT, la contribution de la Confédération a baissé en 2008 de 5,4 % par rapport à l'année précédente.

En 2008, les dépenses liées aux *migrations* ont été de près de 3 % plus élevées que l'année précédente. elles sont toutefois nettement inférieures au montant inscrit au budget (-15 %). Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la loi sur l'asile révisée, des coûts supplémentaires ordinaires uniques de l'ordre de 148 millions ont été inscrits au budget mais n'ont pas été entièrement utilisés (essentiellement en raison de la suppression de l'aide sociale aux personnes dont la demande a été refusée à travers une décision exécutoire). Cette situation, qui résulte essentiellement d'un effectif moyen plus faible de requérants d'asile et de personnes admises à titre provisoire (une hausse ne s'est produite que durant le second semestre de 2008), a entraîné des économies au niveau de l'aide sociale et des frais administratifs dans le domaine de l'asile. Un accroissement des dépenses a été enregistré principalement en ce qui concerne les dépenses d'exploitation des centres d'enregistrement et de procédure, les coûts d'exécution et le volet informatique de la mise en œuvre des accords d'association à Schengen et Dublin. La hausse des effectifs de *réfugiés* a entraîné par ailleurs des coûts d'aide sociale plus élevés.

22 Finances et impôts

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.*		
Finances et impôts	9 753	10 515	10 991	1 238	12,7	6,7
Part en % des dépenses ordinaires	18,1	18,5	19,4			
Parts aux recettes de la Confédération	5 750	3 820	4 484	-1 266	-22,0	15,2
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	4 003	3 971	3 782	-221	-5,5	-5,5
Péréquation financière	–	2 724	2 725	2 725	–	–

* Taux de croissance corrigé: sans les distorsions dues à la RPT (cf. tome I, ch. 32).

En 2008, les dépenses dans le domaine Finances et impôts ont représenté 19,4 % des dépenses totales contre 18,1 % l'année précédente. Ce groupe de tâches est le second plus important en termes de volume financier. Il présente notamment la caractéristique d'échapper aux priorités en matière de politique budgétaire (la part des tiers aux recettes de la Confédération étant réglée par la Constitution et dépendant directement du niveau des recettes) et la particularité d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (conditions des marchés financiers, évolution des taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale). Par rapport à l'année 2007, ce groupe de tâches a subi des modifications de contenu à la suite de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

La forte progression des dépenses dans le domaine Finances et impôts par rapport à l'exercice 2007 (+12,7 %) — la plus élevée parmi les différents groupes de tâches de la Confédération — reflète tout d'abord les distorsions importantes engendrées par les versements effectués pour la première fois dans le cadre de la

péréquation financière à la suite de la RPT. Corrigée des effets de la RPT, la progression des dépenses dans ce groupe de tâches ne serait que de 6,7 %.

Les *parts aux recettes de la Confédération* correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (contre 30 % en 2007) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire et près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

La baisse des parts aux recettes de la Confédération par rapport à 2007 s'explique principalement par la diminution de la quote-part des cantons aux recettes de l'IFD suite au transfert effectué au titre des nouveaux instruments de compensation dans le cadre de la RPT. La part des cantons à ces dernières affiche un net recul de 1516 millions (-32,5 %) passant ainsi à 3141 millions. La hausse des parts des recettes de l'impôt anticipé (+222 mio) et de celles de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux presta-

tions (+34 mio) contribuent à compenser légèrement le recul des parts de tiers. Sans la réduction de la quote-part de l'IFD, la part des tiers aux recettes de la Confédération aurait enregistré une hausse totale de 874 millions (+15,2 %).

La baisse enregistrée dans les dépenses au titre de la *recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette* est le fait autant des charges d'intérêts (intérêts passifs, pertes de change, dis-agios) que des dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale. Cette situation traduit de manière générale un besoin de financement moindre induit par des réserves de trésorerie en suffisance, mais également par l'évolution à la baisse des taux d'intérêts.

- Les dépenses au titre des charges d'intérêts se montent à 3730 millions. Leur baisse par rapport à l'exercice précédent (-184 mio ou -4,7 %) est à mettre notamment au crédit des créances comptables à court terme (-80 mio), de la charge d'intérêts des avoirs de la caisse de pension de la Confédération (-59 mio) devenue insignifiante du fait que la dette de la Confédération envers sa caisse de pension a été définitivement résorbée au début de 2008, et des swaps de taux d'intérêts (-44 mio). Pour ces derniers, les taux d'intérêts en vigueur pour 2008 étaient nettement plus élevés que ceux en vigueur pour l'exercice 2007, générant ainsi des recettes d'intérêts plus élevées et par définition moins de dépenses en termes nets. Un dernier facteur important du recul des intérêts passifs concerne la charge des intérêts sur emprunts (-40 mio, en tenant compte des agios) en raison des stocks en baisse et d'un volume d'emprunts moindre. Du fait de la baisse du volume d'emprunts, le montant des agios (22 mio) — directement pris en compte dans la charge d'intérêts sur les emprunts en tant que source d'allègement — est à juste titre moins important que celui de l'année précédente (51 mio). Les variations à la baisse mentionnées ci-dessus sont quelque peu atténuées par le fait que, d'une part, les charges d'intérêts re-

latives notamment aux dépôts (comptes de dépôts, dépôts à terme) affichent une progression par rapport à l'exercice précédent (+25 mio au total) en raison de la hausse du volume des dépôts. Il en est de même, d'autre part, de la charge liée aux pertes de change qui se monte à 68 millions. Les pertes de change concernent des comptes en devises étrangères. Les recettes ou pertes provenant de ces comptes sont inscrites en cours d'exercice (LFC, art. 35). En raison de la présentation des évaluations selon le principe du produit brut, les gains et pertes sur devises sont enregistrés séparément, respectivement comme recettes et comme charges. En termes nets, il en résulte un gain d'environ 23 millions.

- Les dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale enregistrent une baisse de 37 millions par rapport à 2007 (-41,3 %), pour passer à 52 millions. Ce recul s'explique pour l'essentiel par la baisse du volume des émissions dans le domaine à long terme (-3,2 mrd).

Pour ce qui est de la *péréquation financière* attribuée à ce domaine de tâche pour la première fois en 2008 à la suite de la RPT, les transferts effectués à ce titre s'élèvent au total à 2725 millions. Sur ce montant, 2481 millions concernent les nouveaux instruments de la péréquation des ressources (1799 mio) et de la compensation des charges (682 mio). Par rapport au budget, ces versements ne varient pas. Ces transferts devraient toutefois être compensés par des allègements nets de même ampleur au profit de la Confédération, allègements dus au désenchevêtrement des tâches et à la suppression de l'ancienne péréquation financière. Dans le courant du premier semestre de 2009, le Conseil fédéral présentera un rapport sur la neutralité budgétaire de la péréquation financière durant l'année de l'introduction de la RPT. Le reste des transferts (244 mio) concerne la compensation des cas de rigueur dont l'objectif était de faciliter financièrement le passage à la RPT des cantons à faible potentiel de ressources.

23 Trafic

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.% *		
Trafic	7 349	7 603	7 538	190	2,6	6,4
Part en % des dépenses ordinaires	13,6	13,4	13,3			
Circulation routière	2 751	2 617	2 458	-293	-10,6	-12,1
Transports publics	4 507	4 881	4 989	482	10,7	17,7
Aviation	90	105	91	1	0,8	0,8

* Taux de croissance corrigé: sans les distorsions dues à la RPT (cf. tome I, ch. 32).

Les dépenses au titre du trafic ont augmenté de 190 millions, soit de 2,6 %. Corrigée des modifications induites par la RPT, l'augmentation s'accroît à 468 millions (+6,4 %). Alors qu'elles ont progressé pour les transports publics, les dépenses au titre du trafic ont reculé pour la circulation routière (abstraction faite de la première attribution au fonds d'infrastructure).

Concernant la *circulation routière* – abstraction faite de la dépense extraordinaire liée à la première attribution au fonds d'infrastructure –, les dépenses ont fléchi de 293 millions (corr.: -332 mio; -12,1 %) par rapport à 2007. Si l'on y ajoute les dépenses du fonds d'infrastructure au profit de la circulation routière, elles affichent au contraire une croissance de 323 millions (+11,7 %). Les principales causes de la variation des dépenses de la circulation routière sont les suivantes:

- Les dépenses consacrées aux routes nationales ont reculé de 490 millions pour s'établir à 1 532 millions, ce qui s'explique en partie par les dépenses moindres (177 mio) liées aux retards pris par certains projets et par des mesures de rationalisation. Par ailleurs, le financement, assuré depuis 2008 par le fonds d'infrastructure, de l'achèvement du réseau a permis un nouvel allègement (313 mio). En 2008, un montant total de 855 millions a été utilisé à ce titre (cf. compte spécial Fonds d'infrastructure, tome 4). Le fléchissement des dépenses de la Confédération en faveur des routes nationales a ainsi été plus que compensé.
- Les contributions aux routes principales ont augmenté de 47 millions pour s'établir à 235 millions. L'accroissement des dépenses découle principalement des contributions (40 mio) versées pour la première fois en 2008 via le fonds d'infrastructure aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. Parallèlement, des contributions aux investissements dans les routes principales, surtout sous la forme de contributions globales, ont été régulièrement versées, pour un montant total de 194 millions.
- Le soutien de la Confédération aux cantons dans le domaine des autres routes et de la séparation des courants de trafic s'est considérablement accru, avec une hausse de 91 millions. Dans le montant total versé de 112 millions, les dépenses consacrées à la séparation des courants de trafic ont fléchi de 3 millions. Par contre, des dépenses supplémentaires de près

de 95 millions ont été requises pour les nouvelles contributions, financées par le fonds d'infrastructure, à la construction des routes dans les agglomérations.

Dans le domaine des *transports publics*, les dépenses ont progressé de 482 millions (corr.: +799 mio; +17,7 %). Les principaux facteurs de cet accroissement sont les suivants:

- Les dépenses consacrées aux infrastructures ferroviaires ont connu une hausse totale de 374 millions, ce qui s'explique principalement par le fait que la Confédération soutient depuis 2008, para le biais du fonds d'infrastructure, des projets d'infrastructures dans les agglomérations. A ce titre, 335 millions ont été investis en 2008 dans des projets d'infrastructures ferroviaires (RER, trams). Parallèlement, d'importantes contributions aux investissements ont été versées en 2008 pour le maintien de la valeur des infrastructures des CFF. En outre, les contributions à des investissements et les prêts destinés aux investissements d'extension auprès d'autres entreprises de transport concessionnaires (ETC) ont progressé.
- L'attribution au fonds pour les grands projets ferroviaires a augmenté de 263 millions pour s'établir à 1 591 millions. Cette hausse notable est imputable, d'une part, aux recettes plus élevées de la RPLP qui, du fait d'une conjoncture en grande partie favorable et du relèvement de la taxe en 2008, ont sensiblement progressé. D'autre part, l'avancement rapide des travaux du chantier du Gothard a requis des apports plus importants en provenance de l'impôt sur les huiles minérales (25 % des dépenses liées à la construction des NLFA sont financées par le produit de l'impôt sur les huiles minérales).

Abstraction faite des distorsions liées à la RPT, les prestations en faveur du trafic régional des voyageurs ont augmenté d'environ 60 millions.

Les dépenses de la Confédération consacrées à l'*aviation civile* ont connu une croissance négligeable (+0,7 mio). On note, dans ce domaine, une évolution contrastée: les dépenses de personnel et de biens et services dans le domaine de la sécurité ont progressé, tandis que les dépenses de transfert ont reculé (mesures de sécurité, contributions aux organisations de l'aviation civile internationale).

24 Défense nationale

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.% *		
Défense nationale	4 327	4 550	4 537	210	4,9	4,8
Part en % des dépenses ordinaires	8,0	8,0	8,0			
Défense nationale militaire	4 231	4 453	4 439	208	4,9	4,9
Coopération nationale pour la sécurité	95	97	97	2	1,9	2,1

* Taux de croissance corrigé: sans les distorsions dues à la RPT (cf. tome I, ch. 32).

Les dépenses en faveur du groupe de tâches défense nationale se sont élevées en 2008 à un montant total de 4537 millions, d'où un accroissement de 210 millions, soit de 4,9 % par rapport à l'année précédente. Elles sont inférieures de quelque 13 millions, soit de 0,3 %, au montant budgétisé pour 2008.

Concernant la défense nationale militaire, les dépenses ont augmenté de 208 millions par rapport à 2007. Cet écart tient essentiellement aux éléments suivants:

- Matériel d'armement (+58 mio): le report de soldes de crédits de périodes antérieures a permis de réaliser plus de projets qu'en 2007.
- Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks (+53 mio): les dépenses supplémentaires enregistrées sont principalement imputables à la hausse des cours du pétrole intervenue en 2008.
- Budget du matériel de remplacement et de maintenance (MRM)(+52 mio): les dépenses au titre de la maintenance se sont accrues, étant donné que les systèmes se sont complexifiés, que leur utilisation est devenue plus intensive du fait de la renonciation à un équipement global de toutes les formations et que les besoins en formation ont augmenté.
- Charges de personnel dans le domaine de la défense (-46 mio): la réduction découle essentiellement de la diminution du nombre de départs à la retraite dans le cadre de plans sociaux, consécutive à la suspension des réductions de postes au sein de la BLA.

- Munitions d'instruction et gestion des munitions (MIGEM) (+25 mio): les charges supplémentaires s'expliquent par une hausse du prix des matières premières, une augmentation de la consommation dans le cadre de l'instruction de l'Armée XXI ainsi que par le renchérissement des munitions en rapport avec de nouveaux systèmes.

- Coopération militaire internationale, maintien de la paix (+16 mio): les opérations de maintien de la paix au Darfour et au Tchad décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU ont entraîné une hausse des dépenses par rapport à l'année précédente.

Le budget 2008 visait un rapport de 63 à 37 % entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement. Cet objectif a été atteint.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'allègement budgétaire 2004, un plafond des dépenses pluriannuel a été concédé au domaine de la défense jusqu'à fin 2008. Il a été prolongé pour la période allant de 2009 à 2011 par les Chambres fédérales, à travers l'étape de développement 2008/2011. Du fait du plafond des dépenses, le domaine de la défense dispose d'une plus grande sécurité en matière de planification et d'une plus grande flexibilité grâce à la possibilité de reporter des soldes de crédits sur les années suivantes. Cela s'effectue dans le cadre des budgets et des suppléments au budget, de sorte que les droits parlementaires sont garantis en tout temps.

25 Formation et recherche

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.% *		
Formation et recherche	4 978	5 542	5 339	361	7,3	5,9
Part en % des dépenses ordinaires	9,2	9,7	9,4			
Formation et recherche (sans loyers des EPF)	4 708	5 181	5 057	349	7,4	6,0
Formation professionnelle	518	591	573	55	10,6	7,8
Hautes écoles (sans loyers des EPF)	1 491	1 621	1 579	88	5,9	6,9
Recherche fondamentale (sans loyers des EPF)	1 672	1 882	1 868	196	11,7	5,7
Recherche appliquée (sans loyers des EPF)	967	1 055	1 006	40	4,1	4,1
Autres tâches d'enseignement	60	31	30	-29	-49,2	7,8

* Taux de croissance corrigé: sans les distorsions dues à la RPT (cf. tome I, ch. 32).

Sans corrections, ce groupe de tâches croît de 361 millions (+7,3 %) par rapport à l'année précédente. Cependant, trois facteurs de distorsion n'ont pas été pris en compte: tout d'abord, la RPT a été introduite au 1er janvier 2008; ensuite, la réduction des réserves du Fonds national suisse (FNS) dans le cadre du PAB 04 en 2007 (100 mio) a engendré une surestimation de la croissance du groupe de tâches. Enfin, les charges de loyer du domaine des EPF ont été prises en considération, ce qui provoque une distorsion (cf. ci-après). Corrigé de ces trois facteurs, le groupe de tâches Formation et recherche enregistre une croissance de 283 millions (+6 %) par rapport à l'année précédente. 2 216 millions, soit environ 44 % des ressources, ont été consacrés à la formation, contre 56 % à la recherche.

Charges de loyer du domaine des EPF: Le domaine des EPF verse un loyer en contrepartie de son hébergement dans des immeubles de la Confédération. A ces charges correspondent des revenus de loyer (OFCL) d'un même montant. L'OFCL calcule le loyer sur la base d'un taux d'intérêt théorique du capital et la valeur des immeubles loués, auxquels s'ajoutent les coûts administratifs. Durant la période considérée, des modifications ont été apportées à la valeur des immeubles. Il en résulte d'importantes modifications dans le montant des loyers (C 2007: 269,9 mio; B 2008; 361,1 mio; C 2008: 282,4 mio) et des distorsions correspondantes. C'est pourquoi les explications ci-après ne tiennent pas compte des charges de loyer du domaine des EPF.

Délimitation entre le groupe de tâches et les crédits sollicités dans le message FRI: L'essentiel des dépenses de ce groupe de tâches concernent des crédits du message FRI (94 %). Ces dépenses enregistrent une évolution plus dynamique (+6,1 %) que les autres domaines du groupe de tâches (+5,2 %). L'accroissement des crédits FRI se révèle moins élevé que prévu au budget, en raison de soldes de crédits liés à divers instruments de promotion (notamment le programme cadre de recherche de l'UE: 34 mio, les contributions à des investissements pour les hautes écoles spécialisées: 17 mio, les contributions à l'innovation et aux projets de formation professionnelle: 15 mio) ainsi que d'une compensation prélevée sur les crédits FRI au profit de la contribution spéciale au CERN (12 mio). En revanche, la croissance des autres crédits du groupe de tâches (recherche sectorielle, contributions obligatoires aux organisations internationales, charges de fonctionnement) augmente en raison du relèvement mentionné du montant destiné au CERN. Sans ce facteur, la croissance correspondrait à peu près au renchérissement.

La croissance de la *formation professionnelle*, qui enregistre une hausse supérieure à la moyenne de 55 millions (corr. 40 mio; +7,8 %), est due avant tout à l'augmentation des contributions

forfaitaires (+36 mio). Cet engagement important découle de la volonté de la Confédération de se rapprocher de la valeur de référence concernant la participation au financement des coûts de la formation professionnelle, qui est d'un quart des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Les contributions aux *établissements universitaires* augmentent de 88 millions (corr. +103 mio; +6,9 %). 27 % de la contribution de la Confédération au domaine des EPF sont attribués aux hautes écoles. Cette part enregistre une augmentation de 15 millions. En ce qui concerne les contributions aux universités cantonales, la hausse est essentiellement liée à celle des contributions de base (+33 mio). En revanche, les contributions liées à des projets diminuent de 4 millions. Dans le domaine des hautes écoles spécialisées, les dépenses supplémentaires ont également été importantes, avec une croissance de 57 millions pour les contributions aux frais d'exploitation, due notamment à l'égalité de traitement, en matière de subventions, des filières d'études des domaines de la santé, du travail social et des arts, instaurée à partir de 2008. En revanche, les contributions à des investissements pour les hautes écoles spécialisées affichent un solde de crédits de 17 millions, les travaux de planification liés à certains grands projets de construction ayant requis plus de temps que prévu.

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Les dépenses destinées à la recherche fondamentale progressent de 96 millions, sans les effets de la RPT (+5,7 %). Cette progression s'explique notamment par la croissance des contributions au FNS, qui s'élève encore à 36 millions compte tenu de la réduction des réserves (cf. plus haut). D'autres facteurs de croissance importants sont le domaine des EPF (+34 mio), comptabilisé aux deux tiers dans la recherche fondamentale, ainsi que le CERN, en raison de la contribution spéciale mentionnée plus haut versée par les pays hôtes (France et Suisse).

La hausse des dépenses pour la *recherche appliquée* (+40 mio; +4,1 %) intervient essentiellement dans trois secteurs: les contributions à l'Agence spatiale européenne ESA (+21 mio), au domaine des EPF (+9 mio) ainsi qu'au programme-cadre de recherche européen (+9 mio).

Pour les autres *tâches d'enseignement*, la RPT a engendré un recul des dépenses de -34 millions (abandon des contributions destinées aux aides à la formation dans l'enseignement secondaire). Corrigée de ce facteur, la croissance de ce poste, qui atteint 7,8 %, est due à l'augmentation des contributions au titre de l'encouragement de l'instruction des jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger (+4 mio).

26 Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.% *		
Agriculture et alimentation	3 601	3 566	3 551	-50	-1,4	-1,2
Part en % des dépenses ordinaires	6,7	6,3	6,3			
Amélioration des bases de production et mesures sociales	256	277	279	23	8,8	6,3
Production et ventes	627	629	611	-16	-2,5	-2,5
Paielements directs	2 596	2 554	2 546	-50	-1,9	-1,7
Autres dépenses	122	106	115	-7	-5,5	1,2

* Taux de croissance corrigé: sans les distorsions dues à la RPT (cf. tome I, ch. 32).

Les dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation se sont élevées à 3 551 millions. Elles ont été inférieures de 15 millions ou de 0,4 % par rapport au budget. Par rapport au compte de l'année précédente, les dépenses ont diminué de 50 millions, soit de 1,4 %. Compte tenu des variations qui s'expliquent par l'introduction de la RPT au début de 2008, les dépenses pour l'agriculture n'ont diminué que de 1,2 %.

L'évolution, en grande partie stable, des dépenses agricoles reflète la réorientation de la politique agricole, engagée à la fin des années 90, vers une agriculture davantage axée sur le marché et l'écologie. Depuis le 1^{er} janvier 2000, date de l'entrée en vigueur de la politique agricole 2002, la plus grande part des dépenses agricoles est gérée via trois plafonds de dépenses (enveloppes budgétaires) établis selon les dispositions de la loi sur l'agriculture (LAg). Trois nouveaux plafonds de dépenses ont été arrêtés dans le cadre des décisions du Parlement concernant le développement futur de la politique agricole (PA 2011) pour les années 2008 à 2011. Ces nouveaux plafonds, qui se montent au total à 13 652 millions, sont répartis comme suit: 739 millions pour l'amélioration des bases de production et les mesures sociales, 1 885 millions pour la production et les ventes et 11 028 millions pour les paiements directs.

Près de 72 % des dépenses agricoles consistent en *paiements directs* généraux ou écologiques, ce qui s'explique par les transferts successifs de moyens financiers destinés au soutien du marché vers les paiements directs. La diminution de 1,7 % des dépenses par rapport au compte 2007, après correction de la RPT, s'explique par la mise en œuvre de l'objectif de réduction lié au réexamen des tâches ainsi que par les décisions du Parlement concernant la PA 2011.

Les dépenses dans le domaine *production et ventes* sont consacrées aux mesures d'aide à l'écoulement des produits, dans les secteurs de l'économie laitière et animale et de la production végétale, ainsi qu'aux subventions à l'exportation des produits agricoles

transformés («Schoggi-Gesetz»). Les dépenses de soutien du marché ont diminué de 16 millions ou de 2,5 % par rapport au compte de l'année précédente; ainsi, leur part s'élève encore à 17 % des dépenses agricoles. Suite à la réallocation des moyens financiers aux paiements directs, les dépenses pour les aides et les suppléments dans le domaine du lait diminuent de 16 millions par rapport au compte 2007, pour ne plus représenter que 345 millions en 2008. Les dépenses pour les subventions à l'exportation selon la «Schoggi-Gesetz» ont également reculé (-4 mio.). En revanche, la production végétale est le seul domaine du soutien au marché qui a présenté un taux de croissance positif en 2008, s'établissant à 114 millions (+5 mio.).

Après correction de la RPT, les dépenses pour l'*amélioration des bases de production et les mesures sociales* ont augmenté de 16 millions ou de 6,3 % par rapport à l'année précédente. Les améliorations des bases de production comprennent les dépenses pour l'amélioration des structures, des crédits d'investissement ainsi que des mesures relatives à la production végétale et animale. Les mesures sociales englobent les allocations familiales dans l'agriculture, les aides à la reconversion professionnelle et les aides aux exploitations. La croissance des dépenses s'explique principalement par les allocations familiales dans l'agriculture, qui ont augmenté de 18 % (environ +13 mio.) pour s'établir à 88 millions. Les limites de revenu ont été supprimées suite aux décisions du Parlement concernant la PA 2011. En outre, les taux des allocations pour enfants ont augmenté pour les agriculteurs et les employés agricoles. La croissance de ces dépenses est due également au transfert de crédit pour l'amélioration des structures agricoles en relation avec les travaux d'assainissement «Intempéries 2005».

Les *autres dépenses* sont consacrées aux domaines administration, conseil, exécution, contrôle et protection des végétaux; elles présentent, après correction de la RPT, un taux de croissance comparable au renchérissement annuel en comparaison avec le compte de l'année précédente (+1,2 %).

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.% *		
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 274	2 486	2 394	121	5,3	5,3
Part en % des dépenses ordinaires	4,2	4,4	4,2			
Relations politiques	613	656	645	32	5,3	5,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 559	1 641	1 642	83	5,3	5,3
Relations économiques	71	82	86	15	20,4	20,4
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	30	106	21	-9	-30,3	-30,3

* Taux de croissance corrigé: sans les distorsions dues à la RPT (cf. tome I, ch. 32).

Les dépenses pour les relations avec l'étranger et la coopération internationale se sont chiffrées à 2394 millions. Elles sont moindres de 92 millions par rapport aux prévisions budgétaires. En revanche, elles ont augmenté de 121 millions par rapport au compte 2007.

Le secteur des *relations politiques* recouvre notamment le réseau diplomatique et consulaire suisse, diverses contributions aux organisations internationales (Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, etc.), la politique d'Etat-hôte et la promotion de la paix et de la sécurité. Les dépenses de ce secteur s'accroissent de 32 millions par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par l'octroi de prêts à la FIPOI pour les projets de construction des bâtiments pour l'OMC, l'UICN et le CERN (+ 11 mio), l'augmentation de la contribution suisse au budget général de l'ONU - qui représente un peu moins d'un tiers des contributions statutaires suisses à cette organisation - (+ 8 mio), les besoins supplémentaires pour l'hébergement temporaire de l'OMC durant les travaux de rénovation et de finition du Centre William Rappard (+ 5 mio) et les dépenses encourues en relation avec les expositions universelles de Saragosse 2008 et Shanghai 2010 (+ 4 mio).

L'aide aux pays en développement (pays du Sud et de l'Est) rassemble notamment la coopération technique et financière, l'aide humanitaire, la coopération économique au développement, ainsi que la partie de l'aide aux pays de l'Est reconnue comme Aide Publique au Développement (APD) par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. La hausse des dépenses de plus de 80 millions par rapport à 2007 est imputable à l'ensemble des éléments constituant ce secteur: contributions aux organisations internationales de développement (+ 23 mio), reconstitution des ressources de l'Agence internationale pour

le développement (+ 8 mio), soutien aux actions humanitaires (+ 15 mio), contributions de l'aide à l'Est comptabilisées par le CAD (+ 17 mio), actions spécifiques de la coopération technique et de l'aide financière (+ 8 mio). Ces hausses servent à atteindre l'objectif du Conseil fédéral de porter le volume de l'aide publique au développement à 0,4 % du revenu national brut (RNB). Selon les estimations encore provisoires du DFAE, l'APD total de la Suisse pour 2008 se monte à 2215,5 millions (2007: 2016,6 mio). La part de l'APD dans le RNB passerait ainsi de 0,37 % en 2007 à 0,41 % en 2008.

Les *relations économiques* comprennent essentiellement les contributions aux organisations économiques internationales dont la Suisse est membre (Association européenne de libre-échange, Organisation de Coopération et de Développement économique, Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international etc.). Par rapport à l'année précédente, les dépenses ont augmenté de près de 15 millions pour l'essentiel en raison de l'augmentation de la contribution au Fonds fiduciaire du FMI pour le financement du désendettement du Liberia.

L'aide aux pays de l'Est et à l'élargissement de l'Union européenne comprend l'aide aux pays en transition ainsi que la contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie (cohésion). Par rapport au compte 2007, ce secteur présente des dépenses moindres de l'ordre de 9 millions, qui s'expliquent avant tout par une diminution de l'aide aux pays de l'Est (- 11 mio), alors que les contributions à l'élargissement de l'UE augmentent de 4 millions. Par rapport au budget toutefois, les dépenses pour la contribution suisse à l'élargissement de l'UE sont de 86 millions inférieures aux prévisions. La cause réside dans le fait qu'aucune contribution n'a pas pu encore être allouée en faveur des projets soutenus.

28 Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.%*		
Autres groupes de tâches	4 751	4 987	4 814	63	1,3	2,7
Part en % des dépenses ordinaires	8,8	8,8	8,5			
Conditions institutionnelles et financières	2 162	2 396	2 273	111	5,1	5,1
Ordre et sécurité publique	813	894	836	24	2,9	5,4
Culture et loisirs	460	423	429	-31	-6,7	-5,6
Santé	264	225	220	-45	-16,9	-16,9
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	655	623	651	-4	-0,5	5,1
Economie	398	426	405	7	1,9	2,5

* Taux de croissance corrigé: sans les distorsions dues à la RPT (cf. tome I, ch. 32).

Après correction des distorsions induites par la RPT, les dépenses des *six autres groupes de tâches* ont augmenté de 128 millions, soit de 2,7 %, par rapport au compte 2007. L'examen des différents groupes de tâches révèle une évolution parfois très contrastée. Ainsi, le plus grand groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* a cru de 5,1 % tandis que les dépenses consacrées au domaine *santé* ont reculé de 16,9 %.

Même si l'on a dépensé au total 135 millions de moins que prévu dans le budget pour le groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* en 2008, les dépenses se sont sensiblement accrues par rapport à 2007, à savoir de 5,1 %. Cette hausse s'explique notamment par divers retards pris par des projets et des dépenses moindres dans les domaines impôts et taxes ainsi que constructions en 2007. L'accroissement des coûts de 111 millions (+5,1 %) enregistré en 2008 est imputable à raison de 40 % à l'augmentation des dépenses dans le domaine constructions et logistique (+42 mio), où les dépenses se sont notamment accrues en matière de prise en location et d'entretien des immeubles. Les dépenses consacrées au domaine informatique ont également été en hausse (+36 mio). Cette hausse résulte pour environ un tiers du transfert du Service des tâches spéciales du groupe de tâches ordre et sécurité publique au groupe de tâches conditions institutionnelles et financières. Les autres charges supplémentaires liées à l'informatique découlent d'investissements TIC dans le domaine de la sécurité (Centre de services informatiques du DFJP, BAC) ainsi qu'au Département des finances. Enfin, le domaine impôts et taxes a affiché des dépenses sensiblement plus élevées (+15 mio), ce qui s'explique en grande partie par l'acquisition d'un grand nombre de nouveaux appareils de saisie RPLP.

En 2008, les dépenses au titre du groupe de tâches *ordre et sécurité publique* ont augmenté de 5,4 % (+44 mio) après correction, ce qui est imputable entre autres à la mise en œuvre informatique des accords d'association à Schengen et Dublin, ainsi qu'à l'introduction du passeport biométrique. Le report de fonds de 2007 à 2008 effectué dans le cas de la mensuration officielle pour échelonner les répercussions de la RPT constitue un troisième

facteur important. Par contre, le transfert du Service des tâches spéciales au groupe de tâches conditions institutionnelles et financières a eu l'effet opposé.

Les dépenses consacrées au domaine *culture et loisirs* ont reculé de 31 millions (corr.: -26 mio, soit -5,6 %), ce qui s'explique par la réduction des indemnités versées à la Poste pour le transport des journaux (-50 mio) et par les redevances de réception radio et télévision dues aux diffuseurs locaux et régionaux, qui ne figurent plus dans les comptes de la Confédération (-9 mio). Les dépenses ont également fléchi dans le domaine de la protection du paysage et de la conservation des monuments historiques (-10 mio), tandis qu'elles ont augmenté dans les domaines du sport (+36 mio, surtout pour l'Euro 08), des musées (nouveau Musée national et Musée des transports, +5 mio) et de l'encouragement de la culture (Pro Helvetia et encouragement du cinéma, +2 mio).

Dans le domaine de la *santé*, les dépenses ont diminué de 45 millions (-16,9 %) par rapport à l'année précédente. Cette baisse découle en majeure partie de la suppression des dépenses au titre de la prévention des pandémies.

Dans le domaine *protection de l'environnement et aménagement du territoire*, l'accroissement des dépenses de 33 millions (+5,1 %), après correction des effets de la RPT, s'explique par les dépenses supplémentaires décidées par le Parlement dans les domaines nature et paysage, sylviculture et protection contre les dangers naturels (y compris protection contre les crues). Par contre, les remboursements issus de la taxe d'incitation sur les COV ainsi que la suppression des dépenses pour la gestion des dommages dus aux intempéries de 2005 ont fait baisser les coûts.

Enfin, les dépenses ont progressé de 7 millions (corr.: +10 mio, soit +2,5 %) dans le groupe de tâches *économie*. Il s'agit principalement de dépenses supplémentaires consacrées à la surveillance de l'économie ou de la sécurité (notamment marchés financiers et concurrence) et à la politique régionale.

31 Personnel

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Charges de personnel	4 492	4 616	4 501	8	0,2
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 389	4 525	4 396	7	0,2
Pouvoir législatif	60	65	64	4	6,3
Indemnités pour parlementaires	32	35	35	2	7,1
Charges de personnel ¹	28	30	29	1	3,9
Autres charges de personnel	—	—	—	—	—
Pouvoir judiciaire	116	129	119	4	3,2
Rétribution des juges fédéraux	34	34	33	-1	-2,9
Charges de personnel ¹	81	94	85	5	5,6
Autres charges de personnel	1	1	1	0	42,9
Pouvoir exécutif	4 031	4 119	4 138	107	2,7
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	2	1	0	44,4
Charges de personnel ¹	3 926	3 991	4 019	93	2,4
Charges de personnel, personnel local du DFAE ¹	47	48	50	2	4,4
Autres charges de personnel	53	75	65	12	21,9
Crédits globaux et crédits spéciaux²	151	150	67	-84	-55,4
Prestations de l'employeur ³	151	101	67	-84	-55,4
dont charges sans incidences financières	39	—	-42	-81	-206,6
Restructurations	31	63	7	-24	-76,7
Plan social	31	63	0	-31	-99,7
dont charges sans incidences financières	-20	—	-13	7	33,0
Préretraite	—	—	7	7	—
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	103	91	105	2	1,7
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée ¹	103	91	105	2	1,7
Dépenses de personnel	4 462	4 616	4 555	93	2,1

1 Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur.

2 Réserve du Conseil fédéral, personnes en formation, personnes incapables d'exercer une activité lucrative, stagiaires des hautes écoles et mesures salariales.

3 OPRA (O du 2.12.1991 régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, «femmes au bénéfice de la garantie de droit», accidents et invalidité professionnels, anciennes affaires de la CFP (risques de procès) ainsi que rentes transitoires au sens de l'art. 88f OPers.

Les charges de personnel sont subdivisées en fonction des trois pouvoirs étatiques. S'y ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux budgétisés et gérés de façon centralisée à l'Office fédéral du personnel (OFPER).

Par rapport à 2007, les charges de personnel se sont accrues de 8 millions (+0,2 %). Cette augmentation constitue une valeur nette qui résulte de la différence entre, d'une part, les charges supplémentaires du pouvoir législatif (4 mio), du pouvoir judiciaire (3 mio) et du pouvoir exécutif (108 mio) ainsi que du poste «personnel rétribué à l'aide de crédits d'équipement» (2 mio) et, d'autre part, les baisses de charges dans les crédits globaux et les crédits spéciaux (-84 mio) ainsi que dans le crédit de restructurations (-24 mio).

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif ont augmenté par rapport à 2007, ce qui s'explique par l'adaptation au renchérissement des indemnités allouées aux parlementaires et par les mesures salariales en faveur des services du Parlement.

Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire se sont accrues de 3 millions au total par rapport à 2007. Cette légère hausse est due aux mesures salariales accordées en 2008.

Pouvoir exécutif

Les charges de personnel du pouvoir exécutif, déterminantes pour la gestion par les coûts, ont augmenté de 93 millions (+2,4 %) par rapport à 2007. Cette hausse découle principalement des mesures salariales 2008 (83 mio). S'y ajoute une augmentation des postes de l'ordre de 294 unités, qui ne constitue qu'une charge supplémentaire restreinte car, du fait du changement de primauté dans la prévoyance professionnelle, deux fois plus de collaborateurs que d'ordinaire ont pris une retraite anticipée en 2008. Ce facteur particulier a permis de réaliser en 2008 nettement plus d'économies découlant des fluctuations d'effectifs que lors des années précédentes, économies qui ont partiellement compensé les augmentations de postes. En revanche, de telles économies devraient s'avérer notablement plus faibles dans les années à venir.

Effectifs

En recul depuis 2004, les effectifs du personnel de l'administration fédérale ont connu un revirement de tendance en 2008. La Confédération comptait 32 398 collaborateurs à plein temps à fin 2008, ce qui correspond à une augmentation des effectifs de 294 unités (+0,9 %) et s'explique par les raisons suivantes:

Dans le domaine civil, les suppressions de postes découlant du PAB 03, du PAB 04, du programme d'abandon de tâches de la Confédération et de la réforme de l'administration 05/07 sont achevées. Dans le domaine militaire, les suppressions de postes se poursuivent, mais plus lentement que prévu, en raison de la suspension temporaire des réductions de postes au sein de la Base logistique de l'armée (BLA). 600 nouveaux postes seront supprimés à partir de 2010. Parallèlement, du fait de nouvelles tâches ou de la consolidation de tâches existantes, de nouveaux postes ont été créés en 2008 dans les domaines suivants:

- Prise en charge de l'entretien des routes nationales par l'OFROU (conséquence de la RPT, +126 postes)
- Mise en œuvre de l'accord d'association à Schengen-Dublin (+59 postes au DFJP)
- Renforcement des représentations consulaires à l'étranger (+67 postes)
- Préparation et organisation de l'EURO 2008 (+36 postes à l'OFSPPO)
- Création de l'ElCom (+17 postes à l'OFEN)
- Garantie de l'exécution des tâches dans le domaine de l'aviation civile (+14 postes à l'OFAC)

Sans ces tâches supplémentaires, les effectifs auraient à nouveau légèrement diminué.

La tendance persistante vers des emplois exigeant des qualifications accrues se poursuit. Compte tenu de l'évolution à moyen terme de la pyramide des âges et des répercussions de celle-ci sur le marché de l'emploi, l'administration fédérale devrait rencontrer des difficultés croissantes à couvrir ses besoins en personnel hautement qualifié. Elle se heurte d'ores et déjà à un sérieux problème de recrutement pour certaines catégories professionnelles et certains services de l'administration, par exemple dans le domaine fiscal et dans la division Finances et comptabilité. C'est pourquoi il sera nécessaire d'améliorer la stratégie en matière de recrutement, mais aussi d'investir davantage dans le personnel, notamment dans la formation et le perfectionnement, dans les possibilités de concilier vie familiale et vie professionnelle et dans la politique salariale.

Crédits globaux et crédits spéciaux

Les fonds provenant des crédits budgétisés de manière centralisée par l'OPPER (intégration professionnelle, stagiaires universitaires, personnes en formation et mesures salariales) ont été entièrement attribués aux unités administratives en fonction de leurs besoins. Ils sont intégrés dans leurs charges de personnel.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur en rapport direct avec la rétribution du personnel ont été intégralement décentralisées dans les unités administratives et intégrées dans leurs charges de personnel.

Prestations de l'employeur

Les dépenses consacrées aux prestations de l'employeur ont diminué de 84 millions au total par rapport à 2007. Cette forte réduction est liée aux provisions constituées en 2007 pour financer les versements a posteriori dus à l'AVS dans le cadre des prestations de l'employeur versées à la caisse de pensions en cas de résiliation anticipée des rapports de travail. Ces paiements uniques d'environ 40 millions ont été effectués pendant l'exercice 2008, mais ont été neutralisés par la dissolution de la provision dans le compte de résultats. Le compte 2007 comprenait, en outre, les prestations destinées aux femmes de la génération d'entrée («femmes au bénéfice de la garantie de droit») d'un montant de près de 27 millions. La dissolution de ce poste à fin 2007 a entraîné une diminution correspondante des dépenses en 2008. Une autre réduction de l'ordre de 17 millions résulte du changement de système en ce qui concerne la retraite anticipée des catégories de personnel particulières visées à l'art. 33 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3). Ces prestations ne sont plus comptabilisées au titre des prestations de l'employeur, mais sous le crédit Retraite anticipée, en vertu de la règle concernant la préretraite prévue par l'art. 34, OPers.

Restructurations

Les dépenses ont fléchi dans le domaine des coûts liés aux plans sociaux selon l'art. 105 OPers. Les baisses de charges découlent, d'une part, de la dissolution des provisions dans le domaine de la défense (13 mio) et, d'autre part, d'une diminution effective des coûts liés aux plans sociaux (18 mio), en conséquence de la suspension temporaire des réductions de postes au sein de l'armée.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services et des crédits de subventionnement

Les charges supplémentaires, d'un montant total de 2 millions par rapport au compte 2007, sont imputables à des reports de projets planifiés et aux mesures salariales 2008.

32 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette séparation permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DFE, et Base d'aide au commandement [BAC] du DDPS, qui fait partie du domaine de la défense) fournissent, en tant que centres de services, des prestations destinées notamment aux services de l'administration fédérale centrale et facturent toutes les prestations destinées à l'administration, avec une incidence sur les crédits (imputation des prestations, IP, sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). En 2008, l'imputation interne des prestations a porté sur un montant de 489 millions. Dans une moindre mesure, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) fournissent également des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (p. ex. PUBLICA, RUAG, RFA, swissmedic, FINMA, fonds de compensation de l'AVS et fonds de l'assurance-chômage). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les fournisseurs de prestations TIC sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB). Au 1^{er} janvier 2008, le Service des tâches spéciales (STS) a été transféré du DETEC au CSI DFJP. La surveillance des télécommunications est assurée par le CSI DFJP au sein du groupe de produits 3. Les mesures de surveillance des télécommunications donnent lieu à la perception d'un émolument.

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services et charges d'exploitation, dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières si les bénéficiaires sont externes à l'administration et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, il apparaît que l'OFIT est le principal fournisseur de prestations TIC (348 mio). Il est suivi par le BAC (260 mio, y compris les prestations destinées à l'administration), le CSI DFJP (57 mio) et le CSI DFAE (38 mio). L'ISCeco du DFE est le plus petit fournisseur de prestations (16 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir les prestations TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de prestations TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières dont disposent les bénéficiaires de prestations représentent, en particulier, des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

Les crédits TIC suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.
- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) à titre de pilotage stratégique (Secrétariat général du DFF: réserve informatique de la Confédération, croissance TIC, Confédération et projets transversaux).

Les chiffres présentés dans le tableau comprennent les éléments suivants:

- Charges: charges des bénéficiaires de prestations et des fournisseurs de prestations avec incidences financières et sans incidences financières et charges IP des bénéficiaires de prestations pour les prestations acquises au sein de l'administration fédérale, telles que les locations ou les fournitures de bureau.
- Revenus: revenus avec incidences financières générés par des prestations fournies à des tiers externes.
- Dépenses d'investissement: dépenses d'investissement de bénéficiaires de prestations et de fournisseurs de prestations.
- Dépenses: charges avec incidences financières et dépenses d'investissement.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations TIC (revenus IP) et les bénéficiaires de prestations TIC (charges IP) n'est pas présentée, car les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations; dans le cas contraire, ces charges seraient comptabilisées à double.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Compte de résultats					
Revenus	22	20	28	6	23,8
Revenus de prestations informatiques	22	8	17	-5	-22,1
Autres revenus	–	12	11	11	–
Charges	743	944	874	131	17,6
Charges de pers. (seulement fournisseurs de prestations)	226	250	270	44	19,2
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	459	605	546	87	19,0
Matériel informatique	51	72	50	-1	-2,5
Logiciels	29	53	42	13	47,9
Informatique, exploitation / entretien	95	91	99	4	4,6
Développement informatique, conseil, prestations de service	120	221	192	72	60,2
Télécommunication	57	48	51	-6	-10,0
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations)	107	120	112	5	4,4
Amortissements	58	89	58	-0	-0,4
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	64	135	96	33	49,3
Investissements, systèmes informatiques	56	106	65	9	15,1
Investissements, logiciels	8	29	31	23	293,2
Dépenses	699	895	824	125	17,8
Charges avec incidences financières	635	760	728	93	14,6
Dépenses d'investissement	64	135	96	33	49,3

Les *revenus* avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques ont augmenté de six millions par rapport à 2007 (+23,8%). Cette hausse des revenus résulte d'évolution divergentes: d'une part, les revenus liés aux prestations informatiques de l'OFIT ont diminué de cinq millions suite à la baisse des prestations pour le grand projet PLASTA (système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail du fonds AC), d'autre part, le CSI EFJP a, pour la première fois, enregistré des revenus de 11 millions découlant des émoluments perçus dans le cadre des mesures de surveillance des télécommunication, suite à l'intégration du STS.

Les *charges* se sont accrues de 131 millions (17,6%) par rapport à 2007. De ce montant, 38 millions sont liés à des changements structurels d'ordre technique. Les domaines suivants sont comptabilisés pour la première fois, dans le cadre du compte 2008, au titre de charges informatiques: les charges de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour les applications informatiques dans le domaine des routes nationales (+9 mio), le STS (SCI DFJP, +15 mio) et la «Formation d'application d'aide au commandement 30» au DDPS, qui a été attribuée, au sein du domaine de la défense, à la BAC et non plus aux forces aériennes (+14 mio). En outre, les charges de loyer de la BAC ont augmenté de 36 millions; en effet, le nombre des tâches centrales dans le domaine TIC s'étant accru, des locaux et des postes de travail supplémentaires ont été requis et imputés à la BAC. Abstraction faite de ces facteurs particuliers, les charges augmentent de 57 millions (+ 7,7%). La croissance des charges est imputable aux facteurs suivants: projet Schengen/Dublin (+ 30 mio), programme bureautique

de la Confédération (+ 12 mio), charges de développement de la BAC (+8 mio), projet e-dec de l'Administration des douanes (+6 mio, travaux d'adaptation et d'extension des systèmes informatiques dans le domaine de l'importation et du transit), projet G-SOA de l'Office fédérale de la statistique (+4 mio, Generic Service Oriented Architecture, mise en place d'une architecture métier harmonisée et formalisée permettant de rationaliser les processus de production), charges liées aux prestations fournies à swissmedic (+2 mio, mandat pris en charge par l'OFIT en 2008 et générant des revenus correspondants avec incidence financière) et projet de nouveau numéro d'assurance sociale (+2 mio). Sans ces différents projets supplémentaires, les charges informatiques auraient légèrement fléchi.

Si l'on examine la croissance par *catégorie de charges*, on constate que les charges de personnel des fournisseurs de prestations ont augmenté de 44 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation de 87 millions et les autres charges de biens et services des fournisseurs de prestations de cinq millions. Avec un montant de 58 millions, les amortissements sont restés au niveau de l'année précédente.

La croissance des *charges de personnel* des fournisseurs de prestations est essentiellement liée à la création de postes supplémentaires à l'OFIT (+21 mio, pour des engagements fixes compensés par le biais des charges de conseil), à la BAC (+18 mio, requis notamment pour l'intégration de la Formation d'application d'aide au commandement 30) et au CSI DFJP (+5 mio, requis pour l'intégration du STS).

Au sein des *charges de biens et services et autres charges d'exploitation*, une modification du plan comptable concernant les charges de conseil TIC a entraîné des transferts de 43 millions du poste «charges de biens et services et autres charges d'exploitation» vers le poste «développement informatique, conseil, prestations de service». Le poste «développement informatique, conseil et prestations de service» a enregistré une hausse effective de 29 millions. Cette hausse concerne le projet Schengen/Dublin (+17 mio), les applications techniques de la BAC (+8 mio) et l'Administration fédérale des contributions (+3 mio). Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation des fournisseurs de prestations affichent une croissance effective de 48 millions. Celle-ci est essentiellement liée à la hausse des charges de loyer de la BAC (+36 mio) et aux indemnités destinées aux fournisseurs de services Internet dans le cadre de la surveillance des télécommunications (+7 mio, STS). En ce qui concerne la télécommunication, les charges ont pu être réduites de six millions grâce à des conditions d'achat plus favorables pour la téléphonie fixe et mobile et à la résiliation de contrats de location de lignes.

Les *dépenses d'investissement* se sont accrues de 32 millions (+49,3 %). Ces dépenses, qui se montent à 96 millions au total, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 61 millions et les bénéficiaires de prestations à raison de 35 millions. Cette augmentation est liée à des investissements supplémentaires, d'une part, dans des systèmes informatiques pour le SCI DFJP et la BAC (+8 mio) et, d'autre part, dans diverses applications informatiques: applications informatiques dans le domaine des routes nationales (+9 mio), projet Schengen/Dublin (+7 mio) et applications techniques du SCI DFJP, de l'AFD, de l'AFS et de l'AFF (+7 mio).

Les *dépenses* ont augmenté de 125 millions par rapport à 2007; de ce montant, 83 millions ou deux tiers découlent de changements structurels d'ordre technique. La hausse effective des dépenses (42 mio) est liée aux facteurs mentionnés plus haut en ce qui concerne les charges avec incidence financière et les dépenses d'investissement.

33 Trésorerie fédérale

Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux

mio CHF	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Total	109 526	106 126	104 615	-1 511	-1,4
Marché monétaire	13 807	10 391	10 670	278	2,7
Créances comptables à court terme	12 587	9 056	10 670	1 613	17,8
Crédits sur le marché monétaire / dettes à terme, La Poste	100	–	–	–	–
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	–	185	–	-185	-100,0
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	1 120	1 150	–	-1 150	-100,0
Marché des capitaux	95 719	95 734	93 945	-1 789	-1,9
Emprunts publics	95 669	95 684	92 435	-3 249	-3,4
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	–	–	1 460	1 460	–
Dettes à terme, autres	50	50	500	0	0,0

La Trésorerie veille au bon déroulement des opérations de paiement de la Confédération, de ses entreprises et de ses établissements. Les besoins de financement sont couverts avant tout par des emprunts sur les marchés monétaires et financiers. En vue de parer aux variations des liquidités et de financer les dépenses futures, la Confédération dispose de réserves de trésorerie, placées de manière sûre et à des conditions conformes au marché. Il incombe en outre à la Trésorerie d'acquiescer et de gérer des devises.

Marché monétaire et des capitaux

En 2008, la Confédération a réduit sa dette, sur le *marché monétaire et des capitaux*, d'un montant net de 1,5 milliards; l'année précédente déjà, la dette avait été réduite d'un montant net de 3,4 milliards.

Le volume des fonds obtenus à l'aide de *créances comptables à court terme* a été augmenté de 1,6 milliard; à fin 2008, le total des créances comptables à court terme a atteint 10,7 milliards au total.

Sur l'ensemble de l'année, des *crédits à court terme* ont été contractés (y compris des emprunts auprès de PostFinance) dans une faible proportion afin de faire face à des variations à court terme des liquidités. A fin 2008, plus aucun crédit à court terme n'était ouvert.

Le Conseil des EPF gère les ressources du domaine des EPF de manière autonome et centralisée par rapport à l'AFF. Conformément à la convention conclue avec la Trésorerie, le Conseil des EPF peut placer les fonds disponibles en partie auprès de l'AFF.

A fin 2008, les EPF ne disposait plus d'aucun placement auprès de la Trésorerie. L'assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) a accru ses placements – désormais à long terme – auprès de la Trésorerie, de 310 à 1 460 millions à fin 2008.

L'émission d'emprunts fédéraux fongibles s'est poursuivie pendant l'année sous revue. Seuls les emprunts existants ont été majorés. Les emprunts les plus élevés constitués à ce jour résultent de majorations successives. A fin 2008, la valeur nominale des 21 emprunts fédéraux en circulation s'élevait à 92,50 milliards au total (fin 2007: 95,7 mrd). Neuf d'entre eux affichaient un montant de plus de cinq milliards, dont trois dépassaient les huit milliards.

En 2008, des emprunts ont été émis tous les mois jusqu'en avril. Contre toute attente, la Trésorerie n'a pas eu de nouveaux besoins par la suite, de sorte qu'elle a renoncé à procéder aux cinq émissions prévues. Tandis que deux emprunts lancés en 2007 n'ont été libérés qu'en 2008, la libération de deux emprunts de 2008 n'interviendra qu'en 2009. En 2008, six emprunts ont été lancés au total; compte tenu des placements de tranches propres, le montant total brut s'élève à 2,1 milliards (2007: 4,8 mrd). Compte tenu du remboursement ordinaire d'un emprunt, le montant net des emprunts a diminué de 3,2 milliards (montant net des emprunts en 2007: 15 mio seulement).

Au poste *autres dettes à terme* figure un placement à long terme de 50 millions effectué par Skycare auprès de la Trésorerie.

Evolution des taux d'intérêts

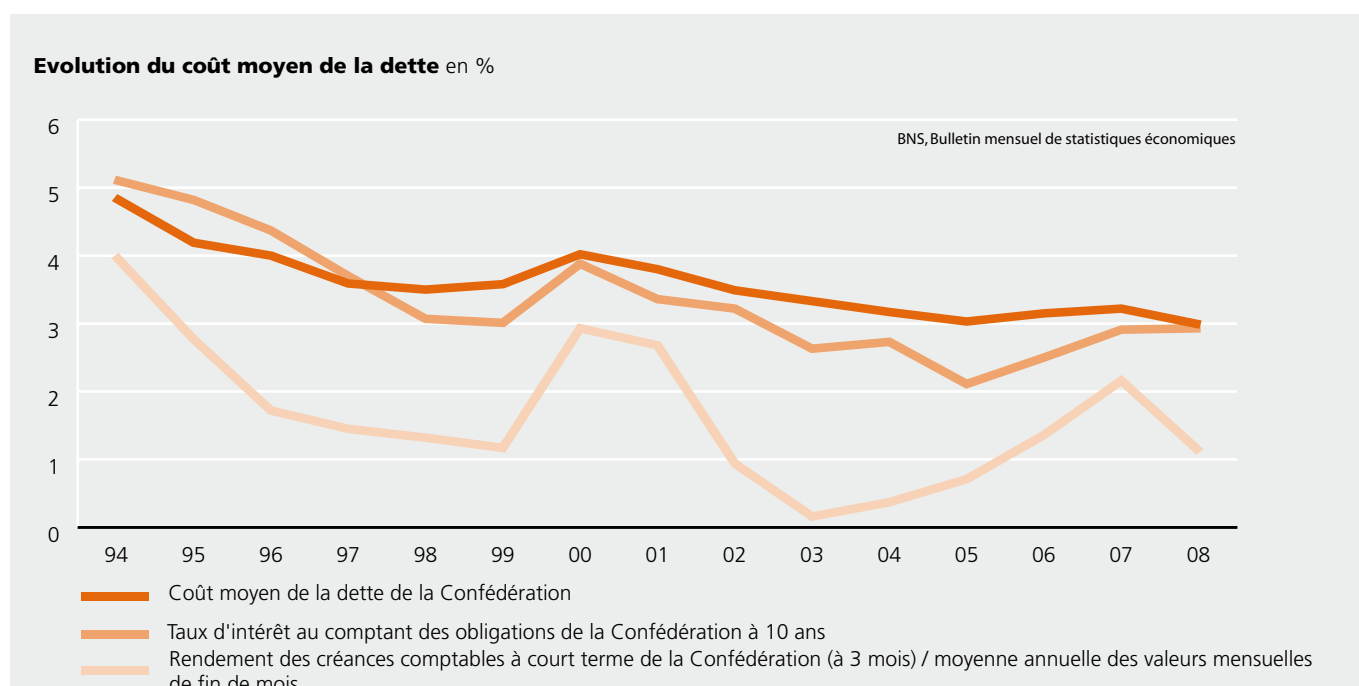
Le niveau des taux d'intérêts sur les marchés monétaires et financiers ainsi que la gestion de la dette par la Trésorerie se reflètent sur le *coût moyen* de la dette de la Confédération (sans les créances et les comptes de dépôt). Il était de 2,99 % à fin 2008 (calcul tenant compte des commissions et des droits de timbre), alors qu'il

atteignait 3,22 % à fin 2007. Sont prises en considération dans le calcul du coût des emprunts toutes les dettes contractées sur les marchés monétaires et des capitaux figurant dans le tableau «Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux». En revanche, les dettes envers PUBLICA, qui ont été entièrement refinancées jusqu'au début de 2008, ne sont pas prises en compte. A fin 2008, les dettes comprises dans le calcul du coût des emprunts s'élevaient à 104,6 milliards (2007: 106,1 mrd). Le calcul tient compte du taux d'intérêt nominal, du prix d'émission, des frais d'émission, droit de timbre d'émission compris, ainsi que des commissions de remboursement prélevées sur les coupons et les titres, mais pas des flux de paiement provenant des swaps sur les taux d'intérêt.

Une comparaison à long terme montre que le coût moyen de la dette de la Confédération suit la même évolution que les taux du marché. Depuis les années 90, on observe une tendance à la baisse des taux. La haute conjoncture qui a prévalu ces dernières années a toutefois engendré une nouvelle hausse des taux.

Ressources de la Trésorerie

Les *flux de fonds de la Trésorerie centrale* ont enregistré des variations mensuelles pouvant atteindre 7,5 milliards. Afin de parer à ces variations, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées. Les fonds dont elle n'a pas besoin dans l'immédiat sont placés auprès de la Banque nationale ou sur le marché. La Confédération effectue ses placements sur le marché en s'assurant que ses débiteurs présentent une solvabilité de premier ordre et en veillant à une certaine diversification, afin d'éviter de s'exposer à une concentration de risques. La souscription de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, d'un montant de 6 milliards, a été libérée en décembre. A la fin de l'année, les ressources de trésorerie disponibles atteignaient un montant de 9,7 milliards (-1,9 mrd par rapport à fin 2007). Ce niveau élevé s'ex-



plique de la manière suivante: des réserves ont été constituées dans l'optique de l'échéance, en février 2009, d'un emprunt de 8,5 milliards. En outre, des fonds ont été requis pour couvrir des besoins saisonniers au début de 2009.

Les prêts octroyés par la Trésorerie au fonds de l'assurance-chômage ont baissé, à fin 2008, de 4,8 à 4,1 milliards. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans les fonds de trésorerie disponibles, étant donné qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour la gestion des liquidités.

Charge d'intérêts nette

Alors que les charges d'intérêts se situaient légèrement en dessous du niveau de l'année précédente, les recettes d'intérêts se sont fortement accrues, notamment en raison du niveau élevé des réserves de trésorerie. La charge d'intérêts nette (intérêts nets en pour cent des recettes ordinaires) diminue en conséquence de 5,5 à 4,6%.

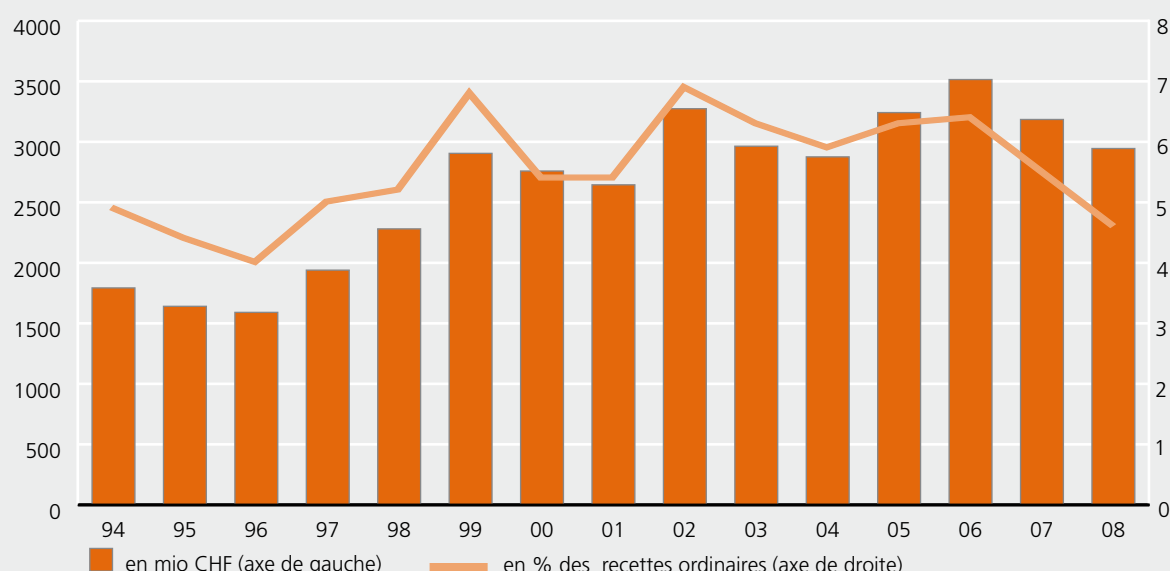
Gestion des devises, produits dérivés

Les besoins en *devises* (euros et dollars américains, conformément à la stratégie de la Confédération en matière de gestion des devises) ont été couverts par le biais d'opérations de caisse et d'opérations à terme. Dans l'année sous revue, les options n'ont

pas été utilisées. Conformément au budget 2008, la Trésorerie fédérale a acquis 700 millions d'euros et 415 millions de dollars américains pour le compte des unités administratives. En outre, la couverture d'engagements en monnaies étrangères sur plusieurs années pour des transactions spéciales de la Confédération a été assurée sur la base de conventions spécifiques conclues entre les unités administratives et la Trésorerie fédérale. La couverture de ces engagements en monnaies étrangères est assurée au moyen d'opérations à terme sur devises échéant aux dates de paiement prévues.

Dans le domaine des *instruments dérivés*, les paiements nets d'intérêts découlant de swaps sur les taux d'intérêts enregistrent un recul avec incidences financières par rapport à l'année précédente, passant de 90 millions à 46 millions; la position de payeur net de la Confédération en termes nominaux a ainsi diminué en raison d'échéances naturelles, de 5,5 milliards à fin 2007 à 4,1 milliards à fin 2008. En 2008, aucun nouveau contrat portant sur les swaps de taux d'intérêts ou d'autres produits dérivés n'a été conclu. Afin d'assurer le lien souhaité à long terme entre le bilan et les taux d'intérêt, des contrats de swaps avaient été conclus au cours des années précédentes. En 2008, les taux d'intérêts ont été stables jusqu'à la mi-octobre, avant de chuter fortement. La valeur actualisée négative des positions ouvertes a donc augmenté de 124 millions à fin 2007 à 264 millions à fin 2008.

Evolution de la charge d'intérêts nette



34 Charges de conseil

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Charges de conseil	468	272	263	-206	-43,9
Charges générales de conseil	384	246	236	-149	-38,7
Charges générales de conseil, consultants salariés	84	17	22	-62	-73,4
Commissions	0	9	5	5	n.d.
Dépenses de conseil	468	272	262	-206	-44,0

n.d.: non disponible.

Sont comptabilisées au titre de charges de conseil les charges requises pour des prestations

- dont le *bénéficiaire* est la *Confédération*: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement); et
- qui *contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération*: la prestation externe doit représenter une plus-value pour l'exécution des tâches de la Confédération. Ne comptent pas comme conseil les prestations de service externes pour lesquelles l'exécution des tâches est confiée à des tiers (p. ex. traductions, réalisation de campagnes d'information, révisions externes, etc.).

Les *charges générales de conseil* comprennent les prestations telles que décrites ci-dessus. Les *charges générales de conseil, consultants salariés* comprennent le même type de prestations, celles-ci étant toutefois fournies par des conseillers travaillant en qualité de bénéficiaires d'honoraires salariés au sens du droit de l'assurance sociale. Enfin, les *commissions* englobent les dédommagements et les indemnités versés aux membres de commissions extraparlimentaires et d'organes non permanents.

Les comparaisons avec l'année précédente s'avèrent difficiles, en raison du nouveau mode de comptabilisation (mise en œuvre des définitions ci-dessus). Ainsi, dans le compte 2007, les charges de conseil comprenaient également les charges requises pour les traductions et autres prestations analogues ainsi que pour les conseils en informatique. Dans le compte 2008, ces deux éléments ne sont plus compris dans les charges de conseil. Des écarts notables sont à signaler pour les offices suivants:

- OFSP (-47,4 mio): l'acquisition de vaccins contre les pandémies et de masques de protection, désormais achevée, a requis moins de ressources que l'année précédente.

- SG DFF (-3,7 mio): les projets Centre de services partagés et réforme de l'administration ayant été achevés à fin 2007, aucune charge n'a été comptabilisée pour ces projets en 2008.
- CdC: (-2,5 mio): gain en efficacité résultant du regroupement, auprès de la Centrale de compensation à Genève, du personnel de l'assurance facultative employé jusqu'ici dans les services AVS/AI à l'étranger.
- OFFT (+3,0 mio): une partie des ressources provenant du crédit d'engagement pour le financement de l'activité de la CTI a pu être utilisée pour l'accompagnement de la recherche, la coordination et la gestion de projets, la mise en valeur de résultats, des mandats d'expertise, des évaluations et des tâches de monitoring. Ces ressources, budgétisées auparavant sous charges de transfert, sont comptabilisées désormais au titre de charges de conseil.
- OFEN (+9,8 mio): regroupement de deux postes de crédits dans le domaine de la recherche énergétique, comptabilisés séparément en 2007 et seulement en partie au titre de charges de conseil.
- OFROU (+9,3 mio): création des structures requises pour accueillir les nouvelles tâches liées aux routes nationales.

En ce qui concerne les charges de conseil, les résultats du compte 2008 ne s'écartent que modérément des prévisions du budget 2008 (- 9 mio; -3,3 %). Au niveau des unités administratives, certains écarts sont à signaler, mais ils s'équilibrent réciproquement. Ces écarts sont dus à deux facteurs: d'une part, plusieurs offices n'ont appliqué les nouvelles prescriptions de comptabilisation que dans le cadre de l'exécution du budget 2008; d'autre part, les offices GMEB, comme d'autres unités administratives, disposent de certaines libertés dans l'utilisation des ressources, pour les premiers dans le cadre des charges de fonctionnement, pour les seconds dans celui de mesures isolées (postes budgétaires de type A2III.xxxx), situation qui induit des variations au niveau des charges de conseil. Abstraction faite de ces facteurs, aucun projet n'a engendré d'écart notable entre le budget et le compte.

35 Communication

Coûts de la communication par domaine d'activités

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Total des coûts	69,2	74,6	5,4	7,8
Service de presse et d'information	26,4	26,6	0,2	0,6
Information directe	36,0	37,0	1,0	2,9
Campagnes et informations liées aux votations	6,8	10,9	4,2	61,6

Au total, les sept départements, la Chancellerie fédérale, le Bureau de l'intégration DFAE/DFE traité séparément, et la Régie fédérale des alcools ont dépensé 74,6 millions en 2008 pour les relations publiques. Ces coûts représentent 0,14 % des dépenses totales de la Confédération. En 2008, les coûts ont progressé de 5,4 millions et le nombre de postes affectés à la communication a augmenté de 23 unités, et passé à 260 unités.

Les coûts de personnel et de biens et services pour des activités liées aux relations publiques comprennent entre autres des dépenses pour l'information directe (imprimés, sites Internet, ma-

nifestations, etc.) ainsi que pour des campagnes et des informations liées aux votations.

Affectation

Sur le total des coûts, 26,6 millions (35,7 %) ont été affectés au domaine *Service de presse et d'information*, 37 millions (49,7 %) aux coûts occasionnés par l'information directe et 11 millions (14,6 %) aux *campagnes (de prévention) et aux informations liées aux votations*. Les présents résultats sont pour l'essentiel comparables à ceux de 2007. Il convient de préciser que les coûts informatiques dans le domaine de l'information devaient pour la première fois être enregistrés

Coûts de la communication par domaine d'activités et unité organisationnelle

mio CHF	Total Compte 2008	Chancellerie fédérale	DFAE	DFI	DFJP	DDPS
Total	74,6	9,8	8,6	11,9	4,3	9,4
Service de presse et d'information	26,6	5,2	1,9	3,3	2,1	3,4
Information directe	37,0	4,2	6,7	3,0	2,1	5,7
Campagnes et informations liées aux votations	10,9	0,4	–	5,6	0,1	0,3
suite mio CHF		DFF	DFE	Bureau de l'intégration	DETEC	RFA
Total		9,2	13,3	1,1	6,9	0,3
Service de presse et d'information		2,2	4,3	0,2	3,9	0,1
Information directe		5,4	6,2	0,7	2,9	0,2
Campagnes et informations liées aux votations		1,6	2,8	0,1	0,1	–

Nature des coûts

Les *coûts totaux de personnel* (260 postes à plein temps) s'élèvent au total à 42,4 millions (56,8 % des coûts totaux) pour l'exercice sous revue. La part élevée des coûts de personnel témoigne de la grande importance accordée aux prestations fournies au sein des départements. Les coûts de personnel relèvent à concurrence de 19,1 millions (45,2 %) du service de presse et d'information, de 21,1 millions (49,8 %) de l'information directe et de 2,1 millions (5,0 %) des campagnes et des informations liées aux votations.

Les *coûts de bien et services* s'élèvent à 32,2 millions (43,2 % des coûts totaux). Ils se répartissent de la manière suivante: 15,9 millions (49,5 %) pour l'information directe, 7,4 millions (23,1 %) pour le service de presse et d'information et 8,8 millions (27,4 %) pour les campagnes et les informations liées aux votations.

Activités des départements

Dans le cas de la *Chancellerie fédérale*, qui affiche des coûts totaux de 9,8 millions, les indemnités pour les prestations des agences

de presse (Agence télégraphique suisse: 3,0 mio, Associated Press: 0,4 mio) constituent le principal poste. La Chancellerie fédérale assume également les coûts engendrés par les explications relatives aux votations, les prestations du Centre des médias du Palais fédéral et la brochure «La Confédération en bref».

Le *DFAE* a réorganisé la communication en 2008. La division Médias et communication de la DDC a notamment été supprimée à la fin de septembre 2008. La réorganisation, qui n'est pas encore achevée, a déjà entraîné un recul marqué des coûts de communication du *DFAE*, à 8,6 millions (-2,2 mio). En outre, les coûts de biens et services diminuent.

Le *DFI* a dépensé au total 11,9 millions ((+1,3 mio, soit 12,2 %) pour les relations publiques. La hausse découle d'une augmentation des coûts de biens et services, alors que les coûts de personnel ont diminué de plus de 5 %. En 2008, l'OFSP a organisé trois grandes campagnes dans les domaines du sida (2,2 mio), de l'alcool (0,8 mio) et de la loi sur la transplantation (1,5 mio). Au total, les coûts des relations publiques de l'OFSP s'élèvent à 5,7 millions, dont 0,9 million pour les coûts de personnel.

Au sein du *DFJP*, les coûts de la communication se sont élevés à quelque 4,3 millions (+0,8 mio), dont 80 % de coûts de personnel, enregistrés principalement au niveau du service de presse et d'information.

Le total des dépenses du *DDPS* en matière de relations publiques s'est élevé à quelque 9,4 millions. Le domaine des relations publiques comprend près de 26 postes au total. Avec ces capacités, il a fallu faire face à une année extrêmement exigeante et intense sous l'angle de la communication.

Les coûts des relations publiques du *DFP* se sont chiffrés à 9,2 millions (+12 %). Les coûts totaux de personnel (40 postes) ont augmenté de 3,9 % à 6,3 millions et les coûts de biens et services de 0,8 million (39 %), à 2,9 millions. La hausse est due en majeure partie à l'augmentation des coûts du marketing du personnel et en l'occurrence des coûts de la publication en ligne des postes vacants, coûts qui sont financés par l'OFPER pour tous les départements.

Le *DFE* a affiché des coûts totaux nettement plus élevés, de 13,25 millions (+4,7 mio). Cette situation s'explique par le changement du mode de saisie au sein du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (+5 mio). En 2008, les coûts de l'information et des relations publiques ont en effet été recensés pour tous les secteurs du SECO alors qu'ils ne l'avaient été que pour le secteur de la communication en 2007. En outre, la campagne sur le travail au noir a généré des coûts de quelque 2 millions. Les charges totales ont légèrement diminué dans le cas du Secrétariat général et des autres offices et domaines du DFE.

Le *DETEC* a consacré aux relations publiques quelque 6,9 millions (+7,1%), dont plus 80 % ont été absorbés par les coûts de personnel. La hausse des coûts de personnel s'explique par la nouvelle réglementation des compétences en matière de routes nationales et par les nouvelles tâches assumées par l'Office fédéral des routes (OFROU) du fait de cette nouvelle réglementation.

Les coûts des relations publiques enregistrés par le *Bureau de l'intégration DFAE/DFE* ont été un peu plus élevés qu'en 2007. La *Régie fédérale des alcools*¹ a réduit à raison de plus de 50% les dépenses consacrées aux relations publiques.

¹ Le Bureau de l'intégration et la Régie fédérale des alcools sont présentés séparément, pour des raisons de méthode.

Récapitulation du compte des unités administratives GMEB

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	2 225	2 202	2 124	-102	-4,6
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 147	2 002	2 055	-92	-4,3
Patentes et concessions	29	22	26	-3	-9,6
Autres revenus	49	178	42	-7	-14,4
Charges ordinaires	4 856	5 275	4 999	143	2,9
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 885	3 947	3 636	1 751	92,9
Charges de transfert	2 915	1 250	1 259	-1 656	-56,8
Autres charges	56	78	105	48	85,6
Charges extraordinaires	–	400	400	400	–
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	33	32	38	5	15,8
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	32	30	35	3	9,4
Remboursement de prêts et de participations	1	2	3	2	396,3
Dépenses d'investissement ordinaires	2 303	2 492	2 317	14	0,6
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	275	1 488	1 309	1 034	375,7
Contributions à des investissements	2 027	167	167	-1 860	-91,8
Autres investissements	1	837	840	839	n.d.
Dépenses d'investissement extraordinaires	–	2 600	2 600	2 600	–

n.d.: non disponible

Avec le passage de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) au système GMEB au 01.01.2008, le nombre des unités administratives appliquant la GMEB s'élève à 24. En tout, les unités administratives gérées par GMEB représentent 26 % des charges propres de la Confédération.

Les explications suivantes portent uniquement sur l'évolution des ressources. Les détails concernant les objectifs en matière de prestations figurent dans les exposés des motifs des unités administratives concernées (voir tome 2B).

Les *revenus ordinaires* des unités GMEB ont diminué de 102 millions au total (-4,6 %) par rapport à l'année précédente. Cette baisse découle en majeure partie de celle des *revenus de fonctionnement*. 81 % de ces derniers proviennent de l'imputation interne des prestations (IP), dont 70 % concernent armasuisse Immobilier et 27 % les quatre fournisseurs de prestations informatiques gérés par GMEB.

Cette baisse des revenus de fonctionnement de 92 millions (-4 %) au total par rapport à l'année précédente est également due au recul des revenus IP: les recettes réalisées par d'armasuisse Immobilier ont chuté de 153 millions, les amortissements et les intérêts théoriques ayant diminué, en vertu de la nouvelle évaluation des biens immobiliers. Les unités GMEB restantes ont enregistré une hausse de 61 millions au total (+9 %), dont la majeure partie provient également de l'IP, en particulier de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et du centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP).

Les *autres revenus* ne se sont que très peu modifiés. La raison principale de l'écart important par rapport au budget est à chercher

auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU): ainsi, contrairement à la planification, aucun des tronçons de route nationale réalisés en commun avec les cantons, n'a été remis à la Confédération en 2008. C'est pourquoi aucun revenu provenant des parts cantonales n'a été enregistré (-150 mio).

Les *charges ordinaires* des unités GMEB ont augmenté de 143 millions par rapport à 2007 (+2,9 %). La part des charges propres (charges de fonctionnement) est passée à 73 %, suite aux changements liés à la nouvelle péréquation financière: avec la reprise des routes nationales par la Confédération, les *charges de transfert* (-1 668 millions) ont été remplacées, au sein de l'OFROU, par des *charges de fonctionnement* d'un montant analogue (+ 1 538 mio).

Les charges de fonctionnement se composent, au total, de 21 % de charges de personnel, de 37 % de charges de biens et services et de charges d'exploitation et de 42 % d'amortissements. 44 % des charges de fonctionnement ont une incidence financière, 43 % sont sans incidence financière et 14 % concernent l'imputation interne des prestations (IP). Abstraction faite de l'OFROU et de l'OFAC, devenu un office GMEB, les charges de fonctionnement des unités GMEB ont augmenté de 146 millions (+9 %) par rapport à l'année précédente. Cette hausse est liée, pour l'essentiel, aux facteurs suivants:

- armasuisse Immobilier (+90 mio): charges IP liées à la hausse des prestations des exploitants et des amortissements suite au transfert d'objets du parc essentiel au parc à disposition;
- CSI DFJP (+26 mio): reprise du service de surveillance des télécommunications (STS);

- Centrale de compensation (+8 mio): introduction du nouveau numéro d'assuré AVS;
- Office fédéral du sport (+7 mio): augmentation des prestations en raison de l'accroissement de la demande, notamment dans le domaine des cours de formation et de perfectionnement ainsi qu'en matière d'hébergement.

Le reste de l'augmentation des charges de fonctionnement des unités GMEB est inférieur au taux moyen de renchérissement en 2008.

Les *charges restantes* ont doublé par rapport à l'année précédente, en particulier à cause des charges uniques de l'OFSPD liées au Championnat d'Europe de football 2008..

Les *dépenses d'investissement ordinaires* ont augmenté de 14 millions par rapport à l'année précédente (+0,6%). Toutefois, d'importants transferts ont eu lieu suite à l'introduction de la RPT: à l'OFROU, les *contributions à des investissements* (-1 853 mio) pour l'extension et l'entretien du réseau des routes nationales ont été remplacées par des *investissements en immobilisations corporelles* (+1 011 mio), et des versements sont désormais effectués au fonds d'infrastructure (voir plus bas).

Les investissements de l'OFROU sont plus faibles que prévu grâce à des gains en efficacité, aux succès obtenus face à la concurrence lors des adjudications et à des retards dus à des recours. Les charges d'investissement des unités GMEB restantes sont restées stables à deux exceptions près: armasuisse Immobilier (+17 mio, pour des investissements à plus-value visant à accroître la valeur de vente des immeubles), et le CSI DFJP (+7 mio, pour le développement technologique du STS). Pour ces deux unités, l'augmentation est toutefois plus faible que prévu.

Les *investissements restants* augmentent de 839 millions par rapport à 2007. 837 millions sont dus à la nouvelle attribution annuelle au fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales et des routes principales dans les régions de montagnes et les régions périphériques. Le reste de l'augmentation concerne les charges d'investissement du CSI DFJP relatives au raccordement à Schengen/Dublin.

Les *dépenses d'investissement extraordinaires* de 2 600 millions correspondent à la première attribution au fonds d'infrastructure; de ce montant, 400 millions sont destinés aux routes principales à titre de contributions à des investissements. Ce montant partiel a été réévalué en tant que charge extraordinaire.

L'*effectif du personnel* des unités GMEB s'est accru par rapport à 2007, pour atteindre 5 315 postes à temps complet (+565 ETP). Dix unités GMEB ont maintenu ou réduit leur effectif. La croissance observée dans les autres unités est essentiellement d'ordre

organisationnelle. Ci-dessous les principaux facteurs pour chaque unité:

- OFAC: passage à la GMEB (+237 ETP)
- OFROU: prise en charge des tâches liées aux routes nationales, suite à la reprise de celles-ci par la Confédération (+126 ETP)
- OFIT: emploi de personnel interne au lieu de personnel externe et occupation de postes vacants (+107 ETP)
- CSI DFJP: prise en charge du STS et de tâches supplémentaires liées à de nouveaux projets et à l'extension d'applications (32 ETP)
- OFSPD: prestations supplémentaires liées à l'accroissement de la demande (+36 ETP)

Les unités GMEB ont la possibilité de constituer des réserves générales affectées. Les réserves affectées concernent des projets qui doivent être reportés sur l'année suivante. Elles ne peuvent être utilisées que pour leur affectation originelle; non utilisées, elles sont dissoutes. Des réserves générales peuvent être sollicitées par une unité administrative si celle-ci peut démontrer qu'elle a travaillé de manière particulièrement économique et efficace. Le montant des réserves générales est limité, par unité administrative, à 5 % des crédits ayant une incidence financière dans le domaine propre ou à 10 millions. Ces réserves doivent être utilisées dans le cadre des objectifs fixés dans le mandat de prestations.

Le tableau suivant montre l'évolution des réserves. En 2008, le montant des réserves dissoutes s'est élevé à 25 millions au total et celui des réserves constituées à 46 millions. Le montant total est désormais de 79 millions, dont 27 millions (+30 %) concernent des réserves générales et 52 millions (+39 %) des réserves affectées.

Près de la moitié des unités GMEB disposent de *réserves générales*. Ces réserves divergent d'une unité à l'autre, autant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs. La limite est atteinte pour deux unités (Office fédéral de métrologie et OFIT). La variation la plus forte concerne armasuisse Immobilier, qui a pu constituer des réserves générales de 5,5 millions grâce à une gestion des immeubles efficace.

21 unités administratives GMEB disposent de *réserves affectées*. Pour treize d'entre elles, le montant de ces réserves a augmenté, pour cinq autres, il a baissé. La CdC enregistre la plus forte augmentation de réserves (5,6 mio, projet de nouveau numéro AVS à 13 chiffres / COMIN) (cf. arrêté fédéral I; tome 1, ch. 8, annexe 2).

Réserves générales et réserves affectées GMEB

mio CHF	réserves générales GMEB				réserves affectées GMEB			
	état constitution 01.01.2008	dissolution	état 31.12.2008	état 31.12.2008	état constitution 01.01.2008	dissolution	état 31.12.2008	état 31.12.2008
Total	20,7	7,4	-1,2	26,9	37,1	38,8	-24,2	51,7
203 CVC	–	0,1	–	0,1	–	0,2	–	0,2
285 CSI-DFAE	–	1,0	–	1,0	–	1,3	–	1,3
307 BN	–	–	–	–	0,6	1,0	-0,3	1,3
311 MétéoSuisse	1,2	–	–	1,2	2,1	0,2	-2,1	0,2
414 METAS	1,3	–	–	1,3	0,3	0,2	-0,3	0,2
485 CSI-DFJP	0,5	–	–	0,5	1,1	3,0	-1,1	3,0
504 OFSPO	2,5	–	–	2,5	0,0	–	–	0,0
506 OFPP	1,0	0,3	–	1,3	–	–	–	–
542 ar S+T	1,0	–	-0,0	0,9	1,3	1,1	-0,8	1,6
543 ar Immo	–	5,5	–	5,5	13,7	12,6	-11,7	14,6
570 swisstopo	2,5	0,4	-0,6	2,3	4,0	1,4	-2,0	3,5
602 CdC	–	–	–	–	4,3	6,3	-0,7	9,9
603 Swissmint	–	–	–	–	0,0	0,9	-0,0	0,9
609 OFIT	10,0	–	–	10,0	6,1	6,6	-3,9	8,8
710 Agroscope	–	–	–	–	1,7	0,4	-1,0	1,1
719 Haras	–	–	–	–	0,0	0,0	-0,0	0,0
735 ZIVI	–	–	–	–	–	1,2	–	1,2
740 SAS	0,4	–	-0,1	0,2	0,0	–	–	0,0
785 ISCeco	–	–	–	–	0,5	–	–	0,5
803 OFAC	–	–	–	–	–	0,6	–	0,6
806 OFROU	–	–	–	–	–	1,9	–	1,9
808 OFCOM	–	–	–	–	1,1	–	-0,2	0,9
815 DSN	0,5	–	-0,5	–	–	–	–	–

Compte de financement

Compte de résultats

mio CHF	Compte 2008		Compte 2008	Différence
Solde de financement	-3 561	Résultat annuel	6 273	9 835
Solde de financement ordinaire	7 297	Résultat ordinaire	7 461	164
Recettes ordinaires	63 894	Revenus ordinaires	64 047	153
Recettes fiscales	58 752	Revenus fiscaux	58 052	-700
Patentes et concessions	1 331	Patentes et concessions	1 284	-47
Recettes financières	1 719	Revenus financiers	2 740	1 020
Autres recettes courantes	1 840	Autres revenus	1 970	129
Recettes d'investissement	252			-252
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	2	2
Dépenses ordinaires	56 598	Charges ordinaires	56 587	-11
Dépenses propres	9 107	Charges propres	11 406	2 299
Dépenses de personnel	4 555	Charges de personnel	4 501	-54
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 323	Charges de biens et services et charges d'exploitation	3 762	439
Dépenses d'armement	1 228	Charges d'armement	1 228	-
		Amortissements du patrimoine administratif	1 914	1 914
Dépenses de transfert courantes	37 146	Charges de transfert	41 254	4 108
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 414	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 414	-
Indemnités à des collectivités publiques	773	Indemnités à des collectivités publiques	785	12
Contributions à des propres institutions	2 573	Contributions à des propres institutions	2 573	-
Contributions à des tiers	12 646	Contributions à des tiers	12 668	22
Contributions aux assurances sociales	13 740	Contributions aux assurances sociales	13 582	-159
		Réévaluation contrib. à des investissements	3 861	3 861
		Réévaluation prêts et participations	372	372
Dépenses financières	3 791	Charges financières	3 864	73
Dépenses d'intérêts	3 660	Charges d'intérêts	3 334	-326
Autres dépenses financières	131	Autres charges financières	523	393
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	7	7
		Attribution à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	63	63
Dépenses d'investissement	6 554			-6 554
Immobilisations corporelles et stocks	2 265			-2 265
Immobilisations incorporelles	31			-31
Prêts	366			-366
Participations	31			-31
Contributions à des investissements	3 861			-3 861
Recettes extraordinaires	283	Revenus extraordinaires	328	45
Dépenses extraordinaires	11 141	Charges extraordinaires	1 515	-9 625

Comparaison des transactions ordinaires

Contrairement au *compte de financement*, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par les recettes correspondantes pour la même période, le *compte de résultat* indique, pour une période donnée, le solde issu de la diminution (charges) et de l'augmentation de valeur (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale des finances fédérales. Les dépenses et les recettes d'investissement forment une partie du compte de financement.

Le tableau ci-avant donne un aperçu de l'origine des écarts entre le compte de financement et le compte de résultats. Outre les charges avec incidences financières, qui induisent une sortie de fonds, le compte de résultats présente également les opérations

sans incidentes financières. Celles-ci comprennent les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, créés par le passé et ayant entraîné une dépense. Elles comportent aussi notamment les amortissements et les réévaluations des investissements intervenus durant l'exercice. Les amortissements sont répartis de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation sur la période correspondante. Les réévaluations tiennent compte des dépréciations survenues durant la période sous revue, des créances ainsi que des prêts et des participations. Elles entraînent une correction des valeurs comptables correspondantes. Les provisions sont également à signaler. Elles sont constituées pour des événements déjà survenus qui, selon toute probabilité, entraîneront des dépenses à l'avenir.

En ce qui concerne les transactions ordinaires, les écarts entre les résultats du compte de financement et du compte de résultats, qui totalisent 164 millions, sont répartis comme suit entre les groupes de comptes:

Recettes ordinaires/revenus ordinaires (+153 mio)

Les *revenus fiscaux* sont inférieurs de 700 millions aux recettes fiscales, en raison de l'augmentation de la provision pour les remboursements attendus dans le cadre de l'impôt anticipé. Le calcul du montant de la provision se base sur les données empiriques disponibles pour les trois dernières années (nouveau montant de la provision: 9,8 milliards). La différence de 47 millions dans le groupe de comptes *patentes et concessions* est la conséquence d'une régularisation dans le temps des recettes de la vente aux enchères de contingents dans l'agriculture. Le bénéfice comptable de près d'un milliard pour les participations importantes évaluées au pro rata de la part détenue dans le capital propre de l'entreprise (méthode de la mise en équivalence, cf. tome 3, partie statistique, tableau Do3) entraîne une augmentation correspondante des *revenus financiers*. Les régularisations de 129 millions effectuées dans les *autres revenus* concernent les remboursements dans le domaine de l'asile qui n'ont pas encore été encaissés (45 mio), les primes en faveur de l'assurance militaire dues en 2008 et qui ne sont versées qu'en 2009 (19 mio), des bénéfices issus de la vente d'immobilisations (immeubles et bien-fonds) du patrimoine administratif (17 mio), ainsi que de l'inscription à l'actif de prestations internes (36 mio). Il convient, en outre, de tenir compte de diverses régularisations. Les recettes de la vente de *biens d'investissements* d'un montant de 252 millions, dont seule la différence d'avec la valeur comptable plus basse est enregistrée comme revenu, sont comptabilisées au titre des *autres revenus*. Des prélèvements d'un montant total de 2 millions ont été effectués dans les *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers*. Il s'agit de montants concernant le fonds pour l'assainissement des sites contaminés ainsi que le fonds d'encouragement des diffuseurs locaux et régionaux.

Dépenses ordinaires / charges ordinaires (-11 mio)

La diminution de 54 millions des charges de *personnel* résulte de la dissolution de diverses provisions de l'année précédente, lesquelles avaient été réalisées pour financer les paiements rétroactifs de prestations de l'employeur à la Caisse fédérale de pensions (40 mio), les soldes de vacances et d'heures supplémentaires (5 mio) et les coûts de restructuration liés à la réorganisation de l'armée (13 mio). En ce qui concerne les *charges de biens et services et charges d'exploitation* (439 mio), l'écart découle principalement de diminutions de stocks sans incidences financières et de l'amortissement de travaux de remise en état d'immeubles non portés à l'actif. Les *amortissements du patrimoine administratif* de 1,9 milliard sont effectués linéairement sur la durée d'utilisation. Le montant des amortissements se répartit comme suit: routes nationales (1 176 mio), immeubles (611 mio), biens meubles (63 mio), informatique (50 mio), et immobilisation incorporelles (15 mio). En ce qui concerne les *charges de transfert*, les écarts par rapport au compte de financement dans les deux groupes

de comptes «dédommagements à des collectivités publiques» (-14 mio) et «contributions à des tiers» (22 mio) sont dus à la délimitation dans le temps des engagements. Les charges pour les *contributions aux assurances sociales* sont inférieures aux dépenses correspondantes à hauteur de 159 millions. Cet écart est dû à la dissolution des provisions constituées pour assurer de futurs engagements en matière de rentes de l'assurance militaire ainsi qu'à des régularisations concernant des remboursements en suspens.

Les *contributions à des investissements* sont portées à l'actif lors de leur versement, et simultanément réévaluées à 100 % par le biais des charges de transfert. Le total de ces réévaluations sans incidence financière s'élève à 3 861 millions pour l'exercice sous revue. Les nouveaux prêts et nouvelles prises de participations sont également comptabilisés dans le compte des investissements et réévalués en fin d'année, selon les prescriptions en matière d'évaluation. En 2008, les *réévaluations* se montent au total à 372 millions. Elles concernent les prêts à hauteur de 341 millions (CFF et autres ETC: 294 mio, crédits d'investissement en faveur de l'agriculture: 43 mio, et dissolution nette de réévaluations effectuées pour divers prêts: -6 mio). Les autres réévaluations concernent divers prêts de moindre importance (31 mio).

Dans les *charges financières*, la différence par rapport au compte de financement se solde à 73 millions. Les régularisations servant à la présentation des charges par exercice se montent à -326 millions pour les charges d'intérêt liées aux emprunts, à un total de 393 millions pour les autres charges financières (charges diverses pour l'obtention de capitaux: 81 millions, disagio sur les instruments financiers: 1 mio, swaps de taux d'intérêt: 311 mio, voir tome 1, ch. 62/20 et 62/20). Il faut encore tenir compte d'une correction d'évaluation de 7 millions suite à la diminution de la valeur de mise en équivalence pour des participations importantes à Skyguide et à SAPOMP. Les attributions aux *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent à 63 millions pour l'année sous revue. Dans le cas de l'impôt sur les maisons de jeux affecté à l'AVS, le produit des recettes (455 mio) a dépassé, comme l'année précédente, le montant budgétisé. Etant donné que la Confédération verse le produit de cet impôt à l'AVS avec un décalage de deux ans, le versement effectué en 2008, à hauteur de 406 millions, résultait des recettes de 2006. L'excédent de recettes de 49 millions qui en découle est attribué au fonds AVS via le compte de résultats. Les autres attributions concernent la taxe d'incitation COV/HEL (10 mio), le fonds pour la recherche dans le domaine des médias, de la technologie de la radiodiffusion et de l'archivage des programmes (2 mio), ainsi que les recettes d'intérêts issues de la taxe CO₂ (2 mio).

Comparaison des transactions extraordinaires

Dépenses extraordinaires/revenus extraordinaires (-9625 mio)

Les transactions extraordinaires exercent une influence nettement moindre sur le résultat du compte de résultats que sur celui du compte de financement. La différence de 9,6 milliards

est due principalement à deux éléments. D'une part, l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS de 5,9 milliards et la part des routes nationales au premier versement dans le fonds d'infrastructure de 2,2 milliards ont été inscrits au bilan au titre d'investissements. Cette opération allège le compte de résultats d'un montant correspondant. D'autre part, les provisions constituées en vue de l'introduction de la RPT et de la nouvelle loi sur l'asile, d'un montant de près de 1,7 milliard, ont été dissoutes, neutralisant les dépenses correspondantes dans le compte de résultats. En revanche, la réévaluation de 400 millions pour la part (non activable) des routes principales au premier versement au fonds d'infrastructure a été inscrite au compte de résultats. L'emprunt

à conversion obligatoire de l'UBS a requis une nouvelle réévaluation de 28 millions. Enfin, les attributions au fonds affecté à la taxe CO₂ chargent le compte de résultats de 219 millions.

Recettes extraordinaires/revenus extraordinaires (+45 mio)

La différence de 45 millions entre le compte de financement et le compte de résultats est due à la régularisation basée sur l'exercice des revenus des intérêts de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS (intérêts calculés au 31.12.2008).

Le programme d'allègement budgétaire 2003 (PAB 03) adopté par les Chambres fédérales lors de la session d'hiver 2003 a déployé, en 2006 déjà, la totalité de son effet d'allègement de près de 3 milliards. Bien que les efforts d'économies fixés à l'art. 4a, al. 1 de la loi fédérale du 4 octobre 1974 instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales (RS 611.010) aient pris fin en 2006, la plupart des réductions n'ont pas été supprimées pour autant. Le PAB 03 continue donc, aujourd'hui encore, à influencer durablement sur le budget fédéral.

Le programme d'allègement budgétaire 2004 (PAB 04) a été décidé par le Parlement lors de sa session d'été 2005, avec effet à compter de 2006. Le PAB 04 déploie son volume d'allègement intégral de quelque 2 milliards à partir du présent exercice 2008.

La mise en œuvre du PAB 04 a fait l'objet des mesures de contrôle suivantes: dans le cadre de la procédure de budgétisation, les plafonds de dépenses des départements ont tout d'abord été abaissés jusqu'à concurrence des mesures d'allègement ciblées arrêtées. Cette mesure garantit que le volume d'économies visé par le PAB 04 soit respecté globalement dans les divers départements. Sur la base des demandes budgétaires, il a en outre été examiné si chaque mesure ponctuelle avait été mise en œuvre de manière efficace.

Cet examen révèle que le PAB 04 a été mis en œuvre quasiment intégralement sur le plan des recettes comme sur celui des dépenses. Cette constatation vaut également pour les efforts d'économies formulés par le Parlement dans le cadre la réforme de l'administration 2005/2007 (REF 05/07), qui ont été mis en œuvre par le biais de diverses mesures dans le domaine propre de l'administration. En particulier les projets transversaux «HR 1» (diminution du quotient RH) et «Achats» (centralisation des achats auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique ainsi qu'auprès d'armasuisse) ont contribué aux économies. Le programme d'allègement budgétaire 2004 a ainsi été l'élément déterminant pour alléger et assainir durablement le budget fédéral. Figurent ci-après les quelques écarts – approuvés par les Chambres fédérales – par rapport aux objectifs d'économies du PAB 04:

- Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, les Chambres fédérales ont, dans le cadre du PAB 04, abaissé de 7 millions par an le forfait prévu pour les coûts administratifs des années 2006 à 2008. Avec ce forfait, la Confédération indemnise les cantons pour tous les frais qu'ils encourrent par suite de l'exécution de la loi sur l'asile et qui ne font pas l'objet d'une indemnisation spécifique. Dans le cadre des négociations avec les cantons sur l'exécution de la loi révisée sur l'asile, le forfait administratif a été relevé à partir de 2008 de 869 francs à 1 100 francs par personne, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires de 4 millions par an. Les cantons ont invoqué des charges administratives accrues dans le domaine de l'exécution du renvoi (établissement d'identités, ordres de détention en vue du refoulement, etc.).
- Avec l'accord des Chambres fédérales concernant les arrêts de financement accompagnant le message relatif à l'encou-

agement de la formation de la recherche et de l'innovation (FRI) 2008-2011, les objectifs d'économies du PAB 04 pour les établissements universitaires (120 millions) ont été partiellement levés et le crédit a été majoré de 3,3 millions. En ce qui concerne la Commission fédérale pour la technologie et l'innovation (CTI), les mesures prévues dans le message FRI 2008-2011 engendrent un écart de 5 millions par rapport aux objectifs d'économies découlant du PAB 04. Toutefois, le crédit n'a pas pu être épuisé, de sorte que les dépenses ont finalement été inférieures de 3 millions au montant visé par le PAB.

- Dans le domaine de l'agriculture, l'écart par rapport aux objectifs d'économies du PAB 04 n'est lié qu'aux *intempéries de 2005*: ainsi, des moyens supplémentaires ont été accordés pour les améliorations structurelles dans l'agriculture par le biais du supplément I/2006 et d'augmentation des crédits concernés dans le cadre du budget 2007. Les objectifs d'économies dans l'agriculture ont donc été en partie enfreints à hauteur de 95 millions (2006) et de 60 millions (2007). Les augmentations de crédit ont été compensées pour moitié à l'Office fédéral de l'agriculture. Etant donné qu'une partie (7 mio) des ressources inscrites au budget 2007 avaient été reportées par le Conseil fédéral sur l'exercice 2008 dans le cadre d'un report de crédit, les objectifs d'économies fixés pour l'agriculture n'ont pas pu être intégralement mis en œuvre en 2008 (60 mio).

Dans le domaine du personnel, enfin, le Parlement a arrêté, dans le cadre du PAB 04, une réduction de 50 millions par an, une partie au moins de ces économies devant être réalisée dans le domaine normatif.. Par la suite, le Conseil fédéral a décidé, le 9 décembre 2005, de mettre en œuvre ces réductions de la manière suivante:

- Réduction de l'allocation prévue pour mars 2006, de l'ordre de 0,5 %;
- Réduction linéaire de crédits de l'ordre de 0,5 %;
- Réduction des crédits globaux pour les accidents professionnels, l'invalidité professionnelle et les femmes dites de la génération d'entrée, de l'ordre d'environ 10 millions.

Ces réductions ont été intégralement mises en œuvre dans le cadre du budget 2006 et du plan financier 2007-2009. La réduction de l'allocation de mars 2006 est demeurée malgré les mesures salariales 2008: même compte tenu des mesures salariales de 2008, les salaires du personnel de la Confédération ont augmenté, pour la période 2004 – 2007, d'un taux cumulé de 4,5 %, tandis que le renchérissement cumulé s'élevait à 4,9 % pour la même période.

Au final, les écarts indiqués représentent moins de 1 % du volume d'allègement de 1,9 milliard visé pour 2008. Ainsi, les objectifs d'économies décidés par le Parlement pour les années 2006 à 2008 ont été quasiment mis en œuvre intégralement et les objectifs du PAB 04 ont été atteints. La mise en œuvre des programmes d'allègement budgétaire est ainsi achevée.

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Total de l'imputation des prestations	2 387	2 360	2 340	-47	-2,0
Loyers	1 635	1 544	1 489	-145	-8,9
armasuisse Immobilier	1 329	1 226	1 176	-153	-11,5
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)	306	318	313	8	2,5
Informatique	454	456	495	41	9,1
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)	330	329	358	28	8,6
Autres fournisseurs de prestations TIC	124	127	137	13	10,5
Exploitation des bâtiments et remise en état des immeubles	202	213	246	45	22,2
Autres prestations facturées	96	146	108	12	12,7
Prestations de service	42	80	50	8	17,8
Ventes	54	66	59	5	8,7

Afin de promouvoir la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, le nouveau modèle comptable (NMC) prévoit une imputation, avec incidences sur les crédits, des prestations entre unités administratives. Selon les dispositions de l'art. 41 OFC, les prestations imputables sont définies et énumérées dans le catalogue central des prestations. A l'intérieur de l'administration fédérale, seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- Importance des prestations: le volume global des prestations imputables pour le fournisseur de prestations dépasse 100 000 francs.
- Influençabilité: seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le BP doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité et donc les coûts des prestations qu'il reçoit.
- Caractère commercial: les prestations imputables sont des prestations que le BP pourrait en principe obtenir également de la part de tiers en dehors de l'administration fédérale.

Le volume des imputations s'élève à 2,3 milliards pour 2008. De ce montant, les loyers, y compris l'exploitation des immeubles avec 1,7 milliard et l'informatique avec 0,5 milliard constituent les postes les plus importants. En outre, 100 millions supplémentaires sont imputés pour des prestations de service et des marchandises.

Dans l'ensemble, 20 millions de moins que ce qui avait été budgétisé ont été enregistrés au compte. 47 millions de moins que l'année précédente ont été imputés. La réduction des objets loués dans le domaine de l'immobilier d'armasuisse et la réduction des effectifs due au fait que les constructions défensives n'ont pas été portées à l'actif a posteriori ont entraîné une diminution considérable des loyers par rapport au budget et à l'exercice précédent. Dans l'informatique, les écarts par rapport au budget sont principalement dus à des imputations supplémentaires pour des prestations de projets, parce que souvent les projets ne sont pas encore convenus avec les fournisseurs internes de prestations au moment de l'élaboration du budget, mais seulement lors de

leur réalisation. L'augmentation des imputations par rapport à 2007 est notamment due à une imputation plus systématique du volume effectif (en 2007, une imputation simplifiée avait été parfois effectuée selon la planification) et à des prestations de projets plus élevées par le CSI DFJP et par l'OFIT. Dans le domaine de l'exploitation des bâtiments et de la remise en état des immeubles, les écarts par rapport au budget et à l'année précédente proviennent de l'unité administrative Défense. Le retard à combler au niveau des prestations de l'exploitant, l'imputation supplémentaire de coûts d'infrastructure pour les cantines et des coûts d'acquisition plus élevés (huile de chauffage, prestations de tiers) ont augmenté considérablement le volume d'imputation en 2008. Les autres prestations imputées présentent un écart par rapport aux montants budgétisés notamment en raison de la baisse des revenus des prestations à la défense (maintenance des systèmes et transports), chez swisstopo (prestations et charges spécialisées) et à l'OFCL (productions sur mandat). La hausse des dépenses par rapport à l'exercice précédent s'explique par une imputation supplémentaire de la CdC (4 mio de coûts administratifs relatifs à la CFC imputés à l'OFPER), par des augmentations de prix lors de la vente de carburants et diverses autres prestations supplémentaires.

Les difficultés opérationnelles initiales ayant été largement résolues, l'imputation a pu retrouver son mode normal en 2008. L'imputation a lieu en principe selon les prestations effectivement demandées (volume effectif). Une imputation des prestations selon les quantités planifiées (volume visé) n'est effectuée que dans des cas isolés. La concordance, dans l'imputation des prestations, entre revenus globaux et dépenses globales n'a donné aucune différence au moment de la consolidation.

Dans l'intervalle, l'imputation des prestations a fait ses preuves. Les bases techniques ont été développées. Les questions relatives au dispositif de conduite et aux systèmes d'incitations ont été revues et intégrées à la réglementation. Dans certains cas, des optimisations sont possibles du point de vue procédural et technique. Elles sont alors réalisées.

En prévision du budget 2010, le catalogue central des prestations a été revu et s'est enrichi de quelques rares adjonctions. Parmi celles-ci, relevons qu'il sera à l'avenir possible d'imputer

les prestations des centres de services en matière de personnel et de finances, de même que des services complémentaires dans le domaine des locations, et que les imputations effectuées par l'OFCL pour la location des bâtiments des douanes et des repré-

sentations du DFAE à l'étranger seront élargies. Des corrections structurelles ont par ailleurs été effectuées, qui n'augmentent toutefois pas le volume des imputations.

Rapport sur le train de mesures destinées à renforcer le système financier suisse

En relation avec le train de mesures destinées à renforcer le système financier suisse, les autorités ont l'obligation de présenter un rapport aux Chambres fédérales dans différents domaines. Les obligations d'informer sont définies expressément dans le message du 5 novembre 2008 (FF 2008 8027).

La participation de la Confédération est liée à la condition que l'UBS SA respecte les injonctions du Conseil fédéral en matière de gouvernement d'entreprise. Des contrôles sont effectués aussi longtemps que l'engagement de la Confédération est supérieur à 3% du capital-actions de l'UBS. Ces dispositions concernent notamment le suivi de la gestion des risques de l'UBS par la BNS (message, ch. 2.3.3), les entretiens d'investisseurs (ch. 2.3.4) et la réglementation des systèmes d'indemnisation (ch. 3.1). L'arrêté fédéral relatif à un crédit pour la recapitalisation de l'UBS SA prévoit que le Conseil fédéral en rend compte à l'Assemblée fédérale dans le cadre du compte d'Etat.

Suivi de la gestion des risques de l'UBS par la BNS

Sur mandat du DFF, la BNS a effectué durant les mois de février et de mars 2009 une inspection sur place à l'UBS. Les points essentiels ont fait défini de concert avec le DFF. L'objectif de cette inspection est de collecter des informations en ce qui concerne (i) la profitabilité attendue de l'UBS et ses risques principaux, (ii) la stratégie de l'UBS en matière de maîtrise de l'exposition actuelle aux risques ainsi que (iii) la qualité des processus de décision stratégiques au sein de l'UBS, en particulier dans le cadre de la gestion des risques.

A cet effet, la BNS suit les principaux processus internes de l'UBS dans les domaines de la planification budgétaire, de la mesure des risques et du développement de la stratégie (exposition aux risques et modèle d'entreprise). A cet effet, il convient notamment (i) d'examiner les différents rapports qui sont présentés aux organes centraux responsables de ces processus – au comité des risques et au comité stratégique – et/ou rédigés par ces comités, (ii) de participer en tant qu'observateur aux principales séances où sont préparés ou discutés préalablement ces rapports ainsi que (iii) de participer aux réunions du comité des risques et du comité stratégique.

L'inspection est effectuée de février à mars 2009 sous la houlette de la BNS. La FINMA (auparavant la CFB) a été consultée au préalable, mais elle n'a pas participé à l'inspection. La BNS informera la Confédération de manière appropriée au sujet des résultats de l'inspection.

Rapport sur les entretiens d'investisseurs

Selon la convention contractuelle passée avec l'UBS, la Confédération a le droit de participer à des présentations des investisseurs et à des entretiens d'investisseurs réguliers de l'UBS. L'Administration fédérale des finances (AFF) est responsable de la prépara-

tion et de l'organisation de tels entretiens avec l'UBS. En cas de nécessité, l'AFF peut se faire conseiller par des experts externes.

De tels entretiens d'investisseurs se fondent en principe sur le calendrier des publications de l'UBS. Des entretiens individuels avec les responsables du groupe UBS (président du conseil d'administration, directeur général, chef des finances, chef de la gestion des risques, conseil général du groupe ou, selon les besoins, autres représentants de l'UBS) sont prévus après la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels. La Confédération a la possibilité de poser des questions ciblées, par exemple sur la stratégie, la marche des affaires et les résultats. L'UBS prend position sur les questions posées et les points à discuter, compte tenu du principe de l'égalité de traitement.

En relation avec la publication des résultats du 4^e trimestre 2008 de l'UBS, de tels entretiens d'investisseurs ont eu lieu pour la première fois en février 2009. Le président de la Confédération, des représentants de l'AFF et certains membres de la direction du groupe UBS y ont participé.

Réglementation des systèmes d'indemnisation

Au cours des derniers mois, la FINMA s'est penchée à plusieurs niveaux sur la question des systèmes de rémunération et d'indemnisation dans le secteur financier. Selon les conventions passées entre la Confédération ou la Banque nationale suisse et l'UBS, il incombait à la FINMA d'approuver les bonus de l'UBS pour 2008, leur composition et leur répartition. La FINMA est la seule autorité de surveillance du monde qui s'est penchée concrètement sur les rémunérations variables versées par une banque.

A partir d'octobre 2008, la FINMA a organisé une procédure de consultation avec l'UBS sur ce sujet. Les discussions sur ce thème ont été intenses avec le conseil d'administration et la direction du groupe et au niveau opérationnel. L'UBS a exposé à la FINMA les aspects déterminants pour la fixation du montant des rémunérations variables, leur répartition et leur composition. La banque a également expliqué les règles et principes appliqués à cet égard. La FINMA a posé les conditions pour l'approbation. Elle a notamment œuvré en faveur d'une réduction massive du montant global des rémunérations variables et d'une politique d'attribution rigoureuse. En raison du mandat qui lui était confié, la FINMA a dû s'immiscer dans la politique commerciale de l'UBS, même si la responsabilité juridique de la politique de rémunération relève toujours du conseil d'administration.

Par sa décision du 3 février 2009, la FINMA a autorisé l'UBS à verser des rémunérations variables à ses collaborateurs. La FINMA a présenté les éléments essentiels de cette approbation ainsi que les considérations sur lesquelles s'appuie sa décision dans un rapport publié le 10 février 2009. L'UBS doit présenter un rapport à la FINMA après la répartition des éléments de rémunération variables pour 2008. La FINMA examinera ces prochaines semaines si les modalités de la mise en œuvre concordent avec l'autorisation accordée et les principes de répartition.

En avril 2008 déjà, l'UBS a commencé à remanier ses systèmes de rémunération. Dans le cadre du train de mesures, l'UBS s'est engagée à axer ses systèmes de rémunération sur les pratiques d'excellence à définir en accord avec la FINMA et sur les standards internationaux, tels que les principes en cours d'élaboration au Forum de stabilité financière. Le 17 novembre 2008, la banque a publié un premier rapport sur les grandes lignes de l'aménagement des systèmes qui seront appliqués à partir de 2009 pour les cadres dirigeants de la banque et doivent en outre servir de lignes directrices pour les modèles de rémunération de tous les collaborateurs de l'UBS, indépendamment de leur rang ou de leur fonction. Selon la FINMA, les systèmes proposés vont dans la bonne direction. L'UBS est en train de poursuivre la concrétisation de ces propositions. La FINMA ne pourra formuler son jugement définitif qu'une fois que ces résultats seront disponibles et qu'il sera possible de se prononcer sur l'impact des nouveaux systèmes. La FINMA compte pouvoir achever ce processus au cours du deuxième semestre 2009.

Parallèlement aux travaux susmentionnés, la FINMA est en train d'élaborer une circulaire formulant des standards minimaux pour les systèmes de rémunération dans l'ensemble du secteur financier. Ici aussi, la Suisse va plus loin que d'autres Etats qui n'ont pas encore décidé d'édicter des règles contraignantes. Les standards minimaux de la FINMA se distancieront des effets incitatifs des systèmes de rémunération. Les rémunérations variables ne doivent pas inciter à prendre des risques financiers ou non financiers inappropriés. En outre, les systèmes de rémunération doivent être axés sur le succès durable de l'entreprise. La FINMA coordonne ses travaux au niveau international, par exemple avec le Forum de stabilité financière ainsi qu'avec quelques autorités déterminantes de surveillance à l'étranger. Le début d'une procédure de consultation publique pour le projet de circulaire est prévu pour le premier semestre 2009.

TABLEAU 1.1 - Évolution de la population totale (en milliers d'habitants)	
Année	Population
2000	12 500
2001	12 600
2002	12 700
2003	12 800
2004	12 900
2005	13 000
2006	13 100
2007	13 200
2008	13 300
2009	13 400
2010	13 500
2011	13 600
2012	13 700
2013	13 800
2014	13 900
2015	14 000
2016	14 100
2017	14 200
2018	14 300
2019	14 400
2020	14 500
2021	14 600
2022	14 700
2023	14 800
2024	14 900
2025	15 000
2026	15 100
2027	15 200
2028	15 300
2029	15 400
2030	15 500
2031	15 600
2032	15 700
2033	15 800
2034	15 900
2035	16 000
2036	16 100
2037	16 200
2038	16 300
2039	16 400
2040	16 500
2041	16 600
2042	16 700
2043	16 800
2044	16 900
2045	17 000
2046	17 100
2047	17 200
2048	17 300
2049	17 400
2050	17 500
2051	17 600
2052	17 700
2053	17 800
2054	17 900
2055	18 000
2056	18 100
2057	18 200
2058	18 300
2059	18 400
2060	18 500
2061	18 600
2062	18 700
2063	18 800
2064	18 900
2065	19 000
2066	19 100
2067	19 200
2068	19 300
2069	19 400
2070	19 500
2071	19 600
2072	19 700
2073	19 800
2074	19 900
2075	20 000
2076	20 100
2077	20 200
2078	20 300
2079	20 400
2080	20 500
2081	20 600
2082	20 700
2083	20 800
2084	20 900
2085	21 000
2086	21 100
2087	21 200
2088	21 300
2089	21 400
2090	21 500
2091	21 600
2092	21 700
2093	21 800
2094	21 900
2095	22 000
2096	22 100
2097	22 200
2098	22 300
2099	22 400
2100	22 500

Tableaux statistiques

Page

A	Aperçu	57
A01	Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	57
A02	Budget extraordinaire (compte de financement)	58
A03	Exigences du frein à l'endettement	59
B	Compte de financement	61
B1	Recettes par groupe de comptes	
B11	Recettes par groupe de comptes	61
B12	Evolution des recettes	63
B13	Structure des recettes	64
B2	Dépenses par groupe de comptes	
B21	Dépenses par groupe de comptes	65
B22	Evolution des dépenses par groupe de comptes	67
B23	Structure des dépenses par groupe de comptes	69
B3	Dépenses par groupe de tâches	
B31	Dépenses par groupe de tâches	71
B32	Evolution des groupes de tâches	73
B33	Structure des groupes de tâches	75
B34	Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2008/2007	77
B4	Dépenses et recettes des fonds affectés	
B41	Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	79
B42	Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	80
B43	Financement spécial pour la circulation routière	81
C	Compte de résultats	83
C01	Revenus par groupe de comptes	83
C02	Charges par groupe de comptes	85
C03	Evolution des revenus et des charges	87
C04	Structure des revenus et des charges	88
C05	Revenus et charges par département 2008/2007	89
D	Bilan	91
D01	Détail du bilan	91
D02	Prêts par unité administrative	94
D03	Participations importantes	96
D04	Autres participations par unité administrative	97
D05	Dette à court et à long terme	100

	Page
E Trésorerie fédérale	101
E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette	101
E02 Publication de la dette sur le marché monétaire	102
E03 Publication des emprunts	103
E04 Charge d'intérêts nette	104
E05 Instruments financiers dérivés	104
F Personnel	105
F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs	105
F02 Détails relatifs aux charges de personnel	106
F03 Rétribution maximale en 2008 par classe de salaire	107

A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Découvert	Dette brute
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	45 302	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	87 107	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	76 055	106 813
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	70 423	108 108
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	71 969	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	52 917	109 620
1997	-5 270	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 529	-5 014	37 401	42 415	41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	30 875	67 513
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 546	24 624	55 296
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	17 492	38 509

Remarque: revenus ordinaires et charges ordinaires jusqu'en 2006 (avant l'introduction du NMC) selon le compte statistique de résultats.

A02 Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires	12 628	Dépenses extraordinaires	19 299
2008	Introduction de la taxe sur le CO ₂	219	Emprunt à conversion obligatoire, UBS	5 928
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure	2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés	113
			Passage à la RPT	1 546
			PUBLICA	954
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or	7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–	–
	Recettes de la vente d'or	7 038	–	–
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste	204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF	846
			Réserves mathématiques, Skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de Skyguide	50
2003	–	–	–	–

A02 Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement*

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires	
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien	689
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien	1 080
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997	288
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF	1 598
1997	–	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal	620

* Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
1 Recettes totales	48 629	59 670	58 115	58 846	58 206	64 177	5 331	9,1
2 Recettes extraordinaires	–	8 388	3 203	754	230	283		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	48 629	51 282	54 911	58 092	57 976	63 894	5 802	10,0
4 Facteur conjoncturel	1,009	0,998	0,986	0,974	0,987	0,983		
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	49 066	51 179	54 143	56 582	57 223	62 808	6 226	11,0
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	-438	103	769	1 510	754	1 086		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	1 121	–	–	7 038	5 247	11 141		
8 Stratégie de réduction du déficit (art. 66 LFC)	3 000	2 000	1 000	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC)	–	–	–	–	–	–		
10 Dépenses maximales autorisées [10=5+7+8-9]	53 187	53 179	55 143	63 619	62 470	73 949	10 330	16,2
11 Dépenses totales selon C/B	51 405	51 403	52 377	61 003	62 101	67 739	6 736	11,0
12 Différence (art. 16 LFC) [12=10-11]	1 782	1 776	2 766	2 616	369	6 210		

A03 Compte de compensation

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
13 Solde du compte de compensation au 31.12. de l'année précédente	–	1 782	3 558	–	2 616		
14 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC) [=9]	–	–	–	–	–		
15 Différence (art. 16 LFC) [=12]	1 782	1 776	2 766	2 616	6 210		
16 Total intermédiaire [16=13-14+15]	1 782	3 558	6 324	2 616	8 827	6 210	237,4
17 Réduction du compte de compensation (art. 66, ch. 1, al. 3, LFC)			-6 324				
18 Solde du compte de compensation au 31.12. [18=16+17]	1 782	3 558	–	2 616	8 827	6 210	237,4

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Recettes ordinaires	48 629	51 282	54 911	58 092	57 976	63 894	5 802	10,0
Recettes fiscales	44 860	47 520	50 873	53 336	53 455	58 752	5 416	10,2
Impôt fédéral direct	11 822	12 213	14 230	15 389	16 359	17 513	2 124	13,8
Impôt anticipé	2 628	4 000	3 947	4 230	3 026	6 460	2 230	52,7
Droits de timbre	2 755	2 703	2 889	2 990	2 925	2 975	-15	-0,5
Taxe sur la valeur ajoutée	17 666	18 119	19 018	19 684	20 470	20 512	828	4,2
Autres impôts à la consommation	7 074	7 132	7 259	7 380	7 116	7 517	138	1,9
Impôt sur les huiles minérales	4 929	4 979	4 994	5 086	4 955	5 222	136	2,7
Impôt sur le tabac	2 040	2 051	2 161	2 186	2 056	2 186	-1	-0,0
Impôt sur la bière	105	102	104	107	105	110	3	2,7
Redevances sur la circulation	1 411	1 848	1 938	2 016	1 996	2 137	121	6,0
Impôt sur les véhicules automobiles	312	310	320	358	340	363	5	1,4
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	300	306	313	322	306	333	11	3,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	694	1 231	1 306	1 336	1 350	1 441	105	7,8
Trafic combiné	106	1	–	–	–	–	–	–
Droits de douane	1 054	974	1 027	1 040	980	1 017	-23	-2,2
Impôt sur les maisons de jeu	291	357	406	449	432	455	6	1,4
Taxes d'incitation	156	170	148	156	151	163	7	4,7
Taxe d'incitation sur les COV	124	143	127	127	125	135	8	6,5
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	1	1	0	–	0	-0	-42,9
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	32	26	21	28	26	28	-1	-2,3
Autres recettes fiscales	4	4	9	3	0	3	-0	-6,8
Patentes et concessions	1 237	1 307	1 265	1 345	1 258	1 331	-14	-1,0
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	223	223	221	223	221	235	12	5,5
Bénéfice versé par la BNS	933	967	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	45	28	42	-4	-8,0
Recettes de la vente aux enchères de contingents	53	82	158	193	154	196	2	1,1
Autres patentes et concessions	28	35	53	50	22	25	-25	-49,2
Recettes financières	839	911	1 089	1 280	1 383	1 719	439	34,3
Recettes d'intérêts	292	335	478	664	659	715	51	7,7
Placements financiers	76	119	222	329	200	298	-31	-9,3
Prêts	201	200	88	146	184	180	34	23,6
Avance FTP	–	–	147	181	268	226	45	24,6
Autres recettes d'intérêts	14	16	21	9	7	11	2	27,7
Bénéfices de change	–	–	–	92	–	91	-1	-1,0
Recettes de participations	547	576	611	509	707	905	396	77,9
Autres recettes financières	0	0	0	15	17	8	-7	-47,4

B11 Recettes par groupe de comptes

suite mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Autres recettes courantes	1 269	1 224	1 390	1 766	1 673	1 840	74	4,2
Compensations	1 205	1 162	1 323	1 391	1 239	1 441	51	3,6
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	214	129	142	138	129	140	2	1,8
Emoluments pour actes administratifs	266	263	280	293	278	305	12	3,9
Ventes	118	159	173	201	155	183	-18	-9,2
Remboursements	238	191	256	113	82	186	72	63,8
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	36	121	122	147	26	21,8
Autres compensations	368	421	437	524	472	480	-44	-8,3
Recettes diverses	64	62	67	375	434	399	23	6,2
Recettes provenant d'immeubles	53	50	53	320	409	354	35	10,8
Autres	12	12	14	56	24	45	-11	-20,3
Recettes d'investissement	423	320	295	365	207	252	-113	-31,0
Vente d'immobilisations corporelles	60	40	48	74	42	46	-29	-38,6
Remboursement de prêts	362	279	246	289	165	202	-88	-30,3
Autres recettes d'investissement	1	0	1	1	–	4	3	286,4

B12 Evolution des recettes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires		2,7	3,7	2,3	5,3	10,0
Recettes fiscales		2,4	5,0	2,7	5,3	10,2
Impôt fédéral direct		4,7	6,3	4,2	5,5	13,8
Impôt anticipé		-16,0	-5,1	-0,3	26,7	52,7
Droits de timbre		-3,1	16,4	-4,3	3,3	-0,5
Taxe sur la valeur ajoutée		5,6	4,9	3,3	3,5	4,2
Autres impôts à la consommation		7,6	3,9	0,4	2,3	1,9
Impôt sur les huiles minérales		7,5	3,1	0,2	1,0	2,7
Impôt sur le tabac		8,1	6,4	0,8	5,6	0,0
Impôt sur la bière		8,8	1,1	0,2	0,4	2,7
Redevances sur la circulation		6,7	15,7	15,6	9,6	6,0
Impôt sur les véhicules automobiles		-	-	-0,8	4,0	1,4
Redevance pour l'utilisation des routes nationales		6,7	2,6	1,2	1,9	3,4
Redevance sur le trafic des poids lourds		6,8	0,3	40,2	17,5	7,8
Trafic combiné		-	-	-	-100,0	-
Droits de douane		-0,5	-3,3	0,0	-0,2	-2,2
Impôt sur les maisons de jeu		-14,5	-12,3	300,1	24,1	1,4
Taxes d'incitation		-	-	738,6	4,2	4,7
Taxe d'incitation sur les COV		-	-	-	5,0	6,5
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel		-	-	39,0	41,8	-42,9
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés		-	-	-	1,1	-2,3
Taxe sur le CO2		-	-	-	-	-
Autres recettes fiscales		-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-6,8
Patentes et concessions		-0,6	11,9	12,0	6,3	-1,0
Part au bénéfice net de la Régie des alcools		-5,1	-0,8	3,2	7,1	5,5
Bénéfice versé par la BNS		-	25,7	13,6	-	-
Accroissement de la circulation monétaire		-	-	-	-	-8,0
Recettes de la vente aux enchères de contingents		-	-	-	75,0	1,1
Autres patentes et concessions		-26,5	-27,4	10,3	13,8	-49,2
Recettes financières		23,8	-8,6	-8,9	11,2	34,3
Recettes d'intérêts		18,1	-17,1	-16,6	19,2	7,7
Placements financiers		17,0	-8,9	-28,6	30,9	-9,3
Prêts		19,6	-26,5	-2,7	-7,6	23,6
Avance FTP		-	-	-	-	24,6
Autres recettes d'intérêts		12,2	-14,1	-10,4	-16,2	27,7
Bénéfices de change		-	-	-	-	-1,0
Recettes de participations		366,0	15,3	-1,2	0,1	77,9
Autres recettes financières		-	-	-22,4	101,2	-47,4
Autres recettes courantes		-5,5	-16,9	-0,4	11,3	4,2
Compensations		4,8	-1,7	-0,5	6,4	3,6
Taxe d'exemption de l'obligation de servir		2,8	-1,2	3,3	-7,9	1,8
Emoluments pour actes administratifs		2,0	5,8	-1,9	3,6	3,9
Ventes		0,3	-6,6	8,7	15,8	-9,2
Remboursements		4,2	-0,6	-8,1	-10,0	63,8
Fiscalité de l'épargne UE		-	-	-	-	21,8
Autres compensations		9,2	-5,9	0,8	10,2	-8,3
Recettes diverses		-11,8	-53,6	2,9	54,9	6,2
Recettes provenant d'immeubles		4,9	2,3	2,8	55,4	10,8
Autres		-12,2	-70,5	3,2	52,2	-20,3
Recettes d'investissement		61,1	16,3	-5,9	-16,3	-31,0
Vente d'immobilisations corporelles		33,0	4,7	-14,6	26,1	-38,6
Remboursement de prêts		66,2	17,2	-5,5	-20,2	-30,3
Autres recettes d'investissement		-2,2	8,9	-9,6	26,7	286,4

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B13 Structure des recettes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	87,6	86,8	89,1	90,4	92,3	92,0
Impôt fédéral direct	20,5	23,7	23,5	24,0	25,2	27,4
Impôt anticipé	12,3	8,1	7,7	5,8	7,0	10,1
Droits de timbre	6,1	5,6	6,4	6,7	5,3	4,7
Taxe sur la valeur ajoutée	30,0	29,0	32,0	34,8	35,0	32,1
Autres impôts à la consommation	12,6	14,7	14,8	13,8	13,5	11,8
Impôt sur les huiles minérales	9,5	11,2	10,9	10,1	9,4	8,2
Impôt sur le tabac	3,0	3,3	3,6	3,5	4,0	3,4
Impôt sur la bière	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,0	1,6	2,7	3,4	3,3
Impôt sur les véhicules automobiles	–	–	0,5	0,7	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	0,4	1,3	2,1	2,3
Trafic combiné	–	–	–	0,1	0,0	–
Droits de douane	3,7	3,4	2,4	2,1	1,9	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,0	0,2	0,7	0,7
Taxes d'incitation	–	–	0,0	0,2	0,3	0,3
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	–	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	–	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	–	0,0	0,1	0,0
Autres recettes fiscales	1,4	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0
Patentes et concessions	0,9	1,0	1,3	1,7	2,4	2,1
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Bénéfice versé par la BNS	–	0,4	0,8	1,2	1,7	1,3
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	–	0,0	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	–	0,0	0,2	0,3
Autres patentes et concessions	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Recettes financières	2,3	3,7	3,3	2,3	1,9	2,7
Recettes d'intérêts	2,1	3,3	2,5	1,2	0,8	1,1
Placements financiers	1,0	1,4	1,2	0,5	0,4	0,5
Prêts	1,0	1,8	1,2	0,6	0,3	0,3
Avance FTP	–	–	–	–	0,2	0,4
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Bénéfices de change	–	–	–	–	0,0	0,1
Recettes de participations	0,2	0,3	0,7	1,1	1,1	1,4
Autres recettes financières	–	–	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes courantes	8,8	7,9	3,2	2,3	2,7	2,9
Compensations	2,9	3,2	2,4	2,1	2,4	2,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2
Emoluments pour actes administratifs	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Ventes	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3
Remboursements	0,6	0,7	0,7	0,4	0,4	0,3
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	–	0,1	0,2
Autres compensations	0,9	1,1	0,6	0,6	0,8	0,8
Recettes diverses	6,0	4,7	0,8	0,1	0,3	0,6
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6
Autres	5,9	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1
Recettes d'investissement	0,3	0,7	3,1	3,4	0,7	0,4
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,2	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Remarque: les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	50 285	51 403	52 377	53 965	56 854	56 598	2 632	4,9
Dépenses propres	8 478	8 282	8 187	8 471	9 345	9 107	636	7,5
Dépenses de personnel	4 469	4 375	4 325	4 462	4 616	4 555	93	2,1
Rétribution du personnel	3 680	3 657	3 629	3 667	3 767	3 761	94	2,6
Cotisations de l'employeur	550	497	492	590	619	612	22	3,8
Prestations de l'employeur	177	163	160	150	149	107	-43	-28,8
Autres dépenses de personnel	61	59	44	55	83	76	20	36,6
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	2 664	2 638	2 683	2 841	3 472	3 323	482	17,0
Dépenses de matériel et de marchandises	15	10	11	46	49	46	1	1,2
Dépenses d'exploitation	2 649	2 628	2 672	2 795	3 117	2 968	173	6,2
Immeubles	436	441	423	230	249	249	19	8,4
Loyers et fermages	144	144	142	133	152	152	19	14,3
Informatique	151	133	151	295	484	434	140	47,4
Dépenses de conseil	376	327	340	468	272	262	-206	-44,0
Dépenses d'exploitation de l'armée	749	784	784	710	749	796	86	12,2
Pertes sur créances	—	—	—	224	255	208	-16	-7,1
Autres dépenses d'exploitation	793	799	833	735	956	866	130	17,7
Entretien courant des routes nationales	—	—	—	—	305	309	309	—
Dépenses d'armement	1 346	1 269	1 178	1 168	1 257	1 228	61	5,2
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	137	131	143	145	150	147	2	1,4
Equipement et matériel à renouveler	291	285	295	289	315	290	1	0,4
Matériel d'armement	919	853	740	734	792	792	58	7,9
Dépenses de transfert courantes	32 195	32 822	33 661	35 228	36 841	37 146	1 918	5,4
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	6 536	7 226	8 098	8 624	6 669	7 414	-1 210	-14,0
Parts des cantons	4 521	4 954	5 607	5 999	3 927	4 665	-1 334	-22,2
Parts des assurances sociales	1 924	2 163	2 363	2 478	2 609	2 619	141	5,7
Redistribution des taxes d'incitation	91	109	127	147	132	130	-17	-11,6
Indemnités à des collectivités publiques	381	1 084	986	969	909	773	-196	-20,3
Contributions à des propres institutions	2 199	2 072	2 075	2 527	2 666	2 573	46	1,8
Contributions à des tiers	10 570	9 662	9 719	9 697	12 866	12 646	2 949	30,4
Péréquation financière	—	—	—	—	2 724	2 725	2 725	—
Organisations internationales	695	1 200	1 178	1 298	1 505	1 465	167	12,9
Autres contributions à des tiers	9 876	8 462	8 541	8 399	8 637	8 456	57	0,7
Contributions aux assurances sociales	12 509	12 778	12 783	13 411	13 731	13 740	329	2,5
AVS/AI/APG	9 548	9 712	9 703	10 181	10 579	10 550	369	3,6
Autres assurances sociales	2 961	3 065	3 080	3 230	3 152	3 190	-40	-1,2

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B21 Dépenses par groupe de comptes

suite mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Dépenses financières	3 388	3 711	4 105	4 003	3 971	3 791	-212	-5,3
Dépenses d'intérêts	3 167	3 577	3 993	3 849	3 836	3 660	-189	-4,9
Emprunts	2 408	2 945	3 339	3 310	3 267	3 270	-40	-1,2
Créances comptables à court terme	45	110	196	221	366	141	-80	-36,3
Autres dépenses d'intérêts	714	522	458	318	203	250	-68	-21,5
Pertes de change	–	–	–	54	–	77	23	42,4
Dépenses de financement	216	134	112	89	135	52	-37	-41,3
Autres dépenses financières	5	–	–	10	0	1	-9	-92,0
Dépenses d'investissement	6 223	6 589	6 424	6 264	6 698	6 554	290	4,6
Immobilisations corporelles et stocks	611	585	591	874	2 514	2 265	1 390	159,0
Immeubles	239	247	243	603	620	588	-16	-2,6
Biens meubles et stocks	373	338	347	271	364	341	70	25,9
Routes nationales	–	–	–	–	1 529	1 336	1 336	0,0
Immobilisations incorporelles	13	11	13	13	51	31	19	146,5
Prêts	314	504	489	376	395	366	-10	-2,7
Participations	59	53	39	35	27	31	-4	-11,0
Contributions à des investissements	5 226	5 436	5 292	4 966	3 710	3 861	-1 105	-22,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	1 438	1 591	1 591	0,0
Autres contributions à des investissements	5 226	5 436	5 292	4 966	2 272	2 270	-2 696	-54,3

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires		3,4	2,9	2,4	1,9	4,9
Dépenses propres		0,8	-1,7	-2,6	-0,3	7,5
Dépenses de personnel		2,4	0,0	-2,1	0,0	2,1
Rétribution du personnel		3,3	0,1	-2,0	0,2	2,6
Cotisations de l'employeur		0,8	-2,4	-0,8	2,1	3,8
Prestations de l'employeur		-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-28,8
Autres dépenses de personnel		0,1	5,0	15,1	-3,5	36,6
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.		-0,3	0,6	-2,1	-0,2	17,0
Dépenses de matériel et de marchandises		—	—	78,3	38,5	1,2
Dépenses d'exploitation		-0,3	0,5	-2,2	-0,5	6,2
Immeubles		-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	8,4
Loyers et fermages		7,5	2,2	-0,6	-0,2	14,3
Informatique		8,7	0,0	-4,1	13,2	47,4
Dépenses de conseil		5,5	34,0	11,0	4,0	-44,0
Dépenses d'exploitation de l'armée		-7,8	5,9	-0,9	-3,3	12,2
Pertes sur créances		—	—	—	—	-7,1
Autres dépenses d'exploitation		3,6	-5,4	-4,5	-4,3	17,7
Entretien courant des routes nationales		—	—	—	—	—
Dépenses d'armement		-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	5,2
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats		-10,0	-5,9	13,3	-0,6	1,4
Equipped et matériel à renouveler		-5,2	-9,1	0,6	0,1	0,4
Matériel d'armement		1,2	-9,7	-9,4	-2,4	7,9
Dépenses de transfert courantes		4,6	4,2	3,9	2,9	5,4
Parts de tiers aux recettes de la Confédération		2,8	12,9	6,4	7,5	-14,0
Parts des cantons		2,8	5,1	4,8	7,1	-22,2
Parts des assurances sociales		—	—	10,5	7,4	5,7
Redistribution des taxes d'incitation		—	—	—	50,7	-11,6
Indemnités à des collectivités publiques		-12,0	11,2	1,6	21,8	-20,3
Contributions à des propres institutions		5,0	-29,3	33,1	5,0	1,8
Contributions à des tiers		4,5	8,2	-0,7	-1,8	30,4
Péréquation financière		—	—	—	—	—
Organisations internationales		5,0	7,4	7,3	18,6	12,9
Autres contributions à des tiers		4,5	8,2	-1,1	-3,7	0,7
Contributions aux assurances sociales		6,0	3,0	4,2	2,7	2,5
AVS/AI/APG		6,3	4,8	4,3	2,5	3,6
Autres assurances sociales		5,5	-1,8	4,0	3,3	-1,2
Dépenses financières		11,1	4,2	-0,8	2,8	-5,3
Dépenses d'intérêts		10,7	3,9	-2,1	4,0	-4,9
Emprunts		24,9	8,0	2,5	9,6	-1,2
Créances comptables à court terme		34,4	-17,2	-41,4	77,8	-36,3
Autres dépenses d'intérêts		-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-21,5
Pertes de change		—	—	—	—	42,4
Dépenses de financement		49,7	17,6	26,5	-25,7	-41,3
Autres dépenses financières		—	—	—	—	-92,0

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

suite	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Taux de croissance annuel moyen en %						
Dépenses d'investissement		-1,0	4,7	5,6	-0,2	4,6
Immobilisations corporelles et stocks		2,2	1,9	-8,6	10,4	159,0
Immeubles		5,3	7,0	-19,3	28,2	-2,6
Biens meubles et stocks		-0,7	-4,5	3,6	-7,2	25,9
Routes nationales		—	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles		—	—	—	3,0	146,5
Prêts		-12,3	-13,2	3,7	13,7	-2,7
Participations		-33,3	43,3	102,2	-14,5	-11,0
Contributions à des investissements		0,1	6,8	7,7	-2,2	-22,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires		—	—	—	—	—
Autres contributions à des investissements		0,1	6,8	7,7	-2,2	-54,3

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	28,7	25,4	22,0	17,6	16,1	16,1
Dépenses de personnel	12,6	12,1	10,9	8,9	8,5	8,0
Rétribution du personnel	9,8	9,7	8,8	7,0	7,0	6,6
Cotisations de l'employeur	1,8	1,7	1,4	1,2	1,0	1,1
Prestations de l'employeur	1,0	0,6	0,7	0,7	0,3	0,2
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	8,9	7,8	7,0	5,9	5,2	5,9
Dépenses de matériel et de marchandises	–	–	0,0	0,0	0,0	0,1
Dépenses d'exploitation	8,9	7,8	7,0	5,9	5,2	5,2
Immeubles	2,0	1,6	1,5	1,0	0,7	0,4
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,8
Dépenses de conseil	0,2	0,2	0,4	0,7	0,7	0,5
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,7	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4
Pertes sur créances	–	–	–	–	0,1	0,4
Autres dépenses d'exploitation	3,3	3,1	2,6	1,8	1,5	1,5
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	–	0,5
Dépenses d'armement	7,2	5,5	4,1	2,8	2,4	2,2
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,5	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Equipement et matériel à renouveler	1,5	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5
Matériel d'armement	5,2	4,1	3,1	1,9	1,6	1,4
Dépenses de transfert courantes	53,7	54,6	57,6	61,8	64,4	65,6
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8,2	7,9	8,9	12,9	14,7	13,1
Parts des cantons	8,2	7,9	8,2	9,0	10,1	8,2
Parts des assurances sociales	–	–	0,7	3,8	4,3	4,6
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	–	0,1	0,2	0,2
Indemnités à des collectivités publiques	1,3	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4
Contributions à des propres institutions	6,1	6,3	3,7	4,2	4,3	4,5
Contributions à des tiers	18,1	18,7	21,7	20,7	19,1	22,3
Péréquation financière	–	–	–	–	–	4,8
Organisations internationales	0,9	0,9	1,0	1,2	2,1	2,6
Autres contributions à des tiers	17,2	17,8	20,7	19,6	17,0	14,9
Contributions aux assurances sociales	20,1	20,8	22,4	23,1	24,7	24,3
AVS/AI/APG	14,6	15,1	17,1	17,5	18,8	18,6
Autres assurances sociales	5,5	5,7	5,4	5,5	5,9	5,6
Dépenses financières	5,8	7,2	7,5	7,6	7,3	6,7
Dépenses d'intérêts	5,8	7,0	7,3	7,1	7,0	6,5
Emprunts	1,8	2,8	4,1	4,8	5,8	5,8
Créances comptables à court terme	0,3	1,1	0,5	0,4	0,3	0,2
Autres dépenses d'intérêts	3,7	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4
Pertes de change	–	–	–	–	0,0	0,1
Dépenses de financement	0,0	0,2	0,2	0,5	0,3	0,1
Autres dépenses financières	–	–	–	–	0,0	0,0

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

suite	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Part en % des recettes ordinaires						
Dépenses d'investissement	11,8	12,8	12,9	13,1	12,3	11,6
Immobilisations corporelles et stocks	1,9	2,1	1,7	1,1	1,3	4,0
Immeubles	0,9	1,1	1,0	0,5	0,6	1,0
Biens meubles et stocks	1,1	1,0	0,7	0,6	0,6	0,6
Routes nationales	–	–	–	–	–	2,4
Immobilisations incorporelles	–	–	–	0,0	0,0	0,1
Prêts	1,5	3,1	3,3	1,2	0,8	0,6
Participations	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Contributions à des investissements	8,4	7,6	7,9	10,7	10,1	6,8
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	–	2,8
Autres contributions à des investissements	8,4	7,6	7,9	10,7	10,1	4,0

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Les parts de tiers, les investissements en immobilisations corporelles et les contributions à des investissements, entre autres, ne sont plus comparables à ceux des années précédentes.

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.*%		
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	50 285	51 403	52 377	53 965	56 854	56 598	2 632	4,9	4,4
Conditions institutionnelles et financières	2 234	2 139	2 150	2 162	2 396	2 273	111	5,1	5,1
Conditions institutionnelles et financières	2 234	2 139	2 150	2 162	2 396	2 273	111	5,1	5,1
Ordre et sécurité publique	780	757	771	813	894	836	24	2,9	5,4
Questions juridiques générales	101	91	84	78	77	77	-1	-1,6	25,6
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	286	280	293	311	347	324	12	4,0	3,7
Contrôles à la frontière	284	274	273	282	307	291	9	3,3	3,3
Tribunaux	109	112	121	141	163	145	3	2,2	2,2
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 285	2 278	2 269	2 274	2 486	2 394	121	5,3	5,3
Relations politiques	591	588	579	613	656	645	32	5,3	5,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 490	1 499	1 563	1 559	1 641	1 642	83	5,3	5,3
Relations économiques	81	74	70	71	82	86	15	20,4	20,4
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	122	117	57	30	106	21	-9	-30,3	-30,3
Défense nationale	4 461	4 437	4 272	4 327	4 550	4 537	210	4,9	4,8
Défense nationale militaire	4 357	4 339	4 174	4 231	4 453	4 439	208	4,9	4,9
Coopération nationale pour la sécurité	104	98	98	95	97	97	2	1,9	2,1
Formation et recherche	4 539	4 586	4 714	4 978	5 542	5 339	361	7,3	5,9
Formation professionnelle	481	497	522	518	591	573	55	10,6	7,8
Hautes écoles	1 507	1 428	1 470	1 564	1 719	1 655	91	5,8	6,8
Recherche fondamentale	1 637	1 638	1 697	1 834	2 099	2 038	203	11,1	5,6
Recherche appliquée	846	950	961	1 002	1 102	1 043	41	4,1	4,1
Autres tâches d'enseignement	69	71	64	60	31	30	-29	-49,2	7,8
Culture et loisirs	450	442	437	460	423	429	-31	-6,7	-5,6
Conservation du patrimoine culturel	87	84	85	94	77	85	-9	-9,8	-4,3
Encouragement de la culture et politique des médias	236	232	227	225	172	168	-57	-25,2	-25,2
Sports	127	126	125	140	174	176	35	25,2	-25,2
Santé	192	200	194	264	225	220	-45	-16,9	-16,9
Santé	192	200	194	264	225	220	-45	-16,9	-16,9
Prévoyance sociale	15 781	16 137	16 246	16 933	17 605	17 434	501	3,0	2,7
Assurance-vieillesse	7 037	7 286	7 534	7 984	9 327	9 322	1 338	16,8	3,6
Assurance-invalidité	4 210	4 379	4 372	4 492	3 685	3 655	-837	-18,6	1,0
Assurance-maladie	2 046	2 121	2 143	2 263	1 837	1 806	-457	-20,2	2,7
Prestations complémentaires	643	675	678	711	1 059	1 127	416	58,5	3,1
Assurance militaire	239	241	234	232	252	252	21	9,0	9,0
Assurance-chômage/service de l'emploi	364	356	302	302	313	314	11	3,8	3,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	244	172	126	110	129	99	-11	-10,0	-5,4
Migrations	971	871	816	791	951	812	21	2,6	2,6
Aide et assistance sociales	28	36	42	48	52	47	-1	-1,4	-1,4
Trafic	7 231	7 591	7 409	7 349	7 603	7 538	190	2,6	6,4
Circulation routière	2 853	2 770	2 668	2 751	2 617	2 458	-293	-10,6	-12,1
Transports publics	4 279	4 706	4 641	4 507	4 881	4 989	482	10,7	17,7
Aviation	99	114	99	90	105	91	1	0,8	0,8

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Dans la dernière colonne figurent les taux de croissance corrigés selon la RPT.

B31 Dépenses par groupe de tâches

suite mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. % corr.*%		
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	589	554	624	655	623	651	-4	-0,5	5,1
Protection de l'environnement	357	326	317	320	348	330	10	3,3	4,0
Protection contre les dangers naturels	131	127	214	215	171	212	-4	-1,6	12,2
Protection de la nature	87	88	82	107	91	96	-11	-10,2	-6,2
Aménagement du territoire	14	13	12	12	13	13	1	4,2	4,2
Agriculture et alimentation	3 750	3 608	3 645	3 601	3 566	3 551	-50	-1,4	1,2
Agriculture et alimentation	3 750	3 608	3 645	3 601	3 566	3 551	-50	-1,4	1,2
Economie	500	432	383	398	426	405	7	1,9	2,5
Ordre économique	125	128	132	148	172	160	12	7,9	7,9
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	174	122	121	129	136	131	2	1,5	1,5
Energie	86	80	83	81	91	90	9	11,2	11,2
Sylviculture	115	101	46	41	28	25	-15	-37,7	-31,1
Finances et impôts	7 493	8 242	9 262	9 753	10 515	10 991	1 238	12,7	6,7
Parts aux recettes de la Confédération	4 105	4 532	5 157	5 750	3 820	4 484	-1 266	-22,0	15,2
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 388	3 711	4 105	4 003	3 971	3 782	-221	-5,5	-5,5
Péréquation financière	—	—	—	—	2 724	2 725	2 725	—	—

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008. Dans la dernière colonne figurent les taux de croissance corrigés selon la RPT.

B32 Evolution des groupes de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)		3,4	2,9	2,4	1,9	4,9
Conditions institutionnelles et financières		3,1	2,3	7,5	0,3	5,1
Conditions institutionnelles et financières		3,1	2,3	7,5	0,3	5,1
Ordre et sécurité publique		4,7	0,8	5,8	-1,2	2,9
Questions juridiques générales		8,2	-11,9	11,8	-11,7	-1,6
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines		5,7	4,2	9,8	-2,5	4,0
Contrôles à la frontière		1,8	1,3	1,4	0,6	3,3
Tribunaux		6,6	7,7	0,7	7,4	2,2
Relations avec l'étranger - coopération internationale		3,5	1,3	2,5	-0,2	5,3
Relations politiques		4,7	2,2	4,2	-0,3	5,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)		1,7	1,5	1,7	3,0	5,3
Relations économiques		18,0	-1,9	3,3	0,1	20,4
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE		9,7	-0,4	2,5	-38,7	-30,3
Défense nationale		-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	4,9
Défense nationale militaire		-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	4,9
Coopération nationale pour la sécurité		-8,2	-18,3	1,6	3,2	1,9
Formation et recherche		4,3	1,2	2,6	3,1	7,3
Formation professionnelle		5,3	-3,5	2,6	-0,4	10,6
Hautes écoles		2,3	3,1	2,0	-8,8	5,8
Recherche fondamentale		7,3	1,0	6,0	22,1	11,1
Recherche appliquée		3,7	2,9	0,9	8,4	4,1
Autres tâches d'enseignement		32,5	-20,4	8,6	-4,0	-49,2
Culture et loisirs		0,5	14,3	2,4	-3,7	-6,7
Conservation du patrimoine culturel		0,9	-3,6	2,0	2,6	-9,8
Encouragement de la culture et politique des médias		-4,1	31,6	1,7	-7,7	-25,2
Sports		5,9	4,7	4,5	0,0	25,2
Santé		7,0	0,8	4,5	10,7	-16,9
Santé		7,0	0,8	4,5	10,7	-16,9
Prévoyance sociale		6,0	7,1	3,2	2,6	3,0
Assurance-vieillesse		5,0	8,9	4,6	3,3	16,8
Assurance-invalidité		8,6	6,7	6,3	2,7	-18,6
Assurance-maladie		8,4	-2,3	4,2	3,9	-20,2
Prestations complémentaires		-0,7	-0,4	5,8	4,3	58,5
Assurance militaire		0,8	-1,6	0,5	-2,8	9,0
Assurance-chômage/service de l'emploi		24,2	97,5	-0,7	13,5	3,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.		4,4	19,9	-10,8	-17,9	-10,0
Migrations		6,3	15,1	-10,0	-4,8	2,6
Aide et assistance sociales		-11,7	-3,9	20,2	20,5	-1,4
Trafic		3,1	0,0	4,1	0,8	2,6
Circulation routière		1,0	-0,1	0,7	-0,9	-10,6
Transports publics		4,9	2,1	6,6	2,0	10,7
Aviation		6,0	-32,7	12,8	-4,1	0,8
Protection de l'environnement et aménagement du territoire		-4,2	-0,5	4,7	3,8	-0,5
Protection de l'environnement		-1,2	2,4	1,5	0,5	3,3
Protection contre les dangers naturels		-5,5	-8,2	9,9	7,0	-1,6
Protection de la nature		-13,8	5,0	7,5	8,9	-10,2
Aménagement du territoire		6,7	2,3	15,1	3,8	4,2
Agriculture et alimentation		3,7	4,7	-2,0	-0,8	-1,4
Agriculture et alimentation		3,7	4,7	-2,0	-0,8	-1,4

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B32 Evolution des groupes de tâches

suite	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Taux de croissance annuel moyen en %						
Economie		-9,1	-2,3	5,2	-11,6	1,9
Ordre économique		8,4	1,2	9,3	7,9	7,9
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays		-19,7	-2,4	1,9	-14,7	1,5
Energie		31,3	-9,8	6,9	-6,9	11,2
Sylviculture		-3,9	1,6	6,8	-32,2	-37,7
Finances et impôts		6,5	4,8	2,3	5,9	12,7
Parts aux recettes de la Confédération		2,1	5,6	5,5	8,4	-22,0
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette		11,1	4,2	-0,8	2,8	-5,5
Péréquation financière		–	–	–	–	–

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B33 Structure des groupes de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,6	3,5	4,1	4,2	4,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,6	3,5	4,1	4,2	4,0
Ordre et sécurité publique	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
Questions juridiques générales	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Contrôles à la frontière	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	4,8	5,0	4,5	4,8	4,4	4,2
Relations politiques	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	3,2	2,7	2,9	2,9	2,9
Relations économiques	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,0
Défense nationale	17,7	14,3	11,6	9,5	8,4	8,0
Défense nationale militaire	17,0	13,8	11,3	9,3	8,2	7,8
Coopération nationale pour la sécurité	0,7	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	9,1	8,6	8,6	9,0	9,4
Formation professionnelle	1,3	1,3	1,1	1,0	1,0	1,0
Hautes écoles	4,8	4,6	4,4	4,4	2,9	2,9
Recherche fondamentale	1,4	1,5	1,5	1,5	3,3	3,6
Recherche appliquée	1,5	1,6	1,5	1,5	1,8	1,8
Autres tâches d'enseignement	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Culture et loisirs	0,7	0,7	1,0	1,3	0,9	0,8
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Encouragement de la culture et politique des médias	0,3	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3
Sports	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Santé	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Santé	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Prévoyance sociale	22,3	25,5	29,0	29,9	31,3	30,8
Assurance-vieillesse	9,8	9,8	10,8	13,7	14,3	16,5
Assurance-invalidité	5,0	5,6	6,7	7,5	8,4	6,5
Assurance-maladie	3,4	3,7	3,6	3,8	4,1	3,2
Prestations complémentaires	1,2	1,2	1,0	1,1	1,3	2,0
Assurance militaire	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	0,0	2,0	3,0	0,4	0,6	0,6
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,4	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2
Migrations	1,6	2,0	2,6	2,2	1,7	1,4
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Trafic	14,9	14,8	14,2	14,0	14,2	13,3
Circulation routière	7,3	6,9	6,0	5,9	5,3	4,3
Transports publics	6,9	7,1	7,9	8,0	8,7	8,8
Aviation	0,7	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1,4	1,2	1,1	1,2	1,2	1,2
Protection de l'environnement	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
Protection contre les dangers naturels	0,6	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Protection de la nature	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,1	8,0	8,6	7,6	7,0	6,3
Agriculture et alimentation	8,1	8,0	8,6	7,6	7,0	6,3

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B33 Structure des groupes de tâches

suite Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1987-1991	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011
Economie	2,2	1,6	1,3	1,4	0,8	0,7
Ordre économique	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Promotion place écon., pol. rég., approvision. écon. du pays	1,4	0,8	0,5	0,5	0,3	0,2
Energie	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Sylviculture	0,5	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0
Finances et impôts	13,2	14,3	14,9	15,7	16,7	19,4
Parts aux recettes de la Confédération	7,4	7,1	7,4	8,2	9,4	7,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	5,8	7,2	7,5	7,6	7,3	6,7
Péréquation financière	–	–	–	–	–	4,8

Remarques:

- Les périodes de législature se chevauchent. La période de législature 2003-2007, par exemple, contenait les chiffres pour 2004-2007. La période de législature 2007-2011 contient les chiffres pour 2008. Les chiffres des années précédant 1990 ne sont pas disponibles.
- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2008

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total Compte 2008	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	56 598	2 275	837	2 394	4 534	5 339	429
Dépenses propres	9 108	1 886	659	599	3 935	224	135
Dépenses de personnel	4 555	1 167	570	483	1 367	131	94
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 324	718	90	115	1 339	92	42
Dépenses d'armement	1 228	—	—	—	1 228	—	—
Dépenses de transfert courantes	37 146	28	130	1 753	201	4 878	260
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 414	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	773	—	56	—	24	0	14
Contributions à des propres institutions	2 573	—	—	—	—	2 093	30
Contributions à des tiers	12 646	28	75	1 753	177	2 785	216
Contributions aux assurances sociales	13 740	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	3 791	0	—	—	0	9	—
Dépenses d'investissement	6 554	361	47	43	398	228	33
Immobilisations corporelles et stocks	2 264	349	26	4	397	140	2
Immobilisations incorporelles	31	11	4	—	1	—	—
Prêts	366	—	—	8	—	—	—
Participations	31	—	—	31	—	—	—
Contributions à des investissements	3 861	—	17	—	—	88	31

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aménagement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	220	17 434	7 538	651	3 551	405	10 991
Dépenses propres	133	347	515	136	105	227	207
Dépenses de personnel	50	233	137	85	75	162	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	83	114	378	51	30	65	207
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	84	17 079	2 028	250	3 302	150	7 002
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	2 619	388	130	—	—	4 277
Indemnités à des collectivités publiques	—	658	18	3	—	—	—
Contributions à des propres institutions	—	—	450	—	—	—	—
Contributions à des tiers	84	150	1 173	117	3 214	150	2 725
Contributions aux assurances sociales	—	13 653	—	—	88	—	—
Dépenses financières	—	—	0	—	—	—	3 782
Dépenses d'investissement	2	8	4 995	265	144	29	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 337	2	2	4	—
Immobilisations incorporelles	—	4	9	—	1	1	—
Prêts	—	—	298	—	53	7	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Contributions à des investissements	2	4	3 351	263	89	17	—

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2007

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total Compte 2007	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	53 965	2 162	813	2 274	4 327	4 978	460
Dépenses propres	8 472	1 797	638	585	3 801	210	127
Dépenses de personnel	4 462	1 121	551	473	1 411	135	89
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	2 843	677	88	112	1 222	75	38
Dépenses d'armement	1 168	—	—	—	1 168	—	—
Dépenses de transfert courantes	35 228	28	138	1 649	197	4 496	282
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 624	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	969	—	59	—	40	—	3
Contributions à des propres institutions	2 527	—	—	—	—	1 982	80
Contributions à des tiers	9 697	28	79	1 649	157	2 515	199
Contributions aux assurances sociales	13 411	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	4 003	—	—	—	0	0	—
Dépenses d'investissement	6 262	336	37	40	329	272	51
Immobilisations corporelles et stocks	872	328	18	5	329	180	2
Immobilisations incorporelles	13	9	1	—	0	0	—
Prêts	376	—	—	1	—	—	—
Participations	35	—	—	35	—	—	—
Contributions à des investissements	4 966	—	18	—	—	91	49

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection de l'environ- nement et aménagement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	264	16 933	7 349	655	3 601	398	9 753
Dépenses propres	180	319	156	129	105	212	213
Dépenses de personnel	51	218	108	80	75	150	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	129	100	47	50	30	62	213
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	82	16 607	2 491	247	3 342	132	5 538
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	2 478	462	147	—	—	5 538
Indemnités à des collectivités publiques	—	622	242	3	—	—	—
Contributions à des propres institutions	—	—	465	—	—	—	—
Contributions à des tiers	82	170	1 321	97	3 268	132	—
Contributions aux assurances sociales	—	13 337	—	—	74	—	—
Dépenses financières	—	—	—	—	—	—	4 003
Dépenses d'investissement	2	8	4 702	278	153	54	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1	2	2	5	—
Immobilisations incorporelles	—	2	—	—	0	1	—
Prêts	—	—	303	—	60	13	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Contributions à des investissements	1	6	4 398	276	92	35	—

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

mio CHF		Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état		1 257	1 495	1 537	280
Taxe d'incitation COV/HEL		263	260	273	10
606 E1100.0111/112/113	Taxe d'incitation sur les COV	127	125	135	
606 E1400.0101	Intérêts de la taxe d'incitation COV	5	4	5	
810 A2300.0100	Redistribution de la taxe d'incitation COV	-147	-132	-130	
Taxe CO₂ sur les combustibles (dès 2008)		–	232	221	221
606 E1900.0106	Taxe CO ₂ sur les combustibles	–	230	219	
606 E1100.0121	Taxe CO ₂ sur les combustibles	–	–	–	
606 E1400.0114	Intérêts de la taxe CO ₂ sur les combustibles	–	2	2	
606 A2111.0259	Indemnisation des caisses de compensation pour la taxe sur le CO ₂	–	–	–	
810 A2300.0112	Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles	–	–	–	
Impôt sur les maisons de jeu		855	881	904	49
318 E1100.0119	Impôt sur les maisons de jeu	449	432	455	
318 A2300.0110	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-357	-406	-407	
Encouragement des diffuseurs locaux et régionaux		–	–	–	–
808 E5300.0102	Quote-part redevance attrib. aux diffus. locaux et régionaux	3	–	–	
808 A6210.0147	Quotes-parts de la redevance radio et télévision	-8	–	0	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés		105	88	103	-2
810 E1100.0100	Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	29	26	28	
810 A2310.0131	Assainissement des sites contaminés	-24	-43	-29	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne		32	32	32	–
318 E1400.0102	Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part)	Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes (dès 2007)		2	2	4	2
808 E5200.0100	Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	3	2	3	
808 A6210.0145	Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-1	-1	
808 A6210.0146	Archivage des programmes	–	–	–	
808 A6210.0148	Nouvelles technologies de radiodiffusion	–	-1	–	
Assurance-maladie		–	–	–	–
605 E1100.0118 (part)	Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5%)	831	869	867	
606 E1100.0109 (part)	Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	150	–	–	
316 A2310.0110 (part)	Réduction individuelle de primes (RIP)	-981	-869	-867	
Assurance-vieillesse et survivants		–	–	–	–
605 E1100.0118 (part)	Taxe sur la valeur ajoutée, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 121	2 203	2 213	
605 E1100.0118 (part)	Taxe sur la valeur ajoutée, part de la Conf. au point de TVA (17 %)	435	454	453	
606 E1100.0102	Impôt sur le tabac	2 186	2 056	2 186	
601 E1200.0101	Bénéfice net de la Régie des alcools	223	221	235	
318 A2310.0327 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-2 844	-2 731	-2 874	
318 A2310.0328 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AI				
318 A2310.0329 (part)	Prestations complémentaires à l'AVS				
318 A2310.0384 (part)	Prestations complémentaires à l'AI				
605 A2300.0105	Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 121	-2 203	-2 213	

Remarques:

- Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome II) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.
- Les charges liées à l'attribution de 219 millions au fonds «Taxe CO₂ sur les combustibles» sont comptabilisées en tant que poste extraordinaire.

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Attribution (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	4 696	2 211	2 808	-1 887
Financement spécial pour la circulation routière	4 609	2 125	2 722	-1 888
Recettes	3 846	3 737	4 242	
Dépenses	-3 445	-6 222	-6 129	
Garantie contre les risques de l'investissement	32	32	32	0
704 E1300.0001 (part) Emoluments	—	—	0	
704 A2310.0366 Garantie contre risques de l'investissement	—	—	-0	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre	54	54	54	0
724 E1300.0010 (part) Compensations	—	—	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	—	—	—	

Remarque: Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome II) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Recettes	3 846	3 737	3 947	101	2,6
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-29	-29	-31	-2	-8,5
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 514	1 470	1 555	41	2,7
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	2 039	1 990	2 089	51	2,5
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	322	306	333	11	3,4
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	–	–	1	1	–
806 E7200.0001 Remboursement de prêts et de participations	1	0	0	-0	-14,9
Dépenses	3 445	6 222	6 129	2 684	77,9
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 979	1 480	1 291	-688	-34,8
806 A6210.0136 Routes nationales, exploitation	166	–	–	-166	-100,0
806 A8300.0106 Routes nationales, construction	1 263	–	–	-1 263	-100,0
806 A8300.0114 Routes nationales, entretien	550	–	–	-550	-100,0
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	–	305	301	301	–
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	–	1 175	990	990	–
Fonds d'infrastructure	–	3 437	3 437	3 437	–
806 A8400.0100 Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	–	837	837	837	–
806 A8900.0100 1re attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	–	2 600	2 600	2 600	–
Routes principales	189	163	163	-26	-13,8
806 A8300.0107 Routes principales	189	163	163	-26	-13,8
Autres contributions au financement de mesures techniques	563	555	597	34	6,0
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné	200	223	215	15	7,6
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	3	4	3	-0	-8,0
802 A4200.0115 Prêts pour le trafic combiné	2	13	8	5	229,2
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	4	13	7	3	60,5
802 A4300.0121 Voies de raccordement	31	21	21	-10	-31,2
802 A4300.0122 Contributions à des investissements, trafic combiné	0	27	4	4	n.d.
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	317	253	339	22	6,8
806 A8300.0108 Passages à niveau	6	–	0	-5	-95,7
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	519	360	388	-132	-25,3
806 A6210.0137 Contributions routières générales	434	353	380	-54	-12,4
806 A6210.0138 Contributions routières générales (part extraordinaire)	58	–	–	-58	-100,0
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales	28	7	8	-20	-72,0
Recherche et administration	64	119	134	69	108,0
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	63	118	124	60	95,7
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1	1	10	9	777,2
Protection de l'environnement	80	72	72	-8	-9,9
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	2,1
806 A8300.0109 Protection contre le bruit	9	–	–	-9	-100,0
810 A2310.0134 Forêts	37	44	44	7	19,6
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	26	20	20	-6	-22,8
810 A4300.0136 Economie forestière	8	–	–	-8	-100,0
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	–	7	7	7	–

n.d.: non disponible

Remarque: Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome II) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

B43 Financement spécial pour la circulation routière

suite mio CHF	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Protection du patrimoine et du paysage	14	14	14	0	1,5
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	10	10	10	0	1,8
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	2	0	0,8
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	0	1,0
Protection des autres routes contre les éléments naturels	37	22	34	-3	-7,4
810 A4300.0135 Protection contre les crues	37	22	34	-3	-7,4
Solde	401	-2 484	-2 182	-2 583	-644,4
Régularisation liée au bilan d'ouverture selon le NMC au 1er janvier 2007 *	-	-	295	295	-
Etat du financement spécial à la fin de l'année	4 609	2 125	2 722	-1 888	-41,0

n.d.: non disponible

Remarque: Le tableau montre uniquement les recettes et dépenses affectées. Des différences par rapport au compte des unités administratives (tome II) sont donc possibles lorsque le poste de revenus (E) ou le crédit de charges (A) comprend également des éléments non affectés ou sans incidences financières.

*Depuis l'introduction du NMC le 1.1.2007, les recettes de l'Administration fédérale des douanes sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice. En ce qui concerne l'impôt sur les huiles minérales (surtaxe comprise), cela s'est traduit par une augmentation unique des créances d'environ 420 millions pour les recettes du mois de décembre 2006. Pour la part affectée de cette somme, d'un montant de 294,5 millions, un compte de régularisation a également été constitué dans le bilan d'ouverture au 1.1.2007. La somme correspondante a été affectée au financement spécial en 2008, après l'adoption du bilan d'ouverture.

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Revenus ordinaires	48 206	50 962	54 617	58 000	57 951	64 047	6 047	10,4
Revenus fiscaux	44 860	47 520	50 873	51 836	53 455	58 052	6 216	12,0
Impôt fédéral direct	11 822	12 213	14 230	15 389	16 359	17 513	2 124	13,8
Impôt anticipé	2 628	4 000	3 947	2 730	3 026	5 760	3 030	111,0
Droits de timbre	2 755	2 703	2 889	2 990	2 925	2 975	-15	-0,5
Taxe sur la valeur ajoutée	17 666	18 119	19 018	19 684	20 470	20 512	828	4,2
Autres impôts à la consommation	7 074	7 132	7 259	7 380	7 116	7 517	138	1,9
Impôt sur les huiles minérales	4 929	4 979	4 994	5 086	4 955	5 222	136	2,7
Impôt sur le tabac	2 040	2 051	2 161	2 186	2 056	2 186	-1	-0,0
Impôt sur la bière	105	102	104	107	105	110	3	2,7
Redevances sur la circulation	1 411	1 848	1 938	2 016	1 996	2 137	121	6,0
Impôt sur les véhicules automobiles	312	310	320	358	340	363	5	1,4
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	300	306	313	322	306	333	11	3,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	694	1 231	1 306	1 336	1 350	1 441	105	7,8
Trafic combiné	106	1	-	-	-	-	-	-
Droits de douane	1 054	974	1 027	1 040	980	1 017	-23	-2,2
Impôt sur les maisons de jeu	291	357	406	449	432	455	6	1,4
Taxes d'incitation	156	170	148	156	151	163	7	4,7
Taxe d'incitation sur les COV	124	143	127	127	125	135	8	6,5
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	1	1	0	-	0	-0	-42,9
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	32	26	21	28	26	28	-1	-2,3
Autres revenus fiscaux	4	4	9	3	0	3	-0	-6,8
Patentes et concessions	1 237	1 307	1 265	1 331	1 258	1 284	-47	-3,5
Part au bénéfice net de la Régie des alcools	223	223	221	223	221	235	12	5,5
Bénéfice versé par la BNS	933	967	833	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	-	-	-	45	28	42	-4	-8,0
Revenus de la vente aux enchères de contingents	53	82	158	193	154	148	-46	-23,7
Autres patentes et concessions	28	35	53	36	22	26	-9	-26,0
Revenus financiers	839	911	1 089	2 969	1 381	2 740	-229	-7,7
Revenus d'intérêts	292	335	478	690	657	659	-31	-4,5
Placements financiers	76	119	222	334	197	248	-87	-25,9
Prêts	201	200	88	166	185	175	9	5,3
Avance FTP	-	-	147	181	268	226	45	24,6
Autres revenus d'intérêts	14	16	21	9	7	11	2	27,7
Revenus de participations	547	576	611	1	0	1	-0	-31,9
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	-	-	1 860	707	1 807	-53	-2,9
Autres revenus financiers	0	0	0	322	17	187	-135	-41,9

C01 Revenus par groupe de comptes

suite mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs. %	
Autres revenus	1 269	1 224	1 390	1 844	1 836	1 970	126	6,8
Compensations	1 205	1 162	1 323	1 387	1 239	1 508	121	8,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	214	129	142	138	129	140	2	1,8
Emoluments pour actes administratifs	266	263	280	291	278	305	14	4,7
Ventes	118	159	173	196	155	183	-13	-6,8
Remboursements	238	191	256	113	82	231	118	105,0
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	36	121	122	147	26	21,8
Autres compensations	368	421	437	528	472	502	-26	-5,0
Revenus divers	64	62	67	457	597	461	5	1,0
Revenus des immeubles	53	50	53	315	409	354	38	12,2
Autres revenus	12	12	14	141	188	107	-34	-23,9
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	–	21	20	2	-19	-91,3

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Charges ordinaires	44 061	44 814	45 953	54 289	56 399	56 587	2 297	4,2
Charges propres	8 478	8 282	8 187	9 573	11 872	11 406	1 833	19,1
Charges de personnel	4 469	4 375	4 325	4 492	4 616	4 501	8	0,2
Rétribution du personnel	3 680	3 657	3 629	3 665	3 767	3 767	101	2,8
Cotisations de l'employeur	550	497	492	590	619	611	21	3,6
Prestations de l'employeur	177	163	160	189	149	65	-124	-65,6
Autres charges de personnel	61	59	44	48	83	58	10	20,9
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	2 664	2 638	2 683	3 238	3 749	3 762	524	16,2
Charges de matériel et de marchandises	15	10	11	225	247	269	44	19,7
Charges d'exploitation	2 649	2 628	2 672	3 013	3 196	3 139	126	4,2
Immeubles	436	441	423	439	295	445	6	1,3
Loyers et fermages	144	144	142	152	152	153	1	0,7
Informatique	151	133	151	295	484	434	139	46,9
Charges de conseil	376	327	340	468	272	263	-206	-43,9
Charges d'exploitation de l'armée	749	784	784	718	749	794	76	10,5
Amortissement de créances	–	–	–	192	255	170	-21	-11,1
Autres charges d'exploitation	793	799	833	749	990	880	132	17,6
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	305	354	354	–
Charges d'armement	1 346	1 269	1 178	1 168	1 257	1 228	61	5,2
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	137	131	143	145	150	147	2	1,4
Equipement et matériel à renouveler	291	285	295	289	315	290	1	0,4
Matériel d'armement	919	853	740	734	792	792	58	7,9
Amortissement du patrimoine administratif	–	–	–	675	2 250	1 914	1 239	183,4
Bâtiments	–	–	–	553	724	611	57	10,4
Routes nationales	–	–	–	–	1 376	1 176	1 176	–
Autres amortissements	–	–	–	122	150	127	5	4,3
Charges de transfert	32 195	32 822	33 661	40 604	40 808	41 254	649	1,6
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	6 536	7 226	8 098	8 624	6 669	7 414	-1 210	-14,0
Parts des cantons	4 521	4 954	5 607	5 999	3 927	4 665	-1 334	-22,2
Parts des assurances sociales	1 924	2 163	2 363	2 478	2 609	2 619	141	5,7
Redistribution des taxes d'incitation	91	109	127	147	132	130	-17	-11,6
Indemnités à des collectivités publiques	381	1 084	986	955	909	785	-170	-17,8
Contributions à des propres institutions	2 199	2 072	2 075	2 527	2 666	2 573	46	1,8
Contributions à des tiers	10 570	9 662	9 719	9 744	12 866	12 668	2 924	30,0
Péréquation financière	–	–	–	–	2 724	2 725	2 725	–
Organisations internationales	695	1 200	1 178	1 297	1 505	1 482	185	14,2
Autres contributions à des tiers	9 876	8 462	8 541	8 447	8 637	8 461	15	0,2
Contributions aux assurances sociales	12 509	12 778	12 783	13 417	13 624	13 582	165	1,2
AVS/AI/APG	9 548	9 712	9 703	10 187	10 547	10 524	337	3,3
Autres assurances sociales	2 961	3 065	3 080	3 230	3 077	3 058	-172	-5,3
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	–	4 966	3 711	3 861	-1 105	-22,3
Réévaluation de prêts et de participations	–	–	–	372	363	372	0	0,0

Remarques:

– Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.

– Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C02 Charges par groupe de comptes

suite mio CHF	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Charges financières	3 388	3 711	4 105	4 013	3 691	3 864	-149	-3,7
Charges d'intérêts	3 167	3 577	3 993	3 635	3 547	3 334	-301	-8,3
Emprunts	2 408	2 945	3 339	3 096	3 009	2 939	-157	-5,1
Créances comptables à court terme	45	110	196	228	366	165	-63	-27,5
Autres charges d'intérêts	714	522	458	312	172	230	-81	-26,1
Pertes de change	-	-	-	54	-	77	23	42,4
Charges de financement	216	134	112	143	143	134	-9	-6,4
Diminution des valeurs de mise en équivalence	-	-	-	-	-	7	7	-
Autres charges financières	5	-	-	181	0	312	131	72,3
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	98	28	63	-36	-36,2

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C03 Evolution des revenus et des charges

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	2004-2008
Revenus ordinaires	3,9	5,7	7,2	6,2	-0,1	10,4	7,4
Revenus fiscaux	3,4	5,9	7,1	1,9	3,1	12,0	6,7
Impôt fédéral direct	-4,7	3,3	16,5	8,1	6,3	13,8	10,3
Impôt anticipé	60,1	52,2	-1,3	-30,8	10,8	111,0	21,7
Droits de timbre	5,0	-1,9	6,9	3,5	-2,2	-0,5	1,9
Taxe sur la valeur ajoutée	3,0	2,6	5,0	3,5	4,0	4,2	3,8
Autres impôts à la consommation	4,9	0,8	1,8	1,7	-3,6	1,9	1,5
Redevances sur la circulation	0,9	31,0	4,9	4,0	-1,0	6,0	10,9
Droits de douane	0,7	-7,6	5,5	1,3	-5,8	-2,2	-0,9
Revenus fiscaux divers	23,0	17,8	6,3	7,6	-4,0	2,2	8,3
Patentes et concessions	17,5	5,6	-3,2	5,2	-5,4	-3,5	0,9
Revenus financiers	0,2	8,6	19,5	172,7	-53,5	-7,7	34,4
Revenus de participations	7,8	5,2	6,1	-99,9	-94,4	-31,9	-81,8
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-	-	-	-	-62,0	-2,9	-
Autres revenus financiers	-11,6	14,9	42,6	131,7	-39,1	-15,9	33,7
Autres revenus	10,2	-3,6	13,6	32,7	-0,4	6,8	11,6
Compensations	10,9	-3,5	13,8	4,8	-10,7	8,7	5,8
Revenus divers	-1,3	-4,4	8,1	585,8	30,8	1,1	63,6
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	-	-3,7	-91,3	-
Charges ordinaires	1,0	1,7	2,5	18,1	3,9	4,2	6,5
Charges propres	-1,2	-2,3	-1,1	16,9	24,0	19,1	7,7
Charges de personnel	0,0	-2,1	-1,1	3,9	2,8	0,2	0,2
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	-7,1	-1,0	1,7	20,7	15,8	16,2	9,0
Charges d'armement	8,1	-5,8	-7,1	-0,9	7,6	5,2	-2,3
Amortissement du patrimoine administratif	-	-	-	-	233,2	183,4	-
Charges de transfert	2,3	1,9	2,6	20,6	0,5	1,6	6,4
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	1,2	10,5	12,1	6,5	-22,7	-14,0	3,2
Indemnités à des collectivités publiques	-13,6	184,9	-9,1	-3,1	-4,8	-17,8	19,8
Contributions à des propres institutions	5,8	-5,8	0,2	21,8	5,5	1,8	4,0
Contributions à des tiers	1,5	-8,6	0,6	0,3	32,0	30,0	4,6
Contributions aux assurances sociales	3,6	2,2	0,0	5,0	1,5	1,2	2,1
Réévaluation de contrib. à des investissements	-	-	-	-	-25,3	-22,3	-
Réévaluation de prêts et de participations	-	-	-	-	-2,3	0,0	-
Charges financières	-5,5	9,5	10,6	-2,2	-8,0	-3,7	3,3
Charges d'intérêts	-3,8	12,9	11,6	-9,0	-2,4	-8,3	1,3
Diminution des valeurs de mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges financières	-24,6	-39,4	-16,5	238,5	-62,1	38,3	24,1
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-	-	-	-	-72,0	-36,2	-

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C04 Structure des revenus et des charges

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	93,1	93,2	93,1	89,4	92,2	90,6
Impôt fédéral direct	24,5	24,0	26,1	26,5	28,2	27,3
Impôt anticipé	5,5	7,8	7,2	4,7	5,2	9,0
Droits de timbre	5,7	5,3	5,3	5,2	5,0	4,6
Taxe sur la valeur ajoutée	36,6	35,6	34,8	33,9	35,3	32,0
Autres impôts à la consommation	14,7	14,0	13,3	12,7	12,3	11,7
Redevances sur la circulation	2,9	3,6	3,5	3,5	3,4	3,3
Droits de douane	2,2	1,9	1,9	1,8	1,7	1,6
Revenus fiscaux divers	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Patentes et concessions	2,6	2,6	2,3	2,3	2,2	2,0
Revenus financiers	1,7	1,8	2,0	5,1	2,4	4,3
Revenus de participations	1,1	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	–	–	–	3,2	1,2	2,8
Autres revenus financiers	0,6	0,7	0,9	1,9	1,2	1,5
Autres revenus	2,6	2,4	2,5	3,2	3,2	3,1
Compensations	2,5	2,3	2,4	2,4	2,1	2,4
Revenus divers	0,1	0,1	0,1	0,8	1,0	0,7
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	–	0,0	0,0	0,0
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	19,2	18,5	17,8	17,6	21,1	20,2
Charges de personnel	10,1	9,8	9,4	8,3	8,2	8,0
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	6,0	5,9	5,8	6,0	6,6	6,6
Charges d'armement	3,1	2,8	2,6	2,2	2,2	2,2
Amortissement du patrimoine administratif	–	–	–	1,2	4,0	3,4
Charges de transfert	73,1	73,2	73,3	74,8	72,4	72,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	14,8	16,1	17,6	15,9	11,8	13,1
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	2,4	2,1	1,8	1,6	1,4
Contributions à des propres institutions	5,0	4,6	4,5	4,7	4,7	4,5
Contributions à des tiers	24,0	21,6	21,2	17,9	22,8	22,4
Contributions aux assurances sociales	28,4	28,5	27,8	24,7	24,2	24,0
Réévaluation de contrib. à des investissements	–	–	–	9,1	6,6	6,8
Réévaluation de prêts et de participations	–	–	–	0,7	0,6	0,7
Charges financières	7,7	8,3	8,9	7,4	6,5	6,8
Charges d'intérêts	7,2	8,0	8,7	6,7	6,3	5,9
Diminution des valeurs de mise en équivalence	–	–	–	–	–	0,0
Autres charges financières	0,5	0,3	0,2	0,7	0,3	0,9
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	–	–	–	0,2	0,0	0,1

Remarques:

- Changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008.
- Changements structurels induits par l'introduction du NMC en 2007. Les chiffres de 2007 et 2008 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. La conversion selon la nouvelle structure n'a été effectuée que pour les charges avec incidences financières.

C05 Revenus et charges par département 2008

	Total Compte 2008	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFF	DFE	DETEC
mio CHF										
Revenus ordinaires	64 047	20	40	541	174	256	62 601	251	165	
Revenus fiscaux	58 052	–	–	455	–	–	57 566	3	28	
Impôt fédéral direct	17 513	–	–	–	–	–	17 513	–	–	
Impôt anticipé	5 760	–	–	–	–	–	5 760	–	–	
Droits de timbre	2 975	–	–	–	–	–	2 975	–	–	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	–	–	–	–	–	20 512	–	–	
Autres impôts à la consommation	7 517	–	–	–	–	–	7 517	–	–	
Redevances sur la circulation	2 137	–	–	–	–	–	2 137	–	–	
Droits de douane	1 017	–	–	–	–	–	1 017	–	–	
Revenus fiscaux divers	621	–	–	455	–	–	135	3	28	
Patentes et concessions	1 284	–	–	–	–	–	1 110	148	26	
Revenus financiers	2 740	–	0	1	0	0	2 712	24	2	
Revenus de participations	1	–	–	–	–	–	0	0	0	
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 807	–	–	–	–	–	1 807	–	–	
Autres revenus financiers	932	–	0	1	0	0	905	24	1	
Autres revenus	1 970	20	40	85	174	256	1 210	76	109	
Compensations	1 508	20	40	84	161	196	831	71	106	
Revenus divers	462	0	0	1	13	60	379	5	3	
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	2	–	–	–	–	–	2	–	–	
Charges ordinaires	56 587	263	2 145	18 354	1 265	4 870	15 716	5 564	8 409	
Charges propres	11 406	263	581	483	492	4 628	2 492	415	2 053	
Charges de personnel	4 501	217	461	292	333	1 502	1 109	289	298	
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 762	46	116	186	140	1 565	1 014	120	574	
Charges d'armement	1 228	–	–	–	–	1 228	–	–	–	
Amortissement du patrimoine administratif	1 914	0	4	5	18	332	369	5	1 181	
Charges de transfert	41 254	–	1 565	17 863	773	242	9 306	5 150	6 356	
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 414	–	–	406	–	–	6 490	–	518	
Indemnités à des collectivités publiques	785	–	–	31	652	81	–	–	21	
Contributions à des propres institutions	2 573	–	–	2 061	–	–	–	32	480	
Contributions à des tiers	12 668	–	1 567	1 991	104	159	2 816	4 619	1 413	
Contributions aux assurances sociales	13 582	–	–	13 287	–	–	–	295	–	
Réévaluation de contrib. à des investissements	3 861	–	–	86	17	2	–	124	3 630	
Réévaluation de prêts et de participations	372	–	-2	–	-0	–	–	80	294	
Charges financières	3 864	–	–	9	–	0	3 855	–	0	
Charges d'intérêts	3 334	–	–	0	–	0	3 334	–	0	
Diminution des valeurs de mise en équivalence	7	–	–	–	–	–	7	–	–	
Autres charges financières	523	–	–	9	–	–	514	–	–	
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	63	–	–	–	–	–	63	–	–	

C05 Revenus et charges par département 2007

	Total Compte 2007	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DFF	DFE	DETEC
mio CHF										
Revenus ordinaires	58 000	18	37	568	86	247	56 565	305	174	
Revenus fiscaux	51 836	–	–	449	–	–	51 356	3	28	
Impôt fédéral direct	15 389	–	–	–	–	–	15 389	–	–	
Impôt anticipé	2 730	–	–	–	–	–	2 730	–	–	
Droits de timbre	2 990	–	–	–	–	–	2 990	–	–	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 684	–	–	–	–	–	19 684	–	–	
Autres impôts à la consommation	7 380	–	–	–	–	–	7 380	–	–	
Redevances sur la circulation	2 016	–	–	–	–	–	2 016	–	–	
Droits de douane	1 040	–	–	–	–	–	1 040	–	–	
Revenus fiscaux divers	607	–	–	449	–	–	127	3	28	
Patentes et concessions	1 331	–	–	–	–	–	1 101	193	36	
Revenus financiers	2 969	–	0	1	0	0	2 943	23	2	
Revenus de participations	1	–	–	–	–	–	0	0	1	
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 860	–	–	–	–	–	1 860	–	–	
Autres revenus financiers	1 108	–	0	1	0	0	1 083	22	1	
Autres revenus	1 844	18	37	118	86	247	1 144	86	109	
Compensations	1 387	18	37	115	80	183	770	78	108	
Revenus divers	457	0	0	3	7	64	374	8	0	
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	21	–	–	–	–	–	21	–	–	
Charges ordinaires	54 289	257	2 026	17 874	1 194	4 594	14 423	5 483	8 439	
Charges propres	9 573	257	562	523	419	4 385	2 567	406	455	
Charges de personnel	4 492	210	448	285	309	1 545	1 145	286	265	
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 238	46	113	234	101	1 389	1 056	114	185	
Charges d'armement	1 168	–	–	–	–	1 168	–	–	–	
Amortissement du patrimoine administratif	675	0	1	5	9	283	366	6	5	
Charges de transfert	40 604	–	1 465	17 350	775	209	7 744	5 077	7 984	
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 624	–	–	357	–	–	7 659	–	609	
Indemnités à des collectivités publiques	955	–	–	–	640	69	–	–	246	
Contributions à des propres institutions	2 527	–	–	1 950	–	–	–	32	545	
Contributions à des tiers	9 744	–	1 469	1 806	118	130	85	4 556	1 580	
Contributions aux assurances sociales	13 417	–	–	13 136	–	–	–	281	–	
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 966	–	–	102	18	9	–	128	4 709	
Réévaluation de prêts et de participations	372	–	-4	–	-0	–	–	80	295	
Charges financières	4 013	–	–	–	–	0	4 013	–	–	
Charges d'intérêts	3 635	–	–	–	–	0	3 635	–	–	
Autres charges financières	378	–	–	–	–	–	378	–	–	
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	98	–	–	–	–	–	98	–	–	

D01 Détail du bilan

mio CHF	Bilan d'ouverture 1.1.2007	2007	2008	Ecart p. r. à 2007 val. abs. %	
Actif	66 155	64 979	105 024	40 044	61,6
Patrimoine financier	34 027	31 965	29 108	-2 858	-8,9
Actif circulant	20 287	18 773	17 094	-1 679	-8,9
Liquidités et placements à court terme	378	546	1 739	1 193	218,5
Caisse	2	2	2	0	1,4
Poste	129	136	137	1	1,0
Banque	247	408	1 600	1 192	291,9
Créances	5 959	6 292	5 943	-349	-5,5
Créances fiscales et douanières	4 667	5 290	4 850	-440	-8,3
Comptes courants	1 074	668	774	106	15,9
Créances différentes	180	297	268	-29	-9,7
Autres créances	38	37	51	14	38,8
Placements financiers à court terme	12 374	10 337	7 717	-2 621	-25,4
Dépôts à terme	4 575	8 900	7 500	-1 400	-15,7
Prêts	550	1 355	162	-1 193	-88,0
Valeurs de remplacement positives	106	76	49	-28	-36,2
Autres placements	7 143	6	6	0	0,0
Comptes de régularisation actifs	1 576	1 598	1 696	98	6,1
Intérêts	159	178	142	-36	-20,0
Disagio	546	552	497	-54	-9,9
Autres comptes de régularisation actifs	872	868	1 056	188	21,6
Actif immobilisé	13 740	13 193	12 014	-1 179	-8,9
Placements financiers à long terme	13 740	13 193	12 014	-1 179	-8,9
Titres à revenu fixe	1 709	1 015	204	-811	-79,9
Titres à revenu variable	170	10	-	-10	-100,0
Prêts	5 130	5 130	4 500	-630	-12,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	6 731	7 037	7 310	272	3,9
Patrimoine administratif	32 128	33 014	75 916	42 902	130,0
Actif circulant	216	214	224	10	4,8
Stocks	216	214	224	10	4,8
Stocks d'achats	192	198	210	12	6,0
Stocks de production propre	24	16	15	-2	-10,0
Actifs immobilisés	31 912	32 800	75 692	42 892	130,8
Immobilisations corporelles	14 613	14 472	49 921	35 448	244,9
Biens meubles	315	313	321	8	2,4
Installations en construction	949	1 132	13 013	11 880	n.d.
Attributions à comptes spéciaux portées à l'actif	-	-	1 699	1 699	-
Immeubles	13 348	13 026	12 798	-228	-1,8
Routes nationales	-	-	22 090	22 090	-
Acomptes versés sur immobilisations corporelles	-	0	-	-0	-100,0
Immobilisations incorporelles	8	58	97	39	67,2
Logiciels	8	7	46	39	551,6
Installations en construction	-	-	49	49	-
Autres immobilisations incorporelles	-	51	2	-49	-95,7
Prêts	3 254	2 963	9 475	6 512	219,7
Administration générale	2	2	5 930	5 928	n.d.
Relations avec l'étranger	477	452	430	-23	-5,0
Prévoyance sociale	2 272	2 026	1 865	-161	-7,9
Trafic	6 991	7 204	7 547	343	4,8
Agriculture	2 297	2 356	2 409	53	2,2
Autres secteurs économiques	216	222	1 182	960	431,8
Réévaluation de prêts du patrimoine administratif	-9 002	-9 299	-9 888	-589	-6,3

n.d.: non disponible

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération).

D01 Détail du bilan

suite	Bilan				
	d'ouverture				Ecart p. r. à 2007
mio CHF	1.1.2007	2007	2008	val. abs.	%
Participations	14 038	15 306	16 199	893	5,8
Administration générale	6	6	6	0	0,0
Défense nationale	729	774	808	34	4,4
Relations avec l'étranger	924	961	924	-37	-3,9
Formation et recherche	0	0	–	-0	-100,0
Prévoyance sociale	215	216	215	-1	-0,7
Trafic	13 234	14 455	15 316	861	6,0
Agriculture	7	7	7	-0	-0,0
Autres secteurs économiques	1	1	1	-0	-0,2
Autres groupes de tâches	13	13	11	-2	-11,9
Réévaluation de participations	-1 091	-1 126	-1 088	38	3,3

n.d.: non disponible

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération).

D01 Détail du bilan

suite	Bilan d'ouverture 1.1.2007	2007	2008	Ecart p. r. à 2007 val. abs. %	
mio CHF					
Passif	66 155	64 979	105 024	40 044	61,6
Capitaux de tiers à court terme	39 182	34 399	36 056	1 657	4,8
Engagements courants	10 166	11 709	13 700	1 991	17,0
Comptes courants	8 387	7 769	10 123	2 353	30,3
Engagements sur les fournitures et les prestations	828	2 823	2 102	-721	-25,5
Fondations en gérance	91	94	96	1	1,4
Autres engagements courants	860	1 022	1 379	357	34,9
Engagements financiers à court terme	16 522	13 122	15 495	2 373	18,1
Marché monétaire	12 587	9 056	10 670	1 613	17,8
Entreprises de la Confédération	1 220	1 335	1 460	125	9,4
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 225	2 376	2 739	364	15,3
Valeurs de remplacement négatives	305	166	432	267	161,1
Autres engagements financiers à court terme	185	190	194	4	2,3
Comptes de régularisation passifs	4 851	8 926	6 394	-2 532	-28,4
Intérêts	2 359	2 351	2 179	-172	-7,3
Agio	1 938	1 783	1 569	-214	-12,0
Régularisation, impôt anticipé	—	4 168	2 225	-1 943	-46,6
Autres comptes de régularisation passifs	554	624	421	-203	-32,6
Provisions à court terme	7 643	641	467	-175	-27,3
Provisions, restructurations	204	184	170	-13	-7,3
Provisions, prestations aux employés	280	292	287	-5	-1,6
Autres provisions	7 160	166	9	-157	-94,3
Capitaux de tiers à long terme	113 061	112 323	110 155	-2 168	-1,9
Engagements financiers à long terme	98 498	96 147	92 576	-3 571	-3,7
Entreprises de la Confédération	50	50	50	0	0,0
Emprunts	95 669	95 684	92 435	-3 249	-3,4
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	—	34	91	57	165,6
Autres dettes à moyen et à long terme	2 779	379	—	-379	-100,0
Engagements envers des comptes spéciaux	—	—	2 092	2 092	—
Fonds d'infrastructure	—	—	2 092	2 092	—
Provisions à long terme	13 384	14 919	13 951	-968	-6,5
Provisions, impôt anticipé	7 600	9 100	9 800	700	7,7
Autres provisions	5 784	5 819	4 151	-1 668	-28,7
Engag. envers fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	1 179	1 257	1 537	280	22,3
Taxes d'incitation	278	263	494	231	87,8
Autres fonds affectés enreg.sous capitaux de tiers	901	994	1 043	49	4,9
Capital propre	-86 088	-81 742	-41 187	40 555	49,6
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	4 294	4 696	2 808	-1 887	-40,2
Financement spécial pour la circulation routière	4 208	4 609	2 722	-1 888	-41,0
Autres fonds affectés enreg. sous capital propre	86	86	87	0	0,2
Fonds spéciaux	462	467	1 229	761	162,9
Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	22	58	79	21	36,1
Réserves générales provenant d'enveloppes budg.	7	21	27	6	30,0
Réserves affectées provenant d'enveloppes budg.	15	37	52	15	39,5
Réserve liée au retraitement	144	144	—	-144	-100,0
Autre capital propre	—	—	0	0	—
Découvert du bilan	-91 010	-87 107	-45 302	41 804	48,0

n.d.: non disponible

Remarque: changements structurels induits par l'introduction de la RPT en 2008 (transfert de la propriété des routes nationales à la Confédération).

D02 Prêts par unité administrative

mio CHF	2007			2008		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts	12 262	-9 299	2 963	19 363	-9 888	9 475
201 Département fédéral des affaires étrangères	365	-134	231	355	-132	224
Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	358	-134	224	349	-132	217
Prêts, Union postale universelle	5	–	5	5	–	5
Prêts pour l'équipement	2	–	2	2	–	2
420 Office fédéral des migrations	46	-1	45	43	-1	42
Prêts, logements pour requérants d'asile (art. 90 LAsi)	45	–	45	42	–	42
Prêts accordés aux réfugiés	1	-1	–	1	-1	–
Prêts à OSP SA (avance de fonctionnement)	0	–	0	0	–	0
601 Administration fédérale des finances	–	–	–	5 928	-28	5 900
Emprunt à conversion obligatoire d'UBS	–	–	–	5 928	-28	5 900
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	229	-186	43	1 178	-341	838
Développement régional	–	–	–	954	-170	785
Société suisse de crédit hôtelier, prêts pour la modernisation et le désendettement des hôtels	87	-87	–	87	-87	–
Prêts destinés à la Société suisse de crédit hôtelier	49	-49	–	49	-49	–
Indonésie, crédit mixte	41	-16	26	38	-14	24
Yougoslavie, coûts d'entrée à la BERD	17	-7	10	11	3	14
SOFI, fonds pour le financement d'études	11	-11	–	11	-11	–
Prêts à CC Centre, Coopérative de cautionnement pour PME	–	–	–	8	–	8
Prêts, Centre de sport et de vacances de Fiesch	4	-4	–	4	-4	–
Chine, crédit mixte	4	-1	3	1	1	2
Accord de consolidation, Pakistan III	4	-1	2	4	-1	2
Colombie, crédit mixte	3	-1	2	3	-1	2
Accord de consolidation, Soudan I	3	-3	–	3	-3	–
Accord de consolidation, Togo	3	-3	–	3	-3	–
Accord de consolidation, Soudan III	1	-1	–	1	-1	–
Accord de consolidation, Soudan IV	1	-1	–	1	-1	–
Accord de consolidation, Bangladesh I	1	-0	0	1	-0	0
708 Office fédéral de l'agriculture	2 356	-2 356	–	2 408	-2 408	–
Canton de Berne	396	-396	–	396	-396	–
Canton de Lucerne	245	-245	–	257	-257	–
Canton de Saint-Gall	196	-196	–	201	-201	–
Canton de Fribourg	180	-180	–	185	-185	–
Canton de Vaud	169	-169	–	174	-174	–
Canton des Grisons	152	-152	–	152	-152	–
Canton de Zurich	145	-145	–	154	-154	–
Canton du Valais	128	-128	–	129	-129	–
Canton d'Argovie	105	-105	–	107	-107	–
Canton de Thurgovie	102	-102	–	104	-104	–
Canton du Jura	67	-67	–	67	-67	–
Canton de Schwyz	65	-65	–	67	-67	–
Canton de Soleure	60	-60	–	63	-63	–
Canton de Neuchâtel	57	-57	–	60	-60	–
Canton de Bâle-Campagne	41	-41	–	42	-42	–
Canton du Tessin	41	-41	–	41	-41	–
Canton de Schaffhouse	32	-32	–	32	-32	–
Canton d'Obwald	30	-30	–	30	-30	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	28	-28	–	30	-30	–
Canton d'Uri	25	-25	–	24	-24	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	25	-25	–	26	-26	–
Canton de Zoug	21	-21	–	21	-21	–
Canton de Nidwald	18	-18	–	18	-18	–
Canton de Glaris	17	-17	–	17	-17	–
Canton de Genève	11	-11	–	11	-11	–

D02 Prêts par unité administrative

suite	2007			2008		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
mio CHF						
725 Office fédéral du logement	1 980	-237	1 743	1 822	-207	1 615
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de la Confédération	746	–	746	722	–	722
Avances versées au titre de l'abaissement de base, logements à louer	500	-125	375	380	-99	281
Prêts à des sociétés construisant des logements d'utilité publique	412	-84	327	402	-80	322
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de Publica	197	–	197	195	–	195
Prêts, logements à loyer ou à prix modérés au sens de la LOG	107	-21	85	107	-21	85
Prêts hypothécaires accordés aux professeurs des EPF	11	–	11	11	–	11
Avances versées au titre de l'abaissement de base, propriété de logement, personnes dans le besoin	7	-7	–	6	-6	–
802 Office fédéral des transports	5 998	-5 215	783	6 345	-5 602	743
CFF SA	2 368	-2 368	–	2 617	-2 617	0
BLS SA	1 168	-1 075	93	1 150	-1 064	86
Chemin de fer rhétique (RhB)	869	-718	151	911	-766	145
Diverses ETC	742	-524	218	766	-561	205
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	142	-111	31	162	-132	30
Zentralbahn	119	-115	4	131	-127	4
Transports publics fribourgeois (TPF)	117	-98	19	120	-103	17
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	115	-87	28	129	-103	26
RBS SA	108	-68	40	109	-71	37
Appenzeller Bahnen	91	-51	40	91	-53	38
Autres transports publics	159	–	159	160	-4	156
803 Office fédéral de l'aviation civile	1 203	-1 169	34	1 201	-1 169	32
Prêts accordés à Swiss	1 169	-1 169	–	1 169	-1 169	–
Genève: objet 4-2	4	–	4	4	–	4
Genève: objet 4-1	4	–	4	3	–	3
Bâle: objet 2+4	3	–	3	2	–	2
Genève: objet 2+3	2	–	2	2	–	2
Bâle: objet 21	2	–	2	2	–	2
Genève: objet 9-1	2	–	2	2	–	2
Bâle: objet 10	2	–	2	2	–	2
Genève: objet 1	2	–	2	1	–	1
Bâle: objet 1	2	–	2	1	–	1
Bâle: objet 8	1	–	1	1	–	1
Bâle: objet 3	1	–	1	1	–	1
Genève: objet 1-2	1	–	1	1	–	1
Genève: objet 1-3	1	–	1	1	–	1
Bâle: objet 22	1	–	1	1	–	1
Genève: objet 1-4	1	–	1	1	–	1
Bâle: objet 7	1	–	1	1	–	1
Birrfeld	1	–	1	1	–	1
Bâle: objet 23	0	–	0	0	–	0
Autres prêts	3	–	3	3	–	3
806 Office fédéral des routes	2	–	2	2	–	2
Parking Simplon Gare SA, Lausanne	2	–	2	2	–	2
Bahnhof-Parkhaus Winterthur AG, Winterthur	0	–	0	–	–	–
810 Office fédéral de l'environnement	82	–	82	80	–	80
Crédit d'investissement en faveur de la sylviculture	82	–	82	80	–	80

D03 Participations importantes

mio CHF	Valeur d'acquisition/ capital de dotation	Valeur de mise en équivalence 31.12.2007	Valeur de mise en équivalence 31.12.2008	Part de capital en %
Participations importantes	10 980	15 256	16 151	
La Poste	1 300	2 280	2 617	100,0
CFF	9 000	9 048	9 153	100,0
Swisscom	29	2 693	3 119	56,9
RUAG	340	774	808	100,0
Skyguide	140	285	278	99,9
SAPOMP SA	171	176	176	100,0

D04 Autres participations par unité administrative

mio CHF	2007			2008			Part de capital (en %)
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	
Autres participations	1 177	-1 125	51	1 136	-1 088	48	
201 Département fédéral des affaires étrangères	18	-18	-	16	-16	-	
Participation à la banque de développement du Conseil de l'Europe	18	-18	-	16	-16	-	1,6
202 Direction du développement et de la coopération	466	-466	-	399	-399	-	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	256	-256	-	211	-211	-	1,7
Banque africaine de développement (BAfD)	64	-64	-	41	-41	-	1,3
Société financière internationale (SFI)	54	-54	-	44	-44	-	1,8
Banque asiatique de développement (BaSD)	31	-31	-	46	-46	-	0,6
Banque interaméricaine de développement (BID)	28	-28	-	26	-26	-	0,4
Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est (FESE)	14	-14	-	13	-13	-	6,5
Société interaméricaine d'investissement (SII)	12	-12	-	12	-12	-	1,6
Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)	6	-6	-	6	-6	-	1,5
301 Secrétariat général du DFI	10	-	10	10	-	10	
Participation à l'ISPT (Swissmedic)	10	-	10	10	-	10	65,5
601 Administration fédérale des finances	7	-7	-	7	-7	-	
Hôtel Bellevue Palace	6	-6	-	6	-6	-	99,7
Refuna AG	1	-1	-	1	-1	-	8,3
620 Office fédéral des constructions et de la logistique	3	-2	2	2	-2	-	
71 Park St. Corp., New York	1	-1	-	1	-1	-	n.d.
Autres participations	2	-1	2	1	-1	-	n.d.
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	477	-477	-	509	-509	-	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	191	-191	-	194	-194	-	2,8
Swiss Technology Venture Capital Fund et actions privilégiées	30	-30	-	30	-30	-	100,0
ASEAN - China Investment Fund	20	-20	-	20	-20	-	n.d.
SSPF - Sino-Swiss Partnership Fund	19	-19	-	19	-19	-	n.d.
IDFC - Inde, Infrastructure Development Finance Corporation	15	-15	-	15	-15	-	4,6
AIF - African Infrastructure Fund	15	-15	-	15	-15	-	2,3
AEAF - Aureos East Africa Fund	10	-10	-	10	-10	-	n.d.
SSFD- Société suisse pour le financement du développement, participation	10	-10	-	10	-10	-	49,0
CAGF - Central American Growth Fund	8	-8	-	9	-9	-	n.d.
Vantage Mezzanine Fund SA	5	-5	-	9	-9	-	n.d.
Iles vierges, Terra capital Invest. Ltd., participation	8	-8	-	8	-8	-	32,0
SEAF - Trans Andean Fund	7	-7	-	7	-7	-	n.d.
SEAF - Central Asia Small Enterprise Fund	7	-7	-	7	-7	-	n.d.
MPEF - Maghreb Private Equity Fund II	7	-7	-	7	-7	-	n.d.
GMF/Ltd - Global Microfinance Facility Ltd.	7	-7	-	7	-7	-	n.d.
HEP III - Horizon Equity Fund III	5	-5	-	7	-7	-	n.d.
Vietnam Investment Fund	-	-	-	7	-7	-	n.d.
SEAF - Central & Eastern Europe Growth Fund	6	-6	-	6	-6	-	n.d.
EUF - Euroventures Ukraine Fund	6	-6	-	6	-6	-	n.d.
SEAF - South Balkan Fund	6	-6	-	6	-6	-	n.d.
Société suisse de crédit hôtelier, parts sociales	6	-6	-	6	-6	-	50,0
KDPEF - KD Private Equity Fund	6	-6	-	6	-6	-	n.d.

n.d.: non disponible

D04 Autres participations par unité administrative

suite	2007			2008			Part de capital (en %)
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	
mio CHF							
MEFIL - Mekong Enterprise Fund II	5	-5	–	6	-6	–	n.d.
GFEF - Ghana Fidelity Equity Fund I	5	-5	–	5	-5	–	n.d.
SEAF - Trans Balkan Fund	4	-4	–	5	-5	–	12,5
raBOP	3	-3	–	5	-5	–	n.d.
MPEF - Maghreb Private Equity Fund	4	-4	–	4	-4	–	10,0
GMF II - Global Microfinance Facility Ltd.	4	-4	–	4	-4	–	n.d.
CMFIL - Capital Morocco Fund II	4	-4	–	4	-4	–	n.d.
MEF - Mekong Enterprise Fund	4	-4	–	4	-4	–	n.d.
GMF - Global Microfinance Fund	4	-4	–	4	-4	–	n.d.
GFEAF - GroFin East Africa Fund	4	-4	–	4	-4	–	n.d.
SIF - Solidus Investment Fund	4	-4	–	4	-4	–	n.d.
BFSEF - Balkan Financial Sector Equity Fund	4	-4	–	4	-4	–	n.d.
SIFEM - CASEIF II	3	-3	–	4	-4	–	n.d.
SEAF Latam Growth Fund	–	–	–	4	-4	–	n.d.
Credins Bank, dette subordonnée	–	–	–	3	-3	–	n.d.
Trust Bank Ghana II	3	-3	–	3	-3	–	n.d.
VEF - Vietnam Equity Fund	3	-3	–	3	-3	–	n.d.
CEEE - participation au Central & Eastern European Environment	3	-3	–	3	-3	–	9,0
TIL - Tuninvest International, participation au capital	3	-3	–	3	-3	–	8,5
HTF - Horizon Techventures Fund	3	-3	–	3	-3	–	n.d.
Symbiotics MFI Global Sub Debt CDO	3	-3	–	3	-3	–	n.d.
FINARCA - Financiera Arrendadora Centroamerica	3	-3	–	3	-3	–	n.d.
SEAF Blue Waters Growth Fund, Vietnam	3	-3	–	3	-3	–	n.d.
Fidelity Equity Fund II	1	-1	–	3	-3	–	n.d.
ACIL/AMFSL-Inde, groupe financier Alliance	2	-2	–	2	-2	–	17,0
Business Leasing, Ouzbékistan	1	-1	–	1	-1	–	n.d.
TMS - Tradelink Marketing Services	1	-1	–	1	-1	–	n.d.
ELF - Emergency Liquidity Facility	1	-1	–	1	-1	–	n.d.
SSPMC - Sino-Swiss Fund Management Company	1	-1	–	1	-1	–	n.d.
MNL - Msele Nedventures Ltd, participation au capital	1	-1	–	1	-1	–	n.d.
Autres participations	1	-1	–	1	-1	–	n.d.
708 Office fédéral de l'agriculture	7	-7	–	7	-7	–	
Union suisse du commerce de fromage en liquidation	7	-7	–	7	-7	–	100,0
725 Office fédéral du logement	40	–	40	39	-0	38	
Logis Suisse AG	24	–	24	24	–	24	64,6
Alloggi Ticino SA	5	–	5	5	–	5	35,5
Logement Social Romand SA	5	–	5	5	–	5	48,0
Wohnstadt, Bau- und Verwaltungsgenossenschaft	2	–	2	2	–	2	20,0
WOLO AG	1	–	1	1	–	1	32,5
Coopérative Romande de Cautionnement Immobilier (CRCI)	1	–	1	1	–	1	71,7
Autres participations	1	–	1	1	-0	1	n.d.
802 Office fédéral des transports	150	-150	–	148	-148	–	
Chemin de fer rhétique (RhB)	25	-25	–	25	-25	–	43,1
Zentralbahn	19	-19	–	19	-19	–	16,1
BLS SA	17	-17	–	17	-17	–	21,7
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	11	-11	–	11	-11	–	76,7
Montreux-Oberland bernois (MOB)	9	-9	–	9	-9	–	43,1
Chemin de fer régional Berne-Soleure (RBS)	7	-7	–	7	-7	–	26,4
Appenzeller Bahnen	6	-6	–	6	-6	–	39,3
Chemin de fer de l'Oberland bernois (BOB)	4	-4	–	4	-4	–	35,7
Forchbahn (FB)	4	-4	–	4	-4	–	32,8
Aare Seeland mobil AG	4	-4	–	4	-4	–	36,2
Transports publics fribourgeois (TPF)	4	-4	–	4	-4	–	22,2

n.d.: non disponible

D04 Autres participations par unité administrative

suite	2007			2008			Part de capital (en %)
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	
mio CHF							
Chemins de fer du Jura (CJ)	4	-4	–	4	-4	–	33,4
Chemin de fer de la vallée de la Wyna et de la Suhr (WSB)	4	-4	–	4	-4	–	34,4
BDWM Transport AG	3	-3	–	3	-3	–	30,3
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	3	-3	–	3	-3	–	35,8
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi (FART)	3	-3	–	3	-3	–	34,1
Transports de Martigny et Régions SA (TMR)	3	-3	–	3	-3	–	43,2
Sihltahl-Zürich-Uetliberg-Bahn (SZU)	3	-3	–	3	-3	–	27,8
Matterhorn Gotthard Verkehrs SA	3	-3	–	3	-3	–	16,6
Baselland Transport SA (BLT)	2	-2	–	2	-2	–	5,6
Frauenfeld-Will-Bahn (FW)	2	-2	–	2	-2	–	37,4
Transports publics du Chablais SA (TPC)	2	-2	–	2	-2	–	18,1
TRAVYS SA	1	-1	–	1	-1	–	17,2
Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)	1	-1	–	1	-1	–	42,9
Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)	1	-1	–	1	-1	–	17,1
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez (NStCM)	1	-1	–	1	-1	–	28,3
Transports régionaux neuchâtelois SA (TRN)	1	-1	–	1	-1	–	13,4
Société des Forces Motrices de l'Avançon (FMA)	1	-1	–	1	-1	–	11,0
Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman (CGN)	1	-1	–	1	-1	–	3,9
Waldenburgerbahn (WB)	1	-1	–	1	-1	–	24,4
Zugerland Verkehrsbetriebe (ZVB)	1	-1	–	1	-1	–	5,2
Autres participations	1	-1	–	1	-1	–	n.d.

n.d.: non disponible

D05 Dette à court et à long terme

mio CHF	Compte 2007	Compte 2008	Différence	
			val. abs.	%
Dette brute	120 978	121 771	793	0,7
Dette à court terme	24 831	29 195	4 364	17,6
Engagements courants	11 709	13 700	1 991	17,0
Comptes courants	7 769	10 123	2 353	30,3
Engagements sur les fournitures et les prestations	2 823	2 102	-721	-25,5
Fondations en gérance	94	96	1	1,4
Autres engagements courants	1 022	1 379	357	34,9
Engagements financiers à court terme	13 122	15 495	2 373	18,1
Marché monétaire	9 056	10 670	1 613	17,8
Entreprises de la Confédération	1 335	1 460	125	9,4
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 376	2 739	364	15,3
Valeurs de remplacement négatives	166	432	267	161,1
Autres engagements financiers à court terme	190	194	4	2,3
Dette à long terme	96 147	92 576	-3 571	-3,7
Engagements financiers à long terme	96 147	92 576	-3 571	-3,7
Entreprises de la Confédération	50	50	0	0,0
Emprunts	95 684	92 435	-3 249	-3,4
Constructions du domaine des EPF cofinancées par des tiers	34	91	57	165,6
Autres dettes à moyen et à long terme	379	–	-379	-100,0

E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette

	Total		Dette sur le marché monétaire		Dette sur le marché des capitaux	
	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %
2008	105	3,0	12	0,5	92	3,3
2007	106	3,2	10	2,2	96	3,3
2006	110	3,2	14	1,7	96	3,4
2005	112	3,0	17	0,8	96	3,4

Remarque: le détail des chiffres antérieurs à 2005 n'est pas disponible.

E02 Publication de la dette sur le marché monétaire

Echéance	N° de valeur	Emission	Prix d'émission/ intérêts	Valeur figurant au bilan 31.12.2008	Valeur de marché 31.12.2008
mio CHF					
Total				12 179,8	12 208,5
Créances comptables à court terme				10 669,8	10 658,7
08.01.2009	862981	09.10.2008	100,000	749,7	749,6
15.01.2009	862943	17.01.2008	97,583	653,7	653,6
22.01.2009	862983	23.10.2008	100,000	1 041,8	1 041,6
29.01.2009	862984	30.10.2008	100,000	602,1	601,9
05.02.2009	862985	06.11.2008	100,000	466,4	466,2
12.02.2009	862986	13.11.2008	99,873	366,1	365,9
19.02.2009	862987	20.11.2008	99,912	399,0	398,8
26.02.2009	862975	28.08.2008	99,185	684,3	683,8
05.03.2009	862989	04.12.2008	100,000	639,5	638,9
12.03.2009	862990	11.12.2008	100,000	960,0	958,9
19.03.2009	862991	18.12.2008	100,000	1 103,0	1 101,6
26.03.2009	862992	24.12.2008	100,000	1 718,9	1 716,4
16.04.2009	862982	16.10.2008	99,850	450,5	449,6
28.05.2009	862988	27.11.2008	100,000	379,1	377,9
16.07.2009	862969	17.07.2008	97,866	456,1	454,0
Dépôts à terme				1 510,0	1 549,8
ASRE					
14.01.2009		05.01.2007	2,46%	100,0	102,5
14.01.2009		16.04.2008	2,10%	50,0	50,8
15.07.2009		05.01.2007	2,42%	100,0	103,2
15.07.2009		11.01.2008	2,36%	100,0	103,2
13.01.2010		05.01.2007	2,37%	100,0	103,9
14.04.2010		03.10.2008	1,10%	50,0	50,3
14.07.2010		05.01.2007	2,41%	100,0	104,5
13.10.2010		03.10.2008	1,26%	50,0	50,3
12.01.2011		05.01.2007	2,44%	100,0	105,1
13.04.2011		03.10.2008	1,45%	50,0	50,5
13.07.2011		05.01.2007	2,43%	100,0	105,3
12.10.2011		03.10.2008	1,53%	50,0	50,4
18.01.2012		05.01.2007	2,42%	100,0	105,3
11.04.2012		03.10.2008	1,57%	80,0	80,5
10.10.2012		03.10.2008	1,71%	50,0	50,3
10.04.2013		03.10.2008	2,00%	50,0	50,8
16.10.2013		03.10.2008	2,12%	50,0	50,8
15.01.2014		28.11.2008	1,75%	30,0	29,8
16.04.2014		03.10.2008	2,17%	50,0	50,8
16.07.2014		03.12.2008	1,80%	30,0	29,7
16.07.2014		31.12.2008	1,55%	20,0	19,5
15.10.2014		03.10.2008	2,24%	50,0	50,7
Skycare					
19.12.2015		19.12.2003	2,75%	50,0	51,6

E03 Publication des emprunts

Echéance	N° de valeur	Coupon	Durée	Dénonciation	Quotes-parts propres livres	Valeur figurant au bilan 31.12.2008	Valeur de marché 31.12.2008
mio CHF							
Emprunts de la Confédération en CHF					3 675	92 435,0	102 581,8
11.02.2009	843555	3,25%	1998-2009	–	–	8 522,8	8 803,6
05.11.2009	1980345	1,75%	2004-2009	–	100	1 655,7	1 686,2
07.08.2010	680990	3,50%	1997-2010	–	200	8 702,4	9 231,1
10.06.2011	1084089	4,00%	2000-2011	–	50	7 632,4	8 368,7
10.06.2012	805564	2,75%	1999-2012	–	160	8 600,1	9 177,4
11.02.2013	1037930	4,00%	2000-2013	–	280	6 900,2	7 845,8
06.01.2014	148008	4,25%	1994-2014	–	–	4 608,4	5 374,1
09.11.2014	2313981	2,00%	2005-2014	–	215	1 691,3	1 736,2
10.06.2015	1238558	3,75%	2001-2015	–	70	3 583,3	4 070,9
12.03.2016	1563345	2,50%	2003-2016	–	190	6 713,8	7 133,6
12.10.2016	2285961	2,00%	2005-2016	–	300	2 272,5	2 303,0
05.06.2017	644842	4,25%	1997-2017	–	210	5 550,1	6 708,4
08.01.2018	1522166	3,00%	2003-2018	–	365	5 008,7	5 529,7
12.05.2019	1845425	3,00%	2004-2019	–	320	4 645,9	5 093,6
06.07.2020	2190890	2,25%	2005-2020	–	80	2 138,1	2 175,2
11.02.2023	843556	4,00%	1998-2023	–	300	4 257,7	5 197,1
27.06.2027	3183556	3,25%	2007-2027	–	265	258,4	292,0
08.04.2028	868037	4,00%	1998-2028	–	190	5 422,5	6 665,1
08.04.2033	1580323	3,50%	2003-2033	–	260	2 645,0	3 091,7
08.03.2036	2452496	2,50%	2006-2036	–	120	664,5	697,9
06.01.2049	975519	4,00%	1999-2049	–	–	961,4	1 400,6

E04 Charge d'intérêts nette

	Charge d'intérêts nette		Dépenses d'intérêts	Recettes d'intérêts
	en % des recettes ordinaires	mio CHF	mio CHF	mio CHF
2008	4,6	2 945	3 660	715
2007	5,5	3 185	3 849	664
2006	6,4	3 515	3 993	478
2005	6,3	3 242	3 577	335
2004	5,9	2 876	3 167	292
2003	6,3	2 964	3 293	329
2002	6,9	3 274	3 764	490
2001	5,4	2 645	3 394	749
2000	5,4	2 759	3 489	730
1999	6,8	2 905	3 586	681
1998	5,2	2 281	3 345	1 063
1997	5,0	1 940	3 079	1 139
1996	4,0	1 591	2 922	1 331
1995	4,4	1 641	3 080	1 440
1994	4,9	1 793	3 079	1 287
1993	4,3	1 411	2 486	1 076
1992	4,7	1 651	2 546	895
1991	3,9	1 310	2 050	740
1990	3,6	1 180	1 832	652

E05 Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Instruments financiers dérivés	7 598	7 653	-89	-384	76	49	-166	-433
Instruments de taux d'intérêt	5 450	4 100	-124	-264	16	10	-140	-274
Swaps sur taux d'intérêt	5 450	4 100	-124	-264	16	10	-140	-274
Options	—	—	—	—	—	—	—	—
Devises	2 148	3 553	35	-120	60	39	-25	-159
Contrats à terme	2 148	3 553	35	-120	60	39	-25	-159
Options	—	—	—	—	—	—	—	—

F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs¹

	Total		Personnel financé par des crédits de personnel		Personnel financé par des crédits de biens et services		Personnel financé par les unités administratives GMEB ²		Personnel financé par les autorités, les commissions et les juges	
	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE	Charges mio CHF	Effectif FTE
2008 ³	4 361	32 398	3 453	26 444	105	558	734	5 320	69	76
2007 ³	4 256	32 105	3 449	26 712	102	569	638	4 750	67	74
2006 ³	4 110	32 163 ⁴	3 571	28 533 ⁴	121	753	352	2 815 ⁴	66	62
2005	4 111	33 290	3 591	29 639	117	889	336	2 710	67	52
2004	4 188	34 155	3 675	30 499	114	874	333	2 733	65	49
2003	4 148	34 619	3 675	31 187	106	782	306	2 616	61	34
2002 ⁵	4 079	33 662	3 618	30 433	107	745	298	2 484	56	–
2001 ⁵	3 890	32 498	3 455	29 421	98	695	284	2 382	52	–
2000 ⁵	3 619	31 269	3 284	28 758	38	334	253	2 177	45	–

1 Effectifs: effectif moyen employé à plein temps (Full Time Equivalent [FTE]).

2 Nombre d'unités administratives GMEB: 2008 (24), 2007 (23), 2006 (14), 2004 (12), 2001 (11), 2000 (10).

3 Compte conforme au NMC.

4 Correction de l'effectif de 2006 - D'autres types de crédits ont été exclus a posteriori. Pour le personnel financé par des crédits de personnel, la correction est de 128 postes; pour le personnel financé par les unités administratives GMEB, elle est de 85 postes.

5 Les données relatives au personnel financé par les autorités, les commissions et les juges sont comprises dans les indications concernant le personnel financé par des crédits de personnel.

F02 Détails relatifs aux charges de personnel

mio CHF	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Budget 2008	Compte 2008	Ecart p. r. au C 2007 val. abs.	%
Charges de personnel	4 375	4 325	4 492	4 617	4 501	8	0,2
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 259	4 205	4 389	4 525	4 396	7	0,2
Pouvoir législatif	61	63	60	65	64	4	6,3
Indemnités pour parlementaires	35	36	32	35	35	2	7,1
Charges de personnel ¹	26	27	28	30	29	1	3,9
Autres charges de personnel	—	—	—	—	—	—	—
Pouvoir judiciaire	73	68	116	129	119	4	3,2
Rétribution des juges fédéraux	27	18	34	34	33	-1	-2,9
Charges de personnel ¹	46	50	81	94	85	5	5,6
Autres charges de personnel	—	—	1	1	1	0	42,9
Pouvoir exécutif	3 938	3 890	4 031	4 119	4 138	107	2,7
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	12	1	2	1	0	44,4
Charges de personnel ¹	3 827	3 789	3 926	3 991	4 019	93	2,4
Charges de personnel, personnel local du DFAE ¹	41	41	47	48	50	2	4,4
Autres charges de personnel	65	44	53	75	65	12	21,9
Crédits globaux et crédits spéciaux²	120	119	151	150	67	-84	-55,4
Prestations de l'employeur ³	120	119	151	101	67	-84	-55,4
Restructurations	67	65	31	63	7	-24	-76,7
Plan social	67	65	31	63	0	-31	-99,7
Préretraite	—	—	—	—	7	7	—
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	117	120	103	91	105	2	1,7
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée ¹	117	120	103	91	105	2	1,7
Dépenses de personnel	4 375	4 325	4 462	4 617	4 555	93	2,1

¹ Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur.

² Réserve du Conseil fédéral, personnes en formation, personnes incapables d'exercer une activité lucrative, stagiaires des hautes écoles et mesures salariales.

³ OPRA (O du 2.12.1991 régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers), prestations complémentaires de l'employeur selon l'OPRA, «femmes au bénéfice de la garantie de droit», accidents et invalidité professionnels ainsi qu'anciennes affaires de la CFP (risques de procès).

F03 Rétribution maximale en 2008 par classe de salaire

Classes de salaire	94 % (montant maximal) Echelon d'évaluation B en CHF	100% (montant maximal) Echelon d'évaluation A en CHF	Augmentations de salaire dès le 1.7.2008 en CHF
1	2	3	4
1	54 345	57 814	
2	55 226	58 751	Augmentations de salaire selon
3	56 118	59 699	l'art 39 OPers:
4	57 008	60 647	
5	58 661	62 405	
6	61 391	65 309	A++ = 4,1 % - 6 %
7	64 111	68 203	A+ = 3,1 % - 4 %
8	66 802	71 066	A = 3 %
9	69 563	74 003	B = 2 %
10	72 308	76 924	C = 0 %
11	75 025	79 814	
12	77 808	82 774	
13	80 638	85 785	Base de calcul = colonne 3
14	83 549	88 882	
15	87 014	92 568	
16	90 529	96 308	
17	94 301	100 320	
18	98 791	105 097	
19	103 260	109 851	
20	107 734	114 611	
21	112 207	119 369	
22	116 692	124 141	
23	122 390	130 202	
24	128 090	136 266	
25	134 792	143 395	
26	141 517	150 550	
27	148 233	157 694	
28	154 974	164 866	
29	162 677	173 061	
30	170 396	181 272	
31	178 159	189 531	
32	185 933	197 802	
33	201 548	214 413	
34	217 349	231 222	
35	233 298	248 189	
36	249 420	265 340	
37	265 701	282 661	
38	319 104	339 472	

L'indemnité de résidence et l'allocation pour charge d'assistance ne sont pas comprises dans la rétribution.
Les montants sont arrondis selon les règles commerciales.